

Département de la Haute-Vienne.

VILLE DE SAINT-YRIEIX



INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES HOSPITALIÈRES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE A.

(Lettres patentes.)

A. 1. (Liasse). — 7 pièces, papier.

Vers 1783. — Pièces concernant l'obtention de lettres patentes par l'hôpital de St-Yrieix. — Note y relative, sans date : « L'hôpital de St-Yrieix existe depuis un tems immémorial; [mais] son établissement n'est point encore fixé d'une manière irrévocable. En un mot, des lettres patentes ne lui ont point encore assuré la protection royale qui seule peut donner à son état une consistance réelle. On a enfin senti combien il seroit à souhaiter qu'on put procurer un semblable avantage à cette maison de charité. Pour y réussir on a mis en usage les moyens les plus convenables (requête au Roi, intervention de l'évêque et de l'intendant de Limoges, état des revenus, etc.). On fit passer dans son temps ces pièces à M. Amelot, ministre, remplacé depuis par M. de Breteuil. Tous ces papiers sont encore dans les bureaux de ce ministre, et on attend depuis plus de deux ans une réponse définitive. » — Deux copies d'un mémoire sur la fondation de l'hôpital et son état présent. Sans date. Les revenus sont dits s'élever à la somme totale

de 1,861 ll. « En 1778 tous les planchers, degrés et cheminées de l'hôpital ont été refaits à neuf, les croisées rétablies et tout l'intérieur recrépi, la chapelle rebâtie... Il y a ordinairement de 15 à 18 pauvres et quelquefois 24 à 25, une servante et une religieuse pour avoir soin des malades. Le Bureau de direction est composé, depuis l'établissement de la sénéchaussée en cette ville [1750], de MM. le lieutenant général civil et de police, du procureur du Roi, du maire de la ville, de son lieutenant, d'un des curés des cinq paroisses, d'un autre prêtre séculier, d'un médecin, d'un avocat, de deux syndics pour la régie des revenus, d'un autre syndic pour la régie des enfants exposés et d'un secrétaire. Le Bureau nomme un chirurgien pour traiter les malades.... Il y a existé autrefois trois autres hôpitaux tels que l'hôpital St-André, l'hôpital Ste-Anne et l'hôpital St-Jean, fondés pour diverses maladies, le revenu desquels est en bénéfices simples possédés par des prêtres de cette ville qui sont d'ailleurs pourvus d'autres bénéfices. Il seroit à souhaiter que les susdits prieurés fussent joints à l'hôpital existant, ce qui contribueroit à fournir des moyens pour secourir un plus grand nombre de

malheureux. » — Trois copies d'une requête de l'hôpital au Roi pour obtenir des lettres patentes. Sans date : « Les administrateurs ont l'honneur de représenter à votre Majesté... que St-Yrieix est un lieu de passage et de garnison pour des détachements et que son hôpital a toujours été un asile secourable soit pour les soldats passagers soit pour ceux qui ont été détachés en garnison à St-Yrieix ; qu'il a aussi toujours pourvu à la subsistance et au soulagement des pauvres artisans qui ont été malades ou qui sans l'être gémissaient sous le poids de l'indigence ; qu'il a été également un refuge pour ceux que la misère et le besoin de secours étrangers attiroient à St-Yrieix, et que lorsqu'il n'a pas pu donner entrée aux uns et aux autres, il les a secourus au dehors ; que ces victimes du sort, dont l'existence a son principe dans la corruption des mœurs, ont toujours trouvé dans cet

hôpital une ressource assurée pour la conservation de leurs jours malheureux ; qu'il a pu recevoir habituellement jusqu'au nombre de 25 pauvres par le concours de ses revenus fixes et des aumônes des fidèles, etc. » On énumère ensuite les divers avantages qui résulteraient de l'obtention des lettres patentes pour l'hôpital d'une ville d'environ 3,000 habitants : « Les administrateurs, médecins, chirurgiens rempliroient leurs fonctions avec plus de zèle, avec plus de goût et en seroient moins distraits par l'effet des privilèges et avantages qui sont attachés à ces places dans les hôpitaux patentés. Il n'est presque plus possible de trouver des syndics pour l'hôpital parce que un chacun cherche à se soustraire aux peines et aux risques du syndicat qui n'offre d'ailleurs dans l'état actuel des choses aucune perspective avantageuse, etc. »

Département de la Haute-Vienne.

VILLE DE SAINT-YRIEIX

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES HOSPITALIÈRES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE B

(Revenus, Échanges, Terriers, Lièves, Procédures.)

B. 1. (Liasse). — 2 pièces, papier.

1729-XVIII^e siècle. — Testament de François Gondinet, sieur du Verdier, léguant à l'hôpital une grange avec jardin et la somme de 150 ll. en argent comptant, à condition que l'hôpital abandonne ses droits au cas où il lui serait dû quelque chose par feu Jean Gondinet, médecin, père du testateur et ancien syndic de l'hôpital, 1729. — Requête de Pierre Pichon, chanoine du chapitre de St-Yrieix et administrateur de l'hôpital, au Parlement de Bordeaux, demandant si l'hôpital peut poursuivre le paiement d'un legs de 300 ll. fait au dit hôpital par D^{ne} Thérèse Cochard, femme de Pierre Gondinet, « lieutenant au commun pariage de cette ville avant l'érection du sénéchal. » Sans date; écriture de la fin du XVIII^e siècle.

B. 2. (Liasse). — 7 pièces, papier.

1732-1749. — Rentes constituées en faveur de l'hôpital: par le sieur Hardy de Villeneuve, 9 ll. 3 sols au capital de 183 ll. 8 sols, 1732; — par François

Combret, sieur de Fontbonne, 22 ll. 10 sols au capital de 450 ll., 1732; — par François Delafon, sieur de la Bachellerie, vicaire de Peyrat, 5 ll. au capital de 100 ll., 1744; — par Jean Barbary, sieur de Beaugerie, 15 ll. au capital de 300 ll. à lui donné par Pierre Malevergne de la Bachellerie, 1746; — par D^{ne} Marie Bellengard, 5 ll. au capital de 100 ll., 1748; — par Martial Meynier à la décharge des héritiers d'Urbain Hardy, 12 ll. au capital de 240 ll., 1748; — par D^{ne} Marie Martin, veuve de Jean Paignon, sieur de Laborie, 5 ll. au capital de 100 ll., 1749.

B. 3. (Liasse). — 5 pièces, papier.

1704-1720. — Contrats d'échanges. — Abandon fait à l'hôpital de St-Yrieix par Jean Leymarie, sieur de la Rochette, du borderage des Ayres en paiement de la somme de 1444 ll. par lui due, 1704. — Cession faite au dit hôpital par François Paignon, sieur de Vergnas, du jardin d'Andalou, confrontant au chemin de la chapelle du Mas-Chénieux et au jardin de Pardoux Gondinet, apothicaire, pour le prix de 280 ll., moyennant quoi le dit sieur Paignon est libéré.

de ce qu'il devait à l'hôpital, 1706. — Ventes faites au dit hôpital : par Marguerite Gillès, veuve de Louis Constant, d'un jardin sis près du borderage des Ayres, pour le prix de 160 ll., 1712; — par Anne Limousin, femme de Louis Mazeau, d'un jardin sis au faubourg des Ayres, pour le prix de 260 ll., 1713; — par D^{ne} Isabeau Dugarreau, du pré de Rochépine, pour le prix de 360 ll., 1720.

B. 4. (Liasse). — 4 pièces, papier.

1748-1765. — Transactions diverses : portant renonciation par Antoine Mazeau, sieur de la Trenchardie, en faveur de l'hôpital de St-Yrieix du droit par lui prétendu de construire un réservoir à poisson proche l'étang de Beaudy dans le pré du Pouyolou, appartenant à l'hôpital, 1748; — portant modération à 600 ll. des intérêts et arrérages de la somme de 280 ll. que feu Yrieix Villemonneix et Guillaume de Guillhen de la Gondie, anciens syndics de l'hôpital avaient laissé prescrire, 1755; — relative à la cession faite à l'hôpital par le sieur Gueule du capital de 600 ll. à lui dû par Michel Bonaud pour la vente d'une maison sise aux Barris, 1759; — portant reconnaissance par M^e Henry Jarrige de la Morélie, en faveur de l'hôpital d'un capital de 161 ll. 10 sols consenti par son père, 1765.

B. 5. (Liasse). — 3 pièces, papier.

1704-1788. — Abandon fait par François Bonhomme à l'hôpital des droits de lods et ventes dus sur une maison du faubourg de la Foire, 1727. — Droits de prélation accordés par l'hôpital : à messire Antoine de Jarrige, chanoine, pour un borderage par lui acquis aux Ayres, 1704; — à dame Françoise Justine Coquard, baronne de Beauvoir St-Aulaire, habitant le château du Mas, près St-Yrieix, pour un jardin par elle acquis à St-Yrieix de Antoine Sulpicy, potier d'étain, 1788.

B. 6. (Liasse). — 4 pièces, papier.

1691-1748. — Pré du moulin de la Foulie. — Contrats d'hypothèque consentis : par Antoine de Gentil, officier de Monseigneur, frère unique du Roi, en faveur de Paul Paignon, écuyer, sur le pré de la Foulie, pour la somme de 800 ll., 1691; — par Jean de Gentil, en faveur d'Étienne Mazard, sur le dit pré pour même somme, 1716. — Vente du dit pré faite par

Étienne Mazard, aux syndics de l'hôpital, pour le prix de 800 ll., 1724, etc.

B. 7. (Liasse). — 2 pièces, papier.

1710-1728. — Arpentement du tènement de la Chabrouliè par Faure, arpenteur, 1710. Contenance, 35 sesterées. — Piquetement du pré de las Ribieyras, 1728.

B. 8. (Liasse). — 2 pièces, papier.

1742-1766. — État des biens. — Déclaration des biens de l'hôpital de St-Yrieix fournie par M^e Pierre Gondinet, lieutenant du commun pariage, coadministrateur de l'hôpital, à M. de Marcogniat, subdélégué, conformément à l'ordonnance de M. l'intendant, 1742. (Cf. pour le détail l'extrait de 1758, analysé ci-dessous. B. 12....) — État des biens et revenus du dit hôpital, dressé en 1766, pour satisfaire à la déclaration royale du 11 fév. 1764 (Cf. comme ci-dessus pour le détail.) On peut relever les passages suivants : « Le Bureau d'administration du dit hôpital est composé du lieutenant-général (1) et, à son défaut, de celui qui le représente, du procureur du Roy, du maire, du premier échevin, du curé de St-Pierre, aumônier actuel, de deux administrateurs élus et enfin de deux syndics qui sont, comme les administrateurs élus, alternativement nommés de 3 en 3 ans. Le Bureau tient ses assemblées dans une chambre de l'hôpital le premier et le troisième dimanche de chaque mois et extraordinairement quand les affaires le requièrent. On y traite et délibère des procès à intenter ou soutenir, des redditions et clôtures des comptes des précédans syndics, qui sont et ont toujours été chargés de la recette et employ des revenus. On y reçoit les enchères des revenus des fonds; on y détermine l'adjudication par notaire en faveur du surdisant; on y traite enfin de tout ce qui concerne l'intérieur et extérieur de cette maison, et on porte chaque fois les délibérations prises dans le Bureau sur un registre crotté et paraphé. » Le total de tous les revenus est dit monter à 1417 ll. 18 sols; celui des dépenses à 1418 ll.

B. 9. (Cahier). — In-4^o, 31 feuillets, papier.

XIV^e siècle-1752. — Terrier de l'hôpital, sous ce titre : « Déclaration historique sur l'origine.

(1) L'établissement de la sénéchaussée de St-Yrieix date de 1750.

anciens fonds et revenus de l'hôpital de St-Yrieix, sur l'accroissement d'iceluy et les différentes formes d'administration qu'il a eues pendant cinq siècles depuis son établissement présumé en 1250 jusqu'en 1750, et ce pour satisfaire à l'ordonnance de nos seigneurs du Conseil, marquée en 8 articles par Mgr. de St-Contest, intendant à Limoges en sa lettre du 12 décembre 1749 adressée à M. Paignon, avocat, son subdélégué au dit St-Yrieix : auquel mémoire du Conseil on répond article par article. » Suit la teneur de la lettre de l'intendant en 8 articles. — F^o 2^o : réponse à l'art. 1 de la susdite lettre demandant un extrait des actes de fondation : « On ne voit point de fondation ny aucunes patentes du dit hôpital à cause des expillations et incendies que les guerres anciennes ont causé. On voit seulement qu'il a été établi sous le titre de prieuré ou aumônerie, *prioratus seu helmosinaria majoris hospitalis Sancti Aredii*. Ce sont les termes employés dans les assences et reconnaissances faites envers les prieurs ou aumôniers du dit hôpital des rentes et dixmes y attachées dont la plus ancienne qui parait est une investiture de Guillaume Dayen, prieur de l'hôpital, à Jean Loupetit... de l'an 1331. Cest acte prouve que l'hôpital existoit avant, et l'on se contente de remonter son origine à l'an 1250 quoy qu'elle puisse estre plus reculée (1). Ce prieur ou aumônier a toujours été pourveu à chaque vacance par le chapitre de la dite ville, patron et collateur. On croit que cet hôpital-aumônerie fut régi par les seuls aumôniers successifs depuis la fondation présumée de 1250 jusqu'en 1567, c'est-à-dire pendant 317 ans, ce qui s'infère : 1^o des assences et reconnaissances faites à l'aumônier en seul pendant cet intervalle, quelquefois même du consentement et aprobaton du chapitre ; 2^o de quinze apointements judiciaels du 10 janvier 1556 intervenus contre les tenanciers sur les saisies et main-mises faites contre eux par Pierre Poumaud, lors aumônier ; 3^o d'une déclaration judiciaire que donna comme contraint en 1567 le dit Poumaud, aumônier des biens et revenus du dit hôpital.... Mais la régie des revenus du dit hôpital-aumônerie ayant entièrement passé de la main des aumôniers en celles de la communauté des habitants environ l'époque de 1567, ainsi qu'il résulte : 1^o de la déclaration forcée rendue par Poumaud ; 2^o des premiers actes où l'on trouve le ministère des syndics être intervenu.... 3^o

(1) On devine que cette date de 1250 a été choisie pour pouvoir attribuer à l'hôpital une existence de 500 ans révolus.

enfin, de l'administration qui paroît par les cayers de comptes de deux syndics et trésoriers alternativement nommés de trois en trois ans, où l'on voit que le revenu a été par eux perçu en seul et l'aumônier pensionné.... » — F^o 3^o v^o : Réponse à l'art. 2 de la susdite lettre, relatif à l'état des fonds (Cf. ci dessous, B. 12). — F^o 6^o v^o : Réflexions au sujet des aumôniers tant pendant leur régie que depuis leur démission. « L'aumônier, outre les soins spirituels et l'administration des sacremens auxquels son ministère l'obligeoit, étoit obligé avec ce revenu d'entretenir et réparer la manse de l'hôpital, les murailles du jardin et du pré et la terre de la Borie, les chaussées des deux pécheries, lors non accensées, de fournir et entretenir la maison du meuble, linge, ustancille, lits et couchettes nécessaires pour les pauvres, d'y nourrir [ou] au moins faire traiter et médicamenter les pauvres malades ou infirmes de la ville ou étrangers qui s'y retiroient malades ou qui y tomboient en recevant la passade, de fournir aux frais d'enterrement, pourvoir le dit hôpital de bois et paille, de payer un gouvernant et une gouvernante et les décimes annuellement imposées.... » — F^o 20^o r^o : « Le bâtiment est susceptible à loger 18 pauvres et 6 petits outre ceux qui sont dehors aux nourrices.... On y loge même souvent par charité, lorsque les lits ne sont pas remplis, des cavaliers malades lorsqu'il y a quelques compagnies en quartier d'hiver, l'officier ne donnant que six sols de paye par jour pour chacun et faisant fournir les remèdes par le chirurgien major.... » — F^o 20^o v^o : Réponse à l'art. 3 de la susdite lettre, relatif aux dépenses de l'hôpital. Ces dépenses sont dites monter annuellement à la somme de 1,207 ll., dont 24 ll. pour les gages de la gouvernante. « Nota que cette gouvernante ne pourroit suffire seule, mais on la fait aider par une fille du nombre des dits pauvres habitués et on fait faire les messages de campagne ou de nuit en ville par un garçon du même nombre, lesquels d'ailleurs ont soin de cultiver le jardin. » — F^o 24^o r^o : « Quoy que la chambre de direction [de l'hôpital] eut pu et puisse encore quand elle le jugera à propos diviser et distribuer plus amplement parmy les membres qui la composent les différents objets de cette régie, suivant les diverses dispositions de l'ordonnance de 1698, elle en a néanmoins laissé jusqu'à présent le soin au sieur Gondinet, syndic, trésorier et administrateur, dont le zèle et l'attachement pour les pauvres ont engagé la chambre de le requérir et continuer dans cette régie par des prolongations triannuelles pendant 23 ans écoulés, du 7 février 1727 au 7 février 1750. » — F^o 24

v° : Réponse à l'art. 4 de la lettre susdite, relatif aux dettes de l'hôpital. On renvoie au détail des chapitres précédents. — *Ibid.* Réponse à l'art. 5 de la lettre susdite, relatif aux occupations des pauvres : « Comme les pauvres qu'on tient dans l'hôpital sont toujours plus que vieux, infirmes ou malades, ils sont par là dispensés du travail, et les occupations de ceux qui peuvent le faire sont : 1° à filer ou dévider pour la maison le peu de charnure ou de lin qu'on recueille dans le jardin, à travailler les uns pour les autres, à filer ou dévider charnure ou laine pour les gens du dehors, dont le produit se rapporte à une partie de leur entretien. Mais pour en bannir entièrement l'oisiveté, y tenir et occuper un plus grand nombre de pauvres et décharger par là le public de l'importunité de bien d'autres jeunes pauvres qui vaguent les rues, il conviendrait d'y établir une manufacture en coton et en laine... » — F° 25 v° : Réponse à l'art. 6 de la susdite lettre relatif aux réunions d'hôpitaux faites à l'hôpital de St-Yrieix. Il n'y en a jamais eu. Les hôpitaux les plus rapprochés sont : en Limousin, ceux de Limoges, Uzerche, Tulle, Brive et Lubersac, ce dernier nouvellement établi ; en Périgord, ceux de Périgueux, Hautefort et Thiviers, ce dernier situé à 4 lieues, « ces lieux formant près du double de distance de celles de Paris. » On déclare ensuite qu'il serait utile : « 1° de pouvoir pensionner et établir un prêtre libre soit séculier ou récollet pour dire messe et vêpres dans la chapelle tous les dimanches et festes, y instruire et catéchiser les pauvres tant sains que malades, y dire même la messe les jours ouvriers à son intention particulière, y faire la prière à 5 heures du soir, etc.... 2° qu'il y eut deux sœurs grises ou de la charité ou de St-Alexis prises de l'hôpital de Limoges pour la régie de la maison et autres soins et devoirs de charité à exercer envers les pauvres.... » — F° 27 v° : Réponse à l'art. 7 de la susdite lettre, relatif à la comptabilité de l'hôpital. Antérieurement à 1727 les syndics rendaient leurs comptes à leurs successeurs tous les trois ans. Depuis 1727, époque à laquelle a été établi le Bureau de direction, les comptes du syndic ont été vérifiés tous les trois ans, par deux membres du dit Bureau à ce délégués. — F° 29 r° : Réponse à l'art. 8 de la susdite lettre relatif à la composition du Bureau d'administration, comprenant : deux délégués du chapitre, l'aumônier de l'hôpital, les officiers du pariage, le maire, le premier échevin et deux syndics-trésoriers. — F° 30 r° : Tableau de la situation de l'hôpital en 1752 : dépense 1.384 ll. ; recette 1.229 ll.

B. 10. (Registre). — In-folio, 6 feuillets, papier.

1750. — Terrier de l'hôpital. — (C'est une première mise au net du cahier inventorié ci-dessus. Mais les feuillets primitivement chiffrés 3-23 ayant été lacérés, il ne subsiste que le commencement et la fin de la déclaration de l'hôpital.)

B. 11. (Liasse). — 23 pièces, papier.

1478-1748. — Copies souvent informes des titres de rente de l'hôpital, pour servir à dresser le terrier de 1750 (Cf. ci-dessus, B. 9 et 10).

B. 12. (Cahier). — In-4°, 13 feuillets, papier.

1331-1758. — « Extrait des divers contrats qui prouvent l'établissement ou existence de l'hôpital-aumônerie de la ville de St-Yrieix en Limousin, ensemble des rentes, dixmes, héritages, rentes constituées, capitaux et intérêts à lui appartenants. Pris du terrier (1), contrats et autres documens du dit hôpital. » (Au dos du cahier) : « Le présent extrait fait [en 1758], en conséquence de l'avis de M^e Regnard, avocat au Conseil, à qui nous avons écrit avant la suppression du pariage pour faire patenter notre hôpital. » — Parmi les actes analysés dans un ordre chronologique assez peu rigoureux, figurent les suivans : 1331, investiture faite par Guillaume, doyen prieur de l'hôpital de St-Yrieix, à Jean Loupetit d'une maison sise près l'église de la Haute-chapelle ; — 1433, testament de M^e Pierre Montron, chanoine de l'église séculière et collégiale de St-Yrieix, léguant deux lits au dit hôpital et ses biens du Valoys et de la Chabroulie : « *Item, de et legs hospitali dicte ville Sancti Aredii duos lectos, quemlibet munitum cum uno pasi lineamentorum, quorum unum habeo in villa Lemovicensi et alium habeo in mea domo; et ulterius totam hereditatem meam deu Valoys et de la Chabroulie, in recompensatimem omnium in quibus dicto hospitali teneri possum quoquomodo....* » — 1487, investiture faite par Gabriel Gentil, licencié es lois et bachelier en décret, curé de St-Jal et aumônier du grand hôpital ou aumônerie de St-Yrieix, à Jean Gentil d'une maison sise près du rempart de la

(1) Il s'agit sans doute de l'état des biens de l'hôpital dressé en 1750. Voy. B. 10. Comme le cahier a été lacéré, le présent extrait a une grande valeur.

ville; — 1486, investiture faite par le dit Gabriel Gentil à M^e Bernard Redon, prêtre, d'une maison avec jardin sise au territoire de la Foire proche l'église de la chapelle Notre-Dame; — 1489, accense faite par le dit Gabriel Gentil à Jean Gentil, vigier de la ville, de trois maisons sises au territoire de Lormond; — 1516, investiture faite par Jean Mouton, aumônier ou prieur du dit hôpital, à Michel Souve de plusieurs biens sis au village de la Chabroulie; — 1506, reconnaissance faite à M. Jean Mouton, aumônier du dit hôpital, par Pierre Queyroulet d'une maison sise près la croix de Verniaux et confrontant au chemin qui mène à l'église de la Chapelle; — 1545, investiture faite par le dit Jean Mouton, aumônier, à Jean Valade, couturier, d'une maison sise aux barris du faubourg de la Foire; — 1450, reconnaissance faite à Olivier Dalier, chanoine et prieur du dit hôpital, par Bardon las Vergnas, d'une maison sise près l'église de la Chapelle; — 1437, accense faite par Guillaume Durant, prieur du dit hôpital, à Bernard Meynier d'une terre sise au Puy de Royère; — 1558, main-mise par Pierre Poumeau, prêtre, aumônier du dit hôpital, sur divers biens sis au faubourg de la Foire, faite par les censitaires de payer les droits par eux dus; — 1618, procès-verbal de vidimus des titres de l'hôpital, non rapportés, fait à la requête de M^e Antoine Mouton, prêtre, aumônier du dit hôpital, de François Mazeau et Pierre Legros, syndics; — 1567, déclaration des biens et revenus de l'hôpital de St-Yrieix et des obligations de l'aumônerie envers les pauvres, faite par Pierre Poumeau, prieur: 1^o la maison du prieuré; autre maison avec jardin sis par derrière, tenue par Pierre Margueynon et sa femme, « lesquels gouvernent les pauvres; » le pré de Laborie et ses dépendances; deux petites pêcheries; une pièce de champs-froids appelés le bois des pauvres; « certaines dîmes » aux villages de la Chabroulie, Lavaud-Porcher et Voulparie; quelques terres appelées d'entre-les-deux-chemins, et la moitié des dîmes du village de Villeneuve; 2^o diverses rentes sur les villages voisins, montant à 16 ll. 13 sols argent, 1 setier froment, 4 setiers 10 quarts seigle, 1 setier avoine, 3 gelines et 3 journaux d'homme. *Nota*: « Le prieur et ses prédécesseurs prêtent gratis l'hospitalité aux allans et venans du soir au matin; [il] paye les décimes, pension à Messieurs du chapitre, doit assister à l'église collégiale du dit St-Yrieix les dimanches et fêtes annuelles de l'an; auxquels jours il prend distribution comme les autres du chœur serviteurs ordinaires; » — 1577, accense faite par François Chapelle, aumônier du dit hôpital, à Jean

Piannaud, cordonnier, en présence de Paul Tenant, procureur du Roi, de Jean Jarrige et Joseph Barrière, syndics, du bois d'Aigueperse; — 1656, constitution d'une pension de 40 ll. faite par les syndics de l'hôpital à Pierre Lavergne, « curé de la Haute-chapelle et aumônier nouvellement pourvu par le chapitre de la dite ville de St-Yrieix, » à charge par lui d'administrer les sacrements aux malades et de dire le premier jour de chaque mois la messe *Pro defunctis*, récemment fondée par Pierre Gueyne, chevalier-léger. — F^o 8 v^o et ss.: Fonds acquis par les administrateurs de l'hôpital: le pré du Pouyolou en 1627, le pré de Rochépine en 1720, le pré de Laborie, le bien des Mazeaux légué par Yrieix Bonnet en 1699, le bordage des Ayres acquis de Jean Leymarie en 1704, deux jardins contigus au dit bordage et acquis en 1712-1713, un autre jardin sis à la Faye acquis en 1706, le pré Lamothe acquis en 1724, le pré des Fioux acquis en 1734, une grange avec jardin légués à l'hôpital par François Gondinet sieur du Verdier en 1729; « la maison du dit hôpital où logent les pauvres, scituée à la place du Marché, vis-à-vis le boulevard de la ville, composée de deux salles pour les différents sexes, de deux autres chambres sans parler des embas, d'une cour et portail au devant la dite maison, d'une jolie petite chapelle dans un coin de la dite cour, d'un jardin au dernier (*sic*) la dite maison servant pour le potage et légumage des pauvres et d'une belle grange à côté de la dite cour avec un jardin dernier joignant au susdit... » — F^o 10 r^o: Bail du revenu des fonds non accensés fait en 1756 pour une durée de trois années à Antoine Monfanger, Pierre Massy, Pierre Vilette et Aubin Bayle, moyennant la somme annuelle de 362 ll.; — autre bail des dits fonds fait en 1759 pour une durée de six années à Antoine Talet, marchand, moyennant la somme annuelle de 360 ll. — F^o 10 v^o: Relevé des « capitaux portés par obligations ou condamnations, produisant intérêt; ensemble les capitaux établis en rentes constituées. » Parmi les débiteurs figurent les suivants: Jean Queyroulet, chanoine, chantre; Jean de Jarrige de la Morélie, écuyer; dame Marguerite de Sanzillon et messire Louis, chevalier, comte de Taillefer, son mari; d^{ne} Marguerite Souve, femme de Jean Bosvieux, médecin; Jean d'Eychizadour, écuyer, sieur de Monfeau; François Lafon, prêtre; Antoine Bouhomme, sieur de Lavaud, médecin; d^{ne} Marie Martin de Laborie; Louis de St-Martin, écuyer; etc. — Récapitulation: 1^o revenus des rentes foncières et directes, rentes foncières, dîmes, lods et ventes, 166 ll. 10 sols: 2^o reve-

nus des fonds affermés, 362 ll.; 3^e revenus des capitaux ou rentes constituées, 664 ll. 9 sols; 4^e intérêts des reliquats de comptes de certains administrateurs, 45 ll.; 5^e revenu casuel des aumônes, permissions de faire gras, etc., 45 ll. Total général : 1,282 ll. 19 sols.

B. 13. (Cahier). — In-4^o. 45 feuillets, papier.

1778-1780. — « Liève générale de l'hôpital de la ville de Saint-Yrieix, contenant les comptes faits pour chaque créancier tant des arrérages de rentes constituées que autres dûs... » Joseph Morange, procureur au sénéchal et syndic trésorier de l'hôpital; Pierre Blondy, cosyndic. — C'est le compte détaillé des arrérages dus par les créanciers énumérés dans le cahier précédent. — F^o 34 r^o : Liève générale des rentes foncières dues à l'hôpital sur divers tènements de la fondalité et directité de l'aumônerie de St-Yrieix : tènements de la Chabroulie, de Voulparie, des Mignots et des Rivières. Parmi les tenanciers figurent : M^e Grangevieille de la Chabroulie, officier à l'hôtel des Invalides; le baron de Beaupoil, ancien lieutenant de vaisseau du Roi, chevalier de l'ordre de St-Louis. — F^o 41 r^o : Accenses de quelques biens, faites par l'hôpital : à M^e Antoine Duburguet, avocat du Roi et son procureur au siège de St-Yrieix; à M^e Jean de Foucauld, chevalier, seigneur de Malambert, Tourtil et autres lieux, maire breveté par le Roi pour la ville de St-Yrieix; à M^e Grangevieille, sieur de la Chabroulie, ancien garde du corps du Roi « et à présent capitaine des invalides au quartier de Niort, » etc.

B. 14. (Liasse). — 2 pièces, papier.

1684-1764. — Extraits des lièves de l'hôpital. (Voy. Part. précédent.)

B. 15. (Liasse). — 1 pièce, parchemin; 38 pièces, papier.

1658-1730. — Procédures pour l'hôpital de St-Yrieix : contre Jean Queyroulet, notaire royal, et Pierre son frère, procureur, héritiers de Joseph Queyroulet leur père, touchant le paiement de l'affermé des revenus de l'hôpital adjudgée à ce dernier en 1605 pour quatre années, au prix de 210 ll. par an, 1658; — contre d^{ne} Marguerite Mazeau, veuve de M. des Fieux, et contre Bertrand Masgontier sieur des Fieux, touchant le paiement d'une obligation de 300 ll. consentie par Frontonné Delafon et Yrieix Masgontier, 1698-1730; — contre les héritiers de feu M^e Delugin, curé

de Quinsac, touchant le paiement des arrérages de rentes légués à l'hôpital par le dit Delugin sur ses tenanciers de Labigourie, 1703-1710.

B. 16. (Liasse). — 1 pièce, parchemin; 25 pièces et 1 cahier in-4^o, 14 feuillets, papier.

1732-1754. — Procédures pour l'hôpital de St-Yrieix : contre Pierre Maytrand de Charveix, touchant le paiement d'une rente de 6 ll. 18 sols par lui constituée en faveur de l'hôpital, 1732-1740; — contre François Lafon, sieur de Lintra, touchant le paiement d'une obligation de 30 ll. 1738; — contre Pierre Malevergne de la Bachelierie, touchant le paiement d'une rente de 15 ll. par lui consentie à Jean Barbary, sieur de Beaugerie, et transportée par celui-ci à l'hôpital, 1748-1750; — contre le sieur Chastaignon, mari de d^{ne} Pichon, et Pierre Dujardin, mis en demeure de rendre compte du syndicat de leurs pères, 1742-1754.

B. 17. (Liasse). — 4 pièces, parchemin; 12 pièces, papier (2 imprimées).

1732-1754. — Procédures pour l'hôpital de St-Yrieix contre Pierre et Aubin Delage frères, touchant le paiement d'un legs fait au dit hôpital par Hélié Parreau, tanneur, leur père.

B. 18. (Liasse). — 42 pièces et 1 cahier in-4^o, 9 feuillets, papier.

1740-1757. — Procédures pour l'hôpital de St-Yrieix contre M^e Jean Queyroulet, chanoine et chantre de l'église collégiale, ancien curé de la Haute-Chapelle, touchant le paiement d'une obligation de 50 ll. consentie par feu son père en faveur du dit hôpital : délibération de la Sorbonne, consulte de M. d'Albesard, avocat et lieutenant général au sénéchal de Guyenne, mémoire de M. des Fossés, avocat, lettres diverses, etc., y relatifs.

B. 19. (Liasse). — 1 pièce, parchemin; 18 pièces, papier.

1765-1780. — Procédures pour l'hôpital de St-Yrieix : contre Jean Meynier, taillandier, touchant le paiement d'une rente de 12 ll. consentie par son père en faveur du dit hôpital, 1765; — contre Jean Teytut de la Jarrige, lieutenant général en la sénéchaussée de St-Yrieix, — les héritiers de feu Pierre Delafon du Repaire, la d^{ne} Gondinet et autres débiteurs du dit hôpital, 1769-1780.

B. 20. (Liasse). — 3 pièces, parchemin.

1778-1789. — Procédures. — Trois mandements de *debilis* accordés en la cour de Bordeaux à l'hôpital de St-Yrieix contre ses débiteurs.

B. 21. (Liasse). — 23 pièces, papier.

1700-1732. — Affaires litigieuses. — Avis, mémoires, consultes et délibérations de divers avocats touchant quelques affaires de l'hôpital : de M. Faute, concluant que l'hôpital ne peut se dispenser de faire abandon des dîmes de la Chabroulie au curé de St-Pierre pour parfaire sa portion congrue, 1700 ; — de M. Maignol, concluant qu'un particulier peut reconnaître les intérêts du capital qu'il doit au denier cinq quand l'obligation est antérieure à l'édit de 1679 qui règle l'intérêt au denier dix-huit, 1720 ; — de M. Beaune, établissant que les dettes ou créances de l'hôpital ne se prescrivent que par 40 années, 1728 ; — de M. Beaune, touchant la rente de 2 quarterons de bois due à l'hôpital, 1728 ; — de M. Beaune, touchant le mode de la reddition des comptes des syndics devant le Bureau, 1729 ; — de M. Beaune, concluant que le Bureau de l'hôpital peut modérer en certains cas les intérêts dus par les débiteurs sans le consentement des habitants, lequel n'est nécessaire que pour l'aliénation des fonds ou des capitaux, 1730 ; — des sieurs Beaune et Maignol, concluant que l'hôpital ne peut revendiquer les dîmes ci-devant démembrées des domaines de la Chabroulie, l'Étang et la Borie, 1732.

B. 22. (Liasse). — 21 pièces, papier.

1733-1771. — Affaires litigieuse (suite). — Avis, mémoires, consultes et délibérations de divers avocats touchant quelques affaires de l'hôpital : de M. Beaune, concluant à la nécessité de demander le consentement des habitants pour certaines modérations d'intérêts, 1733 ; — de M. d'Albessard au sujet des no-

vales, 1741 ; — de M. des Fossés, concluant que M. de la Trenchardie, domicilié dans sa propre justice, ne peut être cité devant la justice de celui qui a souffert par son fait, mais seulement devant la justice du lieu où le délit a été commis, 1748 ; — de M. des Fossés, portant que le paiement des intérêts prouvé par les lièves de l'hôpital empêche la prescription contre les débiteurs, 1753 ; — de M. Lamotte, déclarant inutile la substitution opposée en faveur de l'hôpital par M^e Jean Marel, chanoine, en son testament, 1759 ; — de M. Duvergier, au sujet de la nomination de M^e Du Jardin Duclaud comme syndic trésorier, déjà chargé de la collecte des tailles de Quinsac et Glandon, 1768 ; — de M. Duvergier au sujet de ceux qui refusent de remplir les fonctions publiques qui leur sont déferées, 1771.

B. 23. (Liasse). — 3 pièces, papier.

1732-1740. — Mémoires adressés, par l'hôpital de St-Yrieix au conseil de conscience de Limoges : touchant la perception des intérêts de l'hôpital, 1732 (en double) : «... On prie le sieur (*sic*) conseil de réfléchir sérieusement sur le présent mémoire et d'y donner sa décision claire et distincte sur chaque circonstance, afin d'assurer le repos de conscience des proposans tant pour le passé que pour l'avenir. » Ce conseil de conscience était composé des PP. Jacobins de Limoges et de M. Juge, curé de St-Pierre, « homme très intelligent et ancien administrateur de l'hôpital du dit Limoges. » Plus loin : « MM. du Séminaire et de la Mission n'ayant pu me donner leur décision, j'ay, de l'avis du Bureau, reconsulté le tout à MM. de Masmichel, de Servientis, du Murat, de la Couture et autres Messieurs étant en mission en la ville de St-Yrieix sur la fin de mars 1733 ; » — touchant le sieur Queyroulet, curé de la Haute-chapelle, débiteur de l'hôpital, 1740. — Suivent deux décisions conformes, l'une signée SERVIENTIS, supérieur de la Mission, l'autre émanant de MM. du Séminaire.

Département de la Haute-Vienne.

VILLE DE SAINT-YRIEIX.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES HOSPITALIÈRES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE C.

(Matières ecclésiastiques.)

C. 1. (Liasse). — 1 pièce, parchemin.

1671. — Bref de Clément X autorisant l'exposition du S. Sacrement dans la chapelle de l'hôpital de St-Yrieix, avec indulgence plénière pour sept ans. *Datum Rome apud S. Mariam Majorem sub annulo piscatoris, die XII julii M DCLXXI, pontificatus nostri anno secundo.*

C. 2. (Liasse). — 1 pièce, papier.

1733. — Aumônier. — Mémoire adressé par l'hôpital au Conseil touchant le droit de nommer l'aumônier; avec un avis y relatif du sieur Beaune, avocat, concluant que l'hôpital ou aumônerie de St-Yrieix ayant toujours été de la collation du chapitre de la ville, les administrateurs ne sauraient s'attribuer ce droit à l'exclusion du dit chapitre.

Département de la Haute-Vienne.

VILLE DE SAINT-YRIEIX.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES HOSPITALIÈRES ANTÉRIEURES A 1790.



SÉRIE D.

(Néant.)

SÉRIE E.

(Délibérations, Créances, Comptes divers.)

E. 1. (Registre). — In-4°, 95 feuillets, papier.

1698-1748. — « Registre des délibérations [du Bureau de direction] de l'hôpital de St-Yrieix. Gondinet, syndic. » — **1^o 2^o** : Copie de la déclaration royale portant règlement en 23 articles pour l'administration des hôpitaux et léproseries de l'ordre de N.-D. du Mont-Carmel et de St-Lazare, 12 déc. 1698. — Parmi les délibérations enregistrées figurent les suivantes : 1728, **1^o 6^o** : délibération par laquelle on modère à 3,000 ll. la créance due par M. de Moissat, prêtre; — 1729, **1^o 7^o** : délibération servant de règlement sur plusieurs chefs pour la conduite des syndics à venir; — 1730, **1^o 11^o** : délibération portant confirmation de l'établissement du Bureau de direction

et réglant que les assemblées auront lieu le premier jeudi de chaque mois; — **1^o 12^o** : délibération portant que les assemblées du Bureau auront lieu les premier et troisième lundis de chaque mois; — **1^o 15^o** : délibération servant de règlement pour la nomination des syndics à venir et portant nouvelle convocation des habitants pour la nomination d'un syndic, attendu qu'il ne s'est présenté personne que le sieur Jean Souve, procureur en la cour du commun pariage; — **1^o 16^o** : procès-verbal d'installation du sieur Guillaume Souve, notaire et procureur, comme nouveau directeur; troisième convocation des habitants pour la nomination d'un syndic; — **1^o 19^o** : délibération portant que la somme de 800 ll. reçue du sieur Mazard sera employée à payer les 272 ll. d'indemnité due au chapitre, à servir les gages de la gouvernante, à

raison de 4 ll. par mois, et à dresser des lits dans l'hôpital, « considérant la pauvreté et misère où sont les pauvres de cet hôpital pour le coucher, n'y ayant aucun lit convenable que de mauvais chalits délabrés et des paillasses fort usées en sorte que, outre la souffrance des pauvres qui y sont à présent, on est en peine de loger et recevoir les passans et les nouveaux de la ville dont le nombre s'accroit de jour à autre; » — f° 20 v° : délibération par laquelle le serment demandé au sieur Jean Granjaud, notaire et procureur, comme nouveau syndic de l'hôpital, est tenu pour prêté, faute par le dit Granjaud de s'être présenté; — 1731, f° 21 v° : délibération dans laquelle il est rappelé que l'hôpital de St-Yrieix ayant été érigé primitivement en aumônerie, « on ne peut y recevoir que les pauvres passans du soir au matin, ainsi qu'il conste par la déclaration judiciairement rendue par Pierre Poumaud, lors prieur et aumônier, ensuite de celle des biens et revenus de la dite aumônerie de l'an 1567, et que tout au plus, suivant l'usage on ne peut garder dans le présent hôpital les dits pauvres passans que pendant trois jours au cas que le temps fut trop mauvais ou qu'ils eussent quelque incommodité qui les empeschat de se retirer le lendemain; » — 1733, f° 33 v° : délibération par laquelle « on commet le sieur Gondinet, syndic, pour se porter en la ville de Limoges afin de consulter MM. les casuistes sur les mémoires qu'il nous a communiqués, afin d'être certioré si l'on est bien fondé à percevoir les intérêts dus à l'hôpital en vertu de condamnation » (1); — f° 40 v° : délibération portant qu'il sera célébré un service funèbre pour le repos de l'âme de M^e François Meunier, doyen, premier directeur de l'hôpital, et à l'avenir pour tous les autres directeurs qui décéderont; — 1735, f° 52 v° : délibération portant qu'on nourrira entièrement les pauvres logés actuellement à l'hôpital, au nombre de treize, en s'abstenant de donner aux pauvres du dehors, et qu'on chargera les députés du chapitre de visiter les pauvres de l'hôpital une fois par mois, « pour sur leur rapport estre pourveu par le Bureau ainsy qu'il appartiendra; » — 1736, f° 52 v° : délibération portant qu'on payera 15 sols de rente à la confrérie du Rosaire, érigée à l'autel du Montier de St-Yrieix, à raison d'un obit fondé sur certain bien sis aux Mazeaux et dont l'hôpital possède une moitié; — f° 53 v° : délibération portant convocation des habitants pour faire décharger le sieur Gondinet, syndic de l'hôpital, de la corvée

(f) Cf. ci-dessus art. B. 23.

des chemins royaux et logement des gens de guerre, « en considération des services fidèles et gratuits qu'il rend à l'hôpital et en cela à la communauté; » — 1740, f° 70 v° : transcription d'un mémoire envoyé au conseil de Sorbonne touchant même objet que ci-dessus; — f° 74 r° : transcription de la décision des docteurs de Sorbonne (1); — 1741, f° 76 v° : délibération portant que l'hôpital, à cause de la disette actuelle, portera de 16 à 22 le nombre de ses pensionnaires pendant trois mois, sans que cela tire à conséquence pour l'avenir; — 1743, f° 80 v° : délibération ramenant à 12 le nombre des pauvres que l'on recevra désormais dans l'hôpital, pour compenser les charges excessives des dernières années, les dits 12 pauvres devant appartenir aux juridictions de St-Yrieix; portant en outre que l'on continuera de donner la passade aux étrangers non vagabonds et que l'on fera nourrir les enfants orphelins légitimes par des nourrices jusqu'à l'âge de 2 ans; — 1744, f° 82 r° : délibération portant qu'on n'accordera désormais aucune aumône aux pauvres du dehors, à l'exception des enfants en nourrice, conformément à la recommandation de l'évêque de Limoges; — 1746, f° 87 r° : délibération portant que les assemblées du Bureau auront lieu les premier et troisième jeudis de chaque mois au lieu des premier et troisième lundis, outre les assemblées extraordinaires; — f° 90 r° : délibération par laquelle M^e Jean de Jarrige de la Morélie, curé de St-Pierre et aumônier de l'hôpital, est chargé de tenir la main à ce que le nombre des pensionnaires de l'hôpital ne dépasse jamais celui de 12; — f° 92 r° : nomination de Marguerite Bloudeau comme gouvernante « provisionnelle » de l'hôpital à la place de Marie Bosvieux, décédée, à charge par elle de « régir, soigner et gouverner les pauvres dans le présent hôpital, avoir soin de leur faire faire régulièrement la prière soir et matin et remplir les autres exercices et devoirs du christianisme, procurer leur avantage et éviter leur dommage tant par ses services que régie de leurs biens, meubles et effets.... faire même la lessive et blanchissage du linge tant de l'hôpital que de la chapelle.... donner avis de la conduite, deffauts et manquemens des pauvres.... et autrement se comporter en honneur et conscience, en bonne œconome et fidelle gouvernante pendant tout le temps qu'il nous plaira de luy laisser la dite régie et employ....; » — 1748, f° 93 r° : délibération portant qu'on fera avertir par affiches les chirurgiens de la

(1) Cf. ci-dessus art. B. 23.

ville de la nomination à faire d'un chirurgien-apothicaire spécialement attaché au service de l'hôpital au lieu et place de l'apothicaire dont on s'était contenté jusqu'ici ; — *passim* : nombreuses délibérations relatives aux procès engagés, à l'affermé des biens de l'hôpital, aux réparations des bâtiments, aux redditions de comptes des syndics, etc.

E. 2. (Registre). — In-4°, 148 feuillets, papier.

1602-1759. — « Papier des scindiez des pauvres de l'hostel-Dieu de Saint-Yrieys, commencé en 1602. » — F^o 2 r^o et ss. : Table des obligations transcrites dans le présent registre, au nombre de 65, dans leur ordre chronologique, des f^os 1 bis à 67 v^o. Parmi ces obligations en faveur de l'hôpital figurent les suivantes : 100 ll. par Pierre Leymarie, marchand, 1602; 60 ll. par M^o François Fabry, doyen de l'église collégiale, 1603; 96 ll. par M^o Pardoux Delafon, notaire royal, juge du doyenné de St-Yrieix et syndic du chapitre de la ville, 1603; 40 ll. par Antoine Mognon, prêtre, 1609; 108 ll. par Yrieix Mazeau, sieur de la Pause et Jacques Paignon, bourgeois, 1616; 80 ll. par Pierre Dubourg, praticien, 1623; 164 ll. par Pierre Martin, « garde vaisselle de la cuisine [et] bouche du Roy, » 1624; 120 ll. par Jean Delafon, sieur des Rieux, notaire royal et secrétaire du chapitre de St-Yrieix, 1630; 200 ll. par François Dubourg, Jean Jarrige et Pardoux Roche, notaires royaux et procureurs en la cour royale de St-Yrieix, 1633; 100 ll. par Pierre Chiquet, sieur de las Meynias, avocat en Parlement, 1643; 60 ll. par Jean de Jarrige, sieur de la Robertie et Pierre Thouron, greffier de la cour royale de St-Yrieix, 1647; 120 ll. par Pierre Queyroulet, notaire royal et juge de la juridiction ordinaire de la châtellenie de Peyssac, 1670; 165 ll. par Pierre Cramarigeas, fils de Jean Cramarigeas, garde-vaisselle du Roi, 1672. — F^o 56 r^o : Abjuration du calvinisme faite par David Oudain, natif de Bourg en Bourgogne, pauvre malade de l'hôpital, entre les mains de messire Pierre Lavergne, prêtre, docteur en théologie, vicaire perpétuel de l'église paroissiale N.-D. la Chapelle et aumônier du dit hôpital, 1658 : « Lequel après avoir esté interrogé par le dit sieur Lavergne de sa religion, luy déclara qu'il estoit de la religion prétendue réformée et avoit tousjours vescu dans icelle et mesmes issu de parans de la mesme religion, et que à present il estoit dans le dessein de quitter la dite religion et embrasser la religion catholique, apostolique et romaine pour en

faire la profession le reste de ses jours, pour le salut de son âme et pour l'amour de Dieu.... » — F^o 63 r^o : « J'ay obtenu l'indult *sive* bulle du St-Père Clément X pour l'hostel-Dieu, pour pendant 7 ans advenir d'indulgence à chasque feste de St-Alexis. Icelle bulle date du 12 juillet 1671; et l'ay retirée des mains du sieur Poylevé, banquier, dans le mois de septembre au dit an, 1671. PINET, syndic. » — F^o 70 r^o : « Copie des patentes de l'hôpital de la ville d'Uzerche icy raportées dans la vue de parvenir à faire patenter le nôtre, en date de février 1749 » (1). « Les habitants de la ville d'Uzerche, diocèse de Limoges, nous ont fait exposer que depuis un tems immémorial l'hospitalité s'exerce dans la ville d'Uzerche pour les pauvres malades et autres et par des sœurs destinées à les servir; qu'elle a été seulement interrompue dans l'intervalle de l'union des revenus qui en étoient le fondement à l'ordre de St-Lazare; que cet hôpital qui a pour seul bien en fonds une maison et jardin joignant ensemble, le tout situé en la ville d'Uzerche, dont le produit en grains avec une redevance annuelle de 350 ll. sur l'abbaye d'Uzerche pour les aumônes dont la dite abbaye étoit tenue, ne pouvant subvenir qu'à une très légère partie de la dépense nécessaire, le feu Roy notre très honoré seigneur et bisayeul informé du besoin et de l'utilité de cet hôpital dans un lieu d'étape et un des plus grands passages de notre royaume, a bien voulu le secourir et luy donner des marques de sa protection par deux différents arrêts rendus au Conseil le 17 sept. 1700 et 5 aoust 1701, le premier qui adjuge au dit hôpital une somme de 11,882 ll. provenante des abbayes d'Uzerche et de Bardelle, dont 800 ll. ont été employées en rentes constituées sur le clergé du diocèse de Limoges, depuis réduite à 240 ll., le surplus en autres rentes constituées sur particuliers; et le second qui a remis et réintégré les directeurs du dit hôpital en la possession et jouissance tant de la maison servant à retirer les pauvres que des biens en dépendant qui avoient été précédemment unis à l'ordre de St-Lazare. Mais les nécessités de cet hôpital s'étendant chaque jour par la quantité des pauvres qui y accourt et que les malheurs des tems multiplient, les habitants de la ville d'Uzerche nous ont fait supplier d'en autoriser particulièrement l'établissement, de fixer la forme de son administration, assurer les privilèges, ensemble la

(1) L'original de ces lettres patentes paraissant aujourd'hui perdu, nous croyons devoir reproduire ici les principaux passages de la transcription du présent registre.

propriété du peu de fonds dont il est en possession ou qu'il acquerra par la suite, afin de prévenir les vicissitudes et les contestations qui pourroient survenir, ce qui d'ailleurs excitera les personnes charitables qui seroient dans l'intention d'y faire quelque bien par l'assurance qu'elles auront de l'exécution de la validité de leurs dispositions.... » Art. I. L'hôpital d'Userche s'appellera désormais hôpital général et ce titre sera gravé au-dessus de la porte principale avec l'écusson royal. Art. II. Le Roi en est le protecteur, mais la juridiction spirituelle appartient à l'évêque de Limoges et non au grand aumônier. L'hôpital reçoit les malades et les mendiants de la ville ou de la banlieue comme aussi les orphelins, « pour estre instruits à la piété de la religion chrétienne et aux métiers dont ils pourront être capables. » Art. III. Le Bureau de direction se compose du lieutenant-général de la sénéchaussée, du doyen des conseillers, du maire, du doyen des avocats et des trois curés de la ville alternativement. Il nomme trois administrateurs choisis parmi les notables de la ville pour une durée de 3 ans et exerçant alternativement. Art. IV. Le Bureau choisit les administrateurs à l'expiration des 3 années, le premier dimanche après la circoncision. Art. V. Les nouveaux administrateurs prêtent serment. Art. VI. Les administrateurs en charge se réunissent de 15 en 15 jours et même de 8 en 8 jours si les affaires l'exigent, à l'issue des vêpres. Les administrateurs sortant ont voix délibérative. Art. VII. L'administrateur qui exerce la troisième année est de droit trésorier de l'hôpital. Art. VIII. Les directeurs assistent aux réunions des administrateurs quand bon leur semble avec voix délibérative. Ils y sont convoqués d'office quand l'importance des affaires l'exige. Art. IX. Les administrateurs sont autorisés à recevoir tous dons faits en faveur de l'hôpital et à aliéner les biens des pauvres en observant les formalités requises. Art. X. Les acquisitions précédemment faites par l'hôpital son confirmées. Art. XI. L'hôpital est exempté de tous droits d'indemnité et d'amortissement envers le domaine du Roi. Art. XII. Toutefois les droits des seigneurs particuliers demeurent réservés. Art. XIII. Les adjudications d'amendes, les dons et legs faits précédemment dans l'étendue de la sénéchaussée aux pauvres et à l'hôpital sont attribués au nouvel hôpital général. La redevance de 350 ll. due par l'abbaye d'Userche, et toutes les aumônes générales et particulières faites ou à faire dans l'étendue de la sénéchaussée par les bénéficiers, chapitres et autres

communautés ecclésiastiques sont unies à l'hôpital général. Art. XIV. Les greffiers des diverses juridictions ordinaires, et les notaires sont chargés de l'exécution du précédent article. Art. XV. Les exploits doivent être signifiés au Bureau des administrateurs et non aux administrateurs individuellement. Art. XVI. L'hôpital a droit de faire des quêtes et d'établir des troncs dans toutes les églises et lieux apparents de la sénéchaussée. Art. XVII. Les pauvres de l'hôpital capables de travailler y sont astreints proportionnellement à leurs forces et à leur capacité, au profit de l'établissement. Art. XVIII. L'hôpital et ses fermiers ou métayers sont exemptés du logement des gens de guerre et autres charges de cette nature. Art. XIX. L'hôpital est déchargé de tout droit d'octroi sur les denrées à son usage. Art. XX. Les particuliers et les corporations de la sénéchaussée sont invités à concourir par leurs aumônes au soutien de l'hôpital; de même les officiers de judicature nouvellement pourvus. Art. XXI. Les causes concernant les biens de l'hôpital seront portées en première instance devant la sénéchaussée d'Userche et en appel devant le parlement de Bordeaux ou devant les présidiaux « dans le cas de l'Edit. » L'hôpital jouit en outre du privilège de garde gardienne en la dite sénéchaussée. Art. XXII. Les expéditions d'actes judiciaires se feront sans autres frais que ceux du papier et de la main d'œuvre. Art. XXIII. Les administrateurs peuvent être continués une ou deux années seulement dans leur charge. Ils sont exempts des charges de tutelle, curatelle, collecte et gardes aux portes. — F^o 78 r^o à 143 : « Copie des diverses consultes et décisions d'avocats et procureurs au sujet des affaires de l'hôpital, » de 1700 à 1759. Signé : GONDINET, syndic administrateur (Cf. *Invent.* B. 15-23).

E. 3. (Liasse). — 1 pièce, papier.

1664. — Requête des syndics de l'hôpital au juge vignier de la cour du commun periage de St-Yrieix pour obtenir le droit de lever 60 ll. de capital sur le sieur Thouron, notaire royal, débiteur de l'hôpital, disant les deux syndics « que, sur la disette générale arrivée en la présente province, de l'avis et délibération de nosseigneurs du chapitre, il seroit esté conclud et arresté que, pour subvenir aux urgentes necessitez de leurs paroissiens et autres pauvres qui sont ordinairement dans la présente ville et pour ne les laisser dépérir de faim, appréhendant une maladie populaire qui se pourroit contracter pour raison de ce, les

dits seigneurs du chapitre auroient bénévolement ordonné qu'il seroit fait une aumosne générale pour subvenir aux nécessités urgentes des dits pauvres et a cet effet qu'il seroit prins et levé des débiteurs et redevables du dit hostel-Dieu les sommes et intérêts d'icelles légitimement deubz, etc. » Suit l'autorisation du viguier.

E. 3. (Liasse). — 4 pièces, papier.

1733. — Règlement fait par MM. les fermiers généraux en faveur de l'hôpital, des actes du Bureau qui sont ou non sujets au contrôle; — avec la lettre d'envoi, signée DES BRUNIÈRES, DE TRIBOIS (?), DE NEUVILLE, LECHÈNE D'AIREZAU, PARAT.

E. 5. (Liasse). — 9 pièces, papier (1 imprimée).

1649-1779. — Comptes divers. — Obligation de 120 ll. consentie par le sieur Calvan (?) à François Bellengard, syndic de l'hôpital, 1649. — Comptes de fournitures pharmaceutiques, 1696 et 1759. — Lettre d'avis signée MARCHANDON, syndic général du diocèse de Limoges, portant que l'aumônerie de St-Yrieix, est cotée pour 5 ll. au rôle des décimes, 1742. — « Débats et impugnances » fournis par le syndic de l'hôpital aux comptes rendus de M^e Pardoux de Jarrige, 1743. — Lettre de change à l'ordre du sieur Lagrange, syndic de l'hôpital de St-Yrieix, adressée à M. Pamphile, marchand à Tulle, par M. Teytut de la Jarrige pour la somme de 600 ll. 1769, etc.

E. 6. (Liasse). — 4 pièces et 1 cahier in-4°, 8 feuillets, papier.

1681-1784. — Créances. — État de ce qui est dû à l'hôpital de Saint-Yrieix « tant par obligations que interetz, » 1681. Point de récapitulation. Parmi les débiteurs figurent les suivants : Jean de Lafon, sieur de Moissac, pour une somme de 2,928 ll.; Jean Grangevieille, sieur de las Planchas, pour 957 ll.; François Mazeau, seigneur du Prévosté, pour 1,016 ll.; Jacques de Joussineau, écuyer, sieur de la Meychenie, pour 368 ll.; Pierre Leymarie, pour 600 ll.; Peyronne de Lanson, veuve du sieur de Gensenas, pour 334 ll.; Joseph Queyroulet, pour 566 ll.; Antoine Bonhomme, chirurgien, et Pierre de Sanzillon, écuyer, sieur de Roulhac, pour 150 ll.; François Masgontier, garde-vaisselle du Roi, pour 340 ll.; Noël Rochaud, avocat, pour 143 ll.; les héritiers de feu Jean de Gentil, avocat, pour 50 ll.; Pierre Bonnet, docteur en médecine,

etc. — État des sommes dues à l'hôpital, depuis 1750. Parmi les 19 débiteurs figurent les suivants : messire Jean de Sanzillon de la Foucaudie, écuyer; Teytut de la Jarrige, lieutenant général; Combret de Fonbonne, sieur de Pissac; M^e Vallette, prêtre, grand chantre; de Jarrige de la Morélie du Breuil, écuyer; le sieur Crezeunet, lieutenant particulier, etc. — Relevé informe des débiteurs de l'hôpital, vers 1775. — Fragment d'un état général des débiteurs, rédigé vers 1784 : M. Paignon, avocat et subdélégué de l'intendant de la Généralité; M. de la Vallade de Truffin, etc.

E. 7. (Liasse). — 9 pièces, papier.

1727-1751. — Créances particulières. — « Reflexions sommaires touchant ce qui est dû à l'hôpital de Saint-Yrieix tant en capital qu'intérêt par messire Léonard de Lafon, prêtre, sieur de Moissat, comme lieutenant de Yrieix Delafon son bisayeul, iceluy caution de Jacques Paignon, fermier du revenu des pauvres, » 1727. La dette s'élève à la somme de 4,201 ll. calculée sur les pactes des années 1617-1620, pendant lesquelles Jacques Paignon fut fermier des revenus de l'hôpital. — États des sommes dues à l'hôpital : par M^{me} de las Meynias comme héritière de M. de las Meynias, tous deux bien tenants de feu M^e Pierre Chiquet, procureur du Roi et du chapitre, 1731. La dette s'élève à la somme de 321 ll.; — par M. de la Trenchardie, comme héritier de François Mazeau, son père, 1736. La dette s'élève à la somme de 4,000 ll. Suit copie d'un « mémoire au conseil de conscience de Mgr. l'évêque de Limoges de la part de MM. les administrateurs de l'hôpital de St-Yrieix et d'Antoine Mazeau, sieur de la Trenchardie, débiteur du dit hôpital; » — par Adrien Maytraud, sieur de Chauvieux, comme héritier de François Mazeau, son bisayeul, et de Léonard Mazeau, son grand oncle, « qui ont légué à l'hôpital 100 ll. chacun, » 1751. La dette s'élève à la somme de 526 ll.

E. 8. (Cahier). — In-4°, 8 feuillets, papier.

1778. — « Noms des redevables de l'hôpital de St-Yrieix, en rang de dattes. » Morange, syndic-trésorier; Blondy, syndic. — Parmi les créanciers y enregistrés, au nombre de 55, figurent les suivants : M^e Paignon, avocat, pour une rente constituée de 25 ll.; M^e Delavalade, seigneur de Truffin, pour une rente de 25 ll.; Yrieix Rouffie, tonnelier, pour une

rente de 50 ll.; M^e Delafon, avocat, et ses filles, pour une rente de 40 ll.; M^e de Senzillon, seigneur des Barrières, pour une rente de 50 ll.; M^e Teytut de la Jarrige, lieutenant général en la sénéchaussée de St-Yrieix, pour une rente de 30 ll.; M^e Joseph Queyroulet, sieur de la Combe, avocat, pour une rente de 5 ll.; M^e Dngarreau, seigneur de la Méchenie, pour une rente de 16 ll.; M^e Antoine Bonhomme, médecin, pour une rente de 5 ll.; M. Vallette, chanoine chantre, pour une rente de 18 ll., comme héritier de son frère, Élie Vallette, lieutenant criminel en la sénéchaussée de Saint-Yrieix; M^e Léonard de Jarrige de la Morélie, sieur du Cheyroux, pour une rente de 8 ll., etc. Les rentes dues s'élèvent à 991 ll., représentant un capital de 19,810 ll.

E. 9. (Liasse). — 2 pièces, papier.

1720. — Deux actes de remboursements faits à l'hôpital par Jean Nespoux, sieur de Mezurat, d'une somme de 689 ll. (229 + 460) due par Jean Nespoux de Mezurat, son petit-fils.

E. 10. (Liasse). — 12 pièces, papier.

1724-1759. — Indemnité de 40 ll. due au chapitre de St-Yrieix par l'hôpital pour cause de l'acquisition du pré de la Rochépine, du pré de la Mothe et du pré du Mazeau. — Pièces y relatives : quittances des paiements faits par l'hôpital, 1724-1759; — remboursement de la dite indemnité fait au chapitre par l'hôpital, 1759, etc.

E. 11. (Liasse). — 11 pièces, papier (4 imprimées).

1728-1752. — Décharge des décimes. — Requête de Pierre Gondinet, lieutenant de la cour du commun pariage et syndic de l'hôpital de St-Yrieix, à la chambre ecclésiastique de Limoges pour obtenir décharge de l'imposition des décimes, 1728. (En note) : « Laquelle requête on n'a pas voulu appointer en disant que l'aumonerie et revenu d'icelle avoit été jointe à la manse de l'hôpital ainsy que mes prédécesseurs syndics l'avoient anciennement déclaré; » — lettre du dit Gondinet à M. de Gains, syndic du clergé de Limoges, au sujet de la déclaration qu'on demandait des revenus du dit hôpital, 1728. Il établit ainsi que suit les dépenses ordinaires de l'hôpital : 40 ll. à l'aumônier, 36 ll. à la gouvernante, 15 ou 16 ll.

pour la célébration de la fête de St-Alexis; 60 ll. pour le chauffage; 25 ll. pour l'entretien des bâtiments et des deux pêcheries; 25 ll. pour les médicaments nécessaires aux malades; 140 ll. pour le blanchissage et autres menues nécessités des pauvres; — lettre de M. Geoffre de Limoges, annonçant que la susdite requête a été repoussée par la chambre ecclésiastique, 1728 : « ... MM. de la Chambre l'ont rejetée après l'avoir lue. Je leur ay expliqué de quoy il était question, mais ils sont si fort prévenus des faux mémoires qu'on leur a donnés, qu'il n'y a pas moyen de leur faire entendre raison... » Et plus loin : « A l'égard de ce que vous me marquès dans votre lettre, je ne crois pas qu'on puisse empêcher le particulier dont vous parlès de travailler, veu même qu'il ne travaille qu'en chambre; et quand il travailleroit en boutique, il n'y a jamais eu de maîtrise à St-Yrieix; ce que je sçay sur cette affaire est que les gens de métier icy qui travaillent dans la citty, soit qu'ils travaillent en chambre ou en boutique, on ne les peut pas empêcher de travailler quoy qu'ils n'ayent passé maîtres; » — autre requête de Pierre Gondinet, ancien lieutenant au pariage et syndic de l'hôpital de St-Yrieix, à la chambre ecclésiastique de Limoges pour obtenir décharge de l'imposition des décimes, 1751; — mémoire explicatif à l'appui de la susdite requête, qui fut accordée; — lettre des administrateurs de l'hôpital de Guéret à M. Gondinet qui leur avait demandé quelques renseignements sur l'imposition des décimes, 1752 : « ... Nostre hôpital est proprement un hotel-Dieu quoyque administré par les lieutenants généraux de la sénéchaussée et de police, le procureur du Roy, le curé de la ville et deux particuliers nommés de trois en trois ans dans l'assemblée de ville. Il est gouverné par des dames hospitalières de St-Augustin fondées en lettres patentes de 1667. Nous ne connoissons pas son origine que nous croyons cependant d'environ 200 ans. Ses fonds ne sont autres que des libéralités des habitants de la ville qui y ont fait des legs en différents temps, convertis en rentes constituées remboursées pour la plupart en 1720.... »

E. 12. (Liasse). — 16 pièces, papier (7 imprimées).

1653-1714. — Quittances des décimes payées par l'« aumonerie » de St-Yrieix, sise en l'« archiprêtre » de la Meyze; les dites décimes montant à 3 ou 4 ll. par semestre, pendant les années 1653-1658.

E. 13. (Liasse). — 43 pièces, papier (imprimées).

1728-1751. — Quittances des décimes payées par l'« aumônerie » de St-Yrieix, sise en l'archiprêtré de la Moyze; les dites décimes variant de 3 à 8 ll. par semestre.

E. 14. (Liasse). — 1 pièce, parchemin (imprimée); 33 pièces, papier.

1650-1779. — Quittances diverses délivrées à l'hôpital: par l'aumônier pour les quartiers de sa pension; — par les chirurgiens pour leurs honoraires; — par l'apothicaire pour prix des médicaments fournis; — par les gouvernantes de l'hôpital pour paiement de leurs gages (copies).

E. 15. (Liasse). — 1 pièce, parchemin; 26 pièces, papier.

1760-1787. — Quittances diverses délivrées par l'hôpital à ses fermiers et autres débiteurs, entre autres M^e François de Teytut, sieur de Villouvies, conseiller du Roi et assesseur au sénéchal de St-Yrieix, débiteur d'une somme de 300 ll., 1773 (copies).

E. 16. (Liasse). — 16 pièces et 1 cahier in-8^o, 14 feuillets, papier.

1602-1690. — Clôture des comptes rendus devant la cour du commun pariage de St-Yrieix par les syndics de l'hôpital: Bernard Garabeuf, marchand, 1602, lequel eut pour successeurs: M^e Jean Gondinet, notaire royal, et le sieur Grangevieille; Paol (*sic*) Buisson, notaire et Jean Queyroulet, sieur de Ventoux, procureur d'office, 1660; François Thouron, notaire, et Jean de Gentil, avocat, 1661, etc.

E. 17. (Liasse). — 1 pièce, parchemin; 111 pièces, papier.

1658-1709. — Pièces à l'appui des comptes rendus par les syndics de l'hôpital: feuillets de recettes et dépenses, quittances, prix faits avec les fournisseurs, factures, mandats de paiement et pièces analogues dont la teneur se trouve consignée aux registres de recettes et dépenses analysés ci-dessous.

E. 18. (Liasse). — 93 pièces, papier.

1709-1759. — Pièces à l'appui des comptes rendus par les syndics de l'hôpital (suite de l'article précédent).

HAUTE-VIENNE. — ARCHIVES DE SAINT-YRIEIX.

E. 19. (Cahier). — In-8^o, 23 feuillets, papier.

1585-1590. — Recettes et dépenses. — « Cahier de conte en recette et employ d'Antoine Rochaud, notaire royal, syndic de l'hôpital de St-Yrieix, avec Yrieix Mazeau, depuis la nomination qui fut faite de leurs personnes par les habitans en maison de ville, le 10 octobre 1585, jusqu'à leur sortie de charge du 7 juin 1590 que Jean Gondinet, notaire royal, et Jean Chouly, marchand, furent nommés à leur place. *Nota*: Léonard Aupetit, aumônier, M^e Antoine Robert, fermier depuis 1574; il ne paroît pas qu'on donnât alors aucune pension à l'aumônier. Chaque syndic prenoit sa moitié de ce que les débiteurs payoient et donnoient chacun sa semaine pour la subsistance des pauvres passans étrangers et de la ville. Il y avoit lors un hospitalier dans la maison et on amassoit pour les pauvres, par la ville et dans les églises. *Nota* encore que les prédécesseurs syndics des dits Rochaud et Mazeau étoient sire Jean Meytraud et M^e Martial Disnematin; et les plus anciens que je saiche furent Jean Jarrige et Joseph Barrière, en 1575, quoy qu'il y en eut auparavant. Le présent registre a été trouvé en maison bourgeoise et mis au trésor de l'hôpital par moy soussigné, le 23 janvier 1751. Gondinet, syndic administrateur » (1). — Parmi les recettes figurent les suivantes: 61 ll. du fermier des revenus de l'hôpital; 40 sols de sire Yrieix Boyer, marchand de Ségur, pour l'intérêt d'une rente constituée; 9 ll. de M^e François Paignon, avocat, pour l'intérêt d'une somme de 74 écus à lui prêtée par l'hôpital. — Les dépenses consistent en distributions de pain aux pauvres, en achats de subsistances, en frais d'inhumations, etc. — F^o 8 r^o: « le 26^e jour du mois d'aoust au dit an, MM. du chappitre de la présent ville par le rapport de M. Operary, chanoine et docteur théologal, ont commandé à M^e Anthoinne Rochaud, conscindic avec le sire Yrieix Mazeau, de l'hospital de la présent ville, de balhier chacun jour pendant un mois à Léonard Faure et sa famille II sols V deniers. *Passim*. Comptes rendus annuels des deux cozyndics aux délégués du chapitre et de la maison de ville.

(1) Bon nombre des cahiers qui suivent sont également rentrés aux archives de l'hôpital par les soins du dit Gondinet, comme l'indiquent certaines annotations analogues à celle-ci. La plupart des autres cahiers ont été examinés aussi par Gondinet qui a relevé soigneusement les articles les plus intéressants et ajouté en marge des notes ou renvois souvent précieux.

E. 20. (Liasse). — 2 cahiers in-8°, 17 et 42 feuillets, papier.

1609-1618. — Recettes et dépenses. — Comptes rendus au juge et vigier de la cour royale du commun pariage de St-Yrieix par les sieurs Yrieix Mazeau et Noël Rouchaud, scindics pour les années 1609-1612. Les recettes consistent comme précédemment dans l'affirme du revenu de l'hôpital et dans le paiement des rentes constituées par diverses personnes non qualifiées. Les dépenses consistent comme précédemment en frais de nourriture et d'entretien. On peut relever les suivantes : Donné 4 sols à quatre pauvres passants ; 5 sols 4 deniers « pour mettre à la porte haulte du dit hostel-Dieu ung cadenas ; » 2 sols à un pauvre religieux ; 30 sols pour 200 fagots ; 2 sols « à ung pauvre malade du dit hostel-Dieu pour avoir des vivres ; » 10 sols à Valérie Paignon pour faire ensevelir sa sœur ; 9 sols pour une lettre monitoire, « pour faire publier contre ceux et celles qui retiennent le bien des pauvres ; » 1 sol à un pauvre espagnol ; 5 sols à M^e Pierre Chappelle pour saigner un pauvre ; 22 ll. à M^e Antoine Montrou, aumônier, pour sa pension (1611) ; etc. — Autres comptes rendus au vigier de St-Yrieix par François Mazeau et Pierre Lesgron, cosyndics, pour les années 1616-1618. Mêmes remarques que ci-dessus. Parmi les dépenses figurent les suivantes : Donné 5 sols au marguillier de la chapelle pour faire enterrer une chauselle (?) ; donné 11 ll. à messire Antoine Moignon, aumônier de l'hôtel-Dieu, pour la moitié de la pension à lui due sur le revenu ; 47 sols au sieur Audoy, sergent royal de Limoges, « pour avoir paiement des décimes dheues sur le dit hostel-Dieu ; » 29 ll. 5 sols à M. Maledent, receveur des décimes ; 4 ll. 5 sols à un paysan pour 12 aunes d'étoupe à faire des habits ; 102 ll. par prêt à Yrieix Dubourg et Jean Leymarie, etc.

E. 21. (Liasse). — 2 cahiers in-4°, 37 et 31 feuillets, papier.

1622-1624. — Recettes et dépenses. — Comptes rendus au vigier de la cour royale par MM. Yrieix Garreau et Annet Clergerie, notaire royal et procureur au siège de St-Yrieix, cosyndics de l'hôpital pour les dites années. Mêmes remarques que précédemment. Les dépenses ne consistent plus guère qu'en sommes distribuées chaque jour aux malades et pauvres de l'hôpital et de la ville dont les noms remplissent chaque page. — Autres comptes rendus par les dits cosyndics, sous même forme que les précédents.

E. 22. (Liasse). — 3 cahiers in-4°, 10, 79 et 59 feuillets, papier.

1625-1627. — Recettes et dépenses. — Comptes rendus au vigier de St-Yrieix par Jean Leymarie et Pierre Garebœuf, cosyndics pour les dites années ; Mêmes remarques que précédemment. Les dépenses ne consistent plus guère qu'en sommes distribuées chaque jour aux malades et pauvres de l'hôpital et de la ville, dont les noms remplissent chaque page. (Le premier cahier est au nom de Jean Leymarie seul).

E. 23. (Cahier). — In-4°, 15 feuillets, papier.

1635-1638. — Recettes et dépenses. — Comptes rendus au vigier de St-Yrieix par Jean Paignon et Jean Garreau du Masbarteix, syndics pour les dites années. Mêmes remarques que précédemment. Longues colonnes de noms propres, suivies de quelques menues dépenses de nourriture et d'entretien.

E. 24. (Liasse). — 2 cahiers in-4°, 19 et 21 feuillets, papier.

1639-1642. — Recettes et dépenses. — Comptes rendus au vigier de St-Yrieix par les sieurs Jean Rochaud, notaire royal et greffier de la prévôté de la dite ville, et Jean de Jarrige, syndics de l'hôpital pour les années 1639-1642. (En double). Mêmes remarques que précédemment. Parmi les dépenses figurent les suivantes : Donné 30 sols à un pauvre gentilhomme lorrain, suivant l'ordonnance de M. le vigier ; 9 deniers à un pauvre prêtre malade à l'hôpital ; 40 sols à deux ouvriers chargés de tirer de la pierre pour la chapelle, 1641 ; 5 sols à celui « qui a fait le trou » pour un enfant né à l'hôpital et décédé quelques heures plus tard, etc.

E. 25. (Liasse). — 3 cahiers in-4° et in-8°, 7, 8 et 21 feuillets, papier.

1643-1645. — Recettes et dépenses. — Comptes rendus au vigier de St-Yrieix par Jean Labrouhe, bourgeois, représentant feu Jean Barrière, son beau-père, en son vivant notaire royal, et par Pierre Chiquet, sieur de Leymarigie, tous deux syndics de l'hôtel-Dieu pour l'année 1643. Mêmes remarques que précédemment. — Autres comptes rendus par Jean Barrière et Pierre Chiquet, cosyndics, puis par François Bellégarde, syndic, pour les années 1643-1645. Mêmes remarques que précédemment. Parmi les dépenses figurent les suivantes : Donné 2 sols 2 deniers de pourboire à un

bouvier qui avait amené de la pierre pour la chapelle de l'hôtel-Dieu; 3 sols à un pauvre honteux de la ville pour faire ensevelir son fils; 26 sols pour réparer l'étang et la pêcherie de l'hôpital; 17 ll. pour 2 setiers de seigle achetés de M. le chanoine Lafon; 26 ll. à M. Pierre Lallet et à François Bouyer, fondateurs, pour faire la cloche de la chapelle (déc. 1645). 1643, 8 août, « est décédé M. Barrière [syndic]; est entré en charge M. François Bellengard. »

E. 25. (Liasse). — 2 cahiers in-4°, 10 et 24 feuillets, papier.

1644-1649. — Recettes et dépenses. — Comptes rendus au vigier de St-Yrieix par François Bellengard aîné, notaire royal, Pierre Chiquet de Leymerigie et, après son décès, Pierre Queyroulet, aussi notaire royal, cosyndics de l'hôtel-Dieu pour les années 1644-1649. Mêmes remarques que précédemment. — Parmi les dépenses figurent les suivantes : Payé 16 ll. pour réparer l'étang appelé de l'Aumônerie; 7 ll. 15 sols pour monter le chappial de la chapelle; diverses autres dépenses pour l'achèvement de la dite chapelle (1645); donné 120 ll. par prêt à Martial Chiquet de Disnematin et à Pierre Disnematin, notaire royal; 8 sols pour la copie d'un acte de procédure déposé au greffe par le sieur Gondinet, médecin; 1649, 8 juillet, mention du procès de l'hôpital contre M^e Hélie de la Crozetière, avocat, touchant le pré de Pouyolou, etc. — Autres comptes rendus par Pierre Queyroulet, syndic, pour les années 1646-1649. Même remarques que précédemment. Parmi les dépenses figurent les suivantes : Payé 12 ll. pour les frais d'un voyage fait à Limoges à l'occasion du procès soutenu par l'hôpital contre le chapitre de St-Yrieix qui avait usurpé les droits d'investiture sur certaine maison; 45 sols à un petit pauvre qui se disait d'Argenton, pour sa nourriture pendant 15 jours; 12 ll. pour garnir deux nouveaux lits, « à cause de la grande quantité de malades qui sont dans le dit hostel-Dieu, » (déc. 1646); 10 sols à deux mendiants, mari et femme, qui disaient être de la Lorraine, etc. 1647, 20 août, mention que 22 pauvres étaient alors alités dans le dit hôpital.

E. 27. (Liasse). — 2 cahiers in-4°, 7 et 15 feuillets, papier.

1653-1656. — Recettes et dépenses. — Comptes rendus par Gabriel Dubourg, Joseph Queyroulet, avocat, et François Gondinet, sieur du Verdier, syndics de l'hôpital pour les dites années. Mêmes remarques que précédemment. Parmi les dépenses figurent les

suivantes : Payé 41 ll. à M. Jean Faure, chirurgien; 5 sols aux porteurs d'un pauvre que les soldats du régiment de M. de la Miliartie, de passage dans la contrée, avaient blessé d'un coup de mousqueton; 6 sols à trois pauvres soldats de l'armée de M. de Candalle, de passage dans la ville (octobre 1653); 8 sols à deux mendiants, mari et femme, qui se disaient originaires de Normandie; 7 ll. 7 sols pour un service fait dans la chapelle de l'hôpital en faveur des pauvres trépassés et des bienfaiteurs du dit hôpital; 10 sols « à un pauvre gentilhomme de Champagne qui a séjourné depuis dimanche à l'hostel-Dieu; » 3 sols à un pauvre malade de Lorraine avec sa femme et ses deux enfants; 10 ll. d'avances au sieur Lavergne, prêtre, aumônier du dit hôpital, en vertu du contrat passé le 1^{er} juin 1656 entre lui et les syndics, « par lequel pour faire toutes fonctions et célébrer tout le premier jour de chaque mois une messe, lui avons promis annuellement 40 ll. payables par quartiers. » etc. — Autres comptes rendus par les mêmes pour les dites années 1653-1656. Mêmes remarques que précédemment. F^o 3^{re} : « Lequel présent compte a été rendu en présence de M. Bonneyrie, chanoine, député du corps de MM. du chapitre, de M. le juge-vigier, de M. le procureur du Roy, de M. Gentilz, avocat, et du sieur Thouron, avec leurs procureurs de part et d'autre. »

E. 28. (Liasse). — 2 cahiers in-4°, 12 et 17 feuillets, papier.

1657-1659. — Recettes et dépenses. — Comptes rendus par Yrieix Dujardin, « marchand, cy-devant scindicq du prioré et hostel-Dieu de la présent ville, et Pierre Chouly, bourgeois, aussi syndic, à leurs successeurs pour les dites années » (en double). Parmi les débiteurs figurent : M^e Antoine du Garreau, prêtre, pour une somme de 84 ll.; M^e Jean Gentil, avocat, comme fermier du revenu de l'hôpital, pour la somme de 419 ll.; M^e Yrieix Lafon, notaire royal, pour un legs de 3 quarterées de bois fait par son frère François; Pierre Bonhomme, m^e chirurgien, pour une somme de 116 ll. etc. Parmi les dépenses figurent les suivantes : Payé 25 sols à Aubin Mitraud, sergent royal, « pour faire les proclamations de l'aferme du revenu du dict hostel-Dieu; » 20 sols « à un pauvre gentilhomme ayant sa femme malade; » 15 sols « pour faire des assignations aux débiteurs du dict hostel-Dieu; » 5 sols « à un pauvre gentilhomme de la Capelle pour se conduire; » 3 ll. au sieur Chataing, notaire du bourg de Juilhac, « pour la levée de la coppie du testament de feu Jehan Dumas affin de

demander le légat de 60 ll. au dict hostel-Dieu ; » 10 sols à deux pauvres pèlerins ayant demeuré longtemps malades ; 5 sols à M. le juge de la prévôté « pour son droit d'assignation ; » 16 sols « à un gentilhomme engloys ; » 2 sols à un pauvre pèlerin (mention fréquente) ; 9 sols « aux dames de la charité pour avoir des vivres à cinq pauvres malades. »

E. 29. (Liasse). — 2 cahiers in-4°, 33 et 38 feuillets, papier.

1660-1664. — Recettes et dépenses. — Comptes rendus à leurs successeurs, par Martial Chiquet de Disnematin, sieur de la Mothe, et Noel Meytraud, garde vaisselle du Roi, cosyndics pour les dites années (en double). Même nature de recettes que précédemment. Parmi les dépenses figurent les suivantes : Payé 10 sols « ung bénitier de pierre pour mettre l'eau béniste à l'église ; » 20 sols « à ung gentilhomme yvernois qui avoit quatre ou cinq enfans ; » 15 deniers une roquille de vin pour une pauvre femme, « qui estoit à l'extrémité ; » 5 sols « pour la passade à ung jeune homme de bonne condition nommé Tiral qui estoit dans une grande nécessité ; » 20 sols « à ung nommé Vutaud, gentilhomme anglois, suivant l'ordonnance du dit seigneur viguier ; » 4 sols « à ung gentilhomme yvernois pour la passade ; » 5 sols « à ung honneste homme nommé Aubin Robert, de Normandie, et à sa famille ; » 3 sols à deux Milanais « qui ne sçavoient demander l'aumosne à cause de leur langage ; » 26 ll. au sieur Labrouhe, apothicaire, pour fournitures (1662) ; 30 sols à un gentilhomme, « suivant le billet de M. le viguier ; » 10 sols pour enterrer « le bastard de l'apothicaire Rochaud ; » 20 sols « à ung gentilhomme yvernois, suivant le billet de M. le viguier ; » 5 sols « à deux yvernois, et à leur famille ; » 5 sols « à un gentilhomme yvernois qui s'appelloit Esmeryc Cavacal ; » 2 sols à un soldat malade du régiment de Champagne (1664) ; 3 ll. « pour la musique, pour dire les vespres et la messe ou pour la procession du St-Sacrement ; » nombreuses dépenses pour réparation des bâtimens, pour frais de procédures, etc.

E. 30. (Cahier). — In-4°, 8 feuillets, papier.

1668-1670. — Recettes et dépenses. — Comptes rendus à Messieurs tenant la cour royale du commun pariage de St-Yrieix par François Thouron, notaire royal, et Jean de Gentil, avocat, cosyndics pour les dites années. Même nature de recettes que

précédemment. Parmi les dépenses figurent les suivantes : Donné 12 ll. « à MM. les prestres, musique et luminaire pour le service de St-Alexis ; » 20 sols à Michel Chicot, « hermite ; » 15 sols à Philippe Ody, « pauvre gentilhomme ibernois ; » 25 sols pour enterrer une femme morte dans la maison de Yrieix Deshous, m^e apothicaire ; 5 sols, à Charles Lacroix, pauvre chirurgien ; 15 sols à un soldat revenant de Candie ; 15 sols au sieur de Liger, « gentilhomme breton exilé ; » 4 sols à un pauvre soldat revenant de Flandre et allant à Sarlat ; 40 ll. au sieur Magontier, aumônier de l'hôtel-Dieu pour sa pension ; 80 ll. à Gabriel Dupeyron, héritier de feu M^e Pierre Lavergne, aumônier de l'hôtel-Dieu, pour arrrages de la pension de ce dernier, etc.

E. 31. (Liasse). — 2 cahiers in-4°, 15 et 20 feuillets, papier.

1676-1680. — Recettes et dépenses. — Comptes rendus par M^e Noel Rouchaud, avocat en parlement et juge de la prévôté de St-Yrieix, et par François Bouveyrie, marchand, cosyndics de l'hôpital pour les dites années. Même nature de recettes que précédemment. Parmi les dépenses figurent les suivantes : Payé 9 sols pour les porteurs de pain, « ayant esté ordonné par acte capitulaire des seigneurs du chapitre de la présent ville, veu la disette du présent pays, que nous fairions l'aumosne generale aux pauvres du revenu du dit hostel-Dieu, outre les 80 sestiers de bled que les dits seigneurs nous firent délivrer à cet effect. Nous commencâmes la dite aumône le 1^{er} mai de l'année 1676... ; » 22 sols pour le service de la fête de St-Alexis ; 31 sols à M. Pierre Nicolas, aumônier de l'hôtel-Dieu, « pour ses droits ; » 11 ll. 5 sols pour les frais du procès contre les sieurs Renaudie ; 15 sols à Dujardin, greffier, « pour expédier des actes contre les débiteurs de l'hostel-Dieu ; » 7 sols à Barry, sergent, pour proclamer le bail du bien des pauvres ; 3 ll. 10 sols à un pauvre honteux de la ville, « pour couvrir sa nudité ; » 4 sols à un pauvre pèlerin venant de Rome et qu'on avoit volé en chemin ; 15 sols « au sieur Devaulx, escuyer, sieur de Nantilhac, rapellé du pays de Liège par la rigueur des guerres, suivant le billet du sieur viguier, » (1677) ; 4 sols « à un gentilhomme yvernois classé de son pays par les ennemis de la foy catholique, suivant ses certificats ; » 15 sols au fils du sieur de Bresmond, « gentilhomme expellé de son pays ; » 20 sols « à Daniel Dracony, gentilhomme irlandois, chassé de son pays ; » 3 ll. à Pierre Gondinet, m^e chirurgien, « pour avoir traité la femme

du dit sieur Dracony; » 4 sols pour enterrer un pauvre qui avait été tué dans la ville; 10 sols pour expédition des actes demandés contre Renaudie par M. Jarrige « estant à la Reolle » (1); 3 sols 6 deniers « à un pauvre passant de condition; » 15 sols au sieur Richard, gentilhomme du pays de Bourges (1680); 5 ll. pour planter douze noyers dans le pré des pauvres près St-Laurent; 2 sols pour nettoyer la chambre haute afin d'y établir « deux filles dévotes pour avoir soin des pauvres; » 3 ll. à la servante de l'hôpital; 8 ll. « aux deux filles dévotes qui ont prins à gouverner le dit hostel-Dieu, pour faire une couverture; » 20 sols à la veuve de M. de Muzigne, « pauvre honteuse; » 7 ll. « pour avoir fait travailler pendant deux jours à l'inventaire de tous les titres, papiers, effets du dit hostel-Dieu. » (Chaque mois on distribuait quelques sols à chacun des pauvres de l'hôpital nommément désignés sur le présent registre. Le nombre de ces pauvres varie entre 13 et 20.) Récapitulation : recette 1,375 ll.; dépense 1,324 ll. — Autres comptes rendus par les mêmes, pour les années 1676-1679. Même nature de recettes que précédemment. Parmi les dépenses figurent les suivantes : Payé 3 ll. à deux mendiants originaires de Picardie; 3 ll. à Jeanne Dalmays, servante de l'hôpital; 15 sols à un gentilhomme de Normandie appelé Veyxierre et à sa famille; 8 sols pour une sommation faite à M. Jean Roch, curé de la Nouaillie; 5 ll. 19 sols pour 7 quartes de fèves achetées pour faire l'aumône générale, suivant l'acte capitulaire; 9 ll. au sieur Granjaud, procureur, pour les épices d'une sentence rendue contre Pierre Leymarie; 15 sols « à deux gentilhommes passans; » 15 sols à trois soldats estropiés; 8 sols pour sommation faite à Pierre Queyroullet, notaire royal; 14 ll. à Jacques Labrouhe, m^e apothicaire, pour fournitures; 10 sols à un gentilhomme de Picardie; 15 sols à deux gentilhommes du Roussillon; etc. Récapitulation : recette 733 ll.; dépense 803 ll.

E. 32. (Cahier). — In-4^o, 22 feuillets, papier.

1681-1683. — Recettes et dépenses. — Comptes rendus par Pierre Gueule, syndic pour les dites années. (Manque le cahier de M^e François Thouron, notaire royal, cosyndic pour les dites années). Même

(1) Le parlement de Bordeaux avait été transféré dans cette ville vers 1676.

nature de recettes que précédemment. Parmi les dépenses figurent les suivantes : Payé 15 ll. à M. Nicolas, aumônier; 5 ll. aux filles dévotes de l'hôpital; 20 sols à la servante pour ses gages; etc. (Rédaction confuse, orthographe défigurée, écriture souvent illisible.)

E. 33. (Liasse). — 2 cahiers in-4^o, 17 et 23 feuillets, papier.

1684-1686. — Recettes et dépenses. — Comptes rendus par les sieurs Bernard Bosvieux et Pierre Souve, cosyndics pour les dites années. Même nature de recettes que précédemment. Parmi les dépenses figurent les suivantes : Payé 10 sols par ordre de M. Nicolas, aumônier, à Jeanne Marcelaud, pauvre fille aveugle, « pour le voyage de St-Roque; » 15 sols aux deux marguilliers de l'hôtel-Dieu pour avoir enterré une pauvre femme; 4 sols à un pauvre estropié « appuyé sur des potences; » 3 ll. à Jean Bonhomme dit Rebeyreys, m^e chirurgien, « pour avoir accouché Mathive Pion de son arrière-faix; » 2 sols au gendre de la Rebeyrol, hospitalière, « homme malade à ne pouvoir travailler; » 16 ll. à Étienne Mazeau, m^e chirurgien, pour avoir traité quelques malades; 47 sols à M. Nicolas, aumônier, pour dire une messe en faveur de M. Delugin, curé de Quinsac, décédé; 10 sols pour une sommation faite au sieur Buisson, fermier de l'hôpital; 3 ll. à Marie Ouzeau, « à présent hospitalière; » 10 sols à l'aumônier pour avoir enterré un pauvre mort hors de l'hôpital; 3 ll. à Antoine Carier pour les deux petites orphelines qu'il a en sa garde, etc. — Autres comptes rendus par les dits syndics pour les mêmes années. Même nature de recettes que précédemment. Parmi les dépenses figurent les suivantes : Payé 7 sols à un pauvre matelot se disant de Senlis; 40 sols à Léonarde Rebeyrol, gardienne de l'hôpital; 3 ll. à Guillaume Lamy, m^e chirurgien, pour avoir traité quelques malades (1685); 3 ll. à Marie Louveau, hospitalière, après le décès de Léonarde Rebeyrol; 5 sols à Barry, géolier, « pour avoir gardé en prison, puis le jour précédent, trois passans qui s'estoient battus à l'hostel-Dieu; » 2 sols pour médicaments à un malade soigné par Antoine Bonhomme, jeune, m^e chirurgien; 15 ll. à Jean Lespirre, m^e apothicaire, pour fournitures; 20 sols à un gentilhomme anglais et à un gentilhomme suisse voyageant avec leurs familles; 60 ll. à M. Nicolas, aumônier, etc.

E. 34. (Liasse). — 2 cahiers in-4°, 13 et 34 feuillets, papier.

1687-1693. — Recettes et dépenses. — Comptes rendus par Paul Buisson, notaire, et Jean Queyroulet, sieur de Ventaux, procureur d'office, cosyndics de l'hôpital pour les années 1687-1690, et par le dit Buisson continué syndic et Jean Gondinet sieur du Verdier, médecin, pour les années 1691-1693. Même nature de recettes que précédemment. Parmi les dépenses figurent les suivantes : Payé 2 ll. à Yrieix Labroulie, apothicaire, pour fournitures; 6 ll. au sieur Jean Queyroulet, chirurgien; 15 ll. à M. Nicolas, aumônier, « pour payer et retirer la bulle de l'indulgence pleine pour le jour de la feste du glorieux St-Alexis, » (1689); 26 sols pour frais d'un voyage à Ségur (1), pour « consulter le sieur Teytoit, avocat, au sujet des intérêts que les débiteurs du dit hôtel-Dieu doivent, ne les voulant payer; » 4 ll. pour sommation faite à Jean Maufanges, chirurgien; 22 sols pour retirer des mains du sieur Dalesme, avocat à Limoges, « l'arrêt donné entre les chevaliers de St-Lazare et l'hôtel-Dieu... dans le procès intenté par le sieur curé de St-Pierre au sujet des dîmes du village de la Chabroulie, » (août 1692); 7 ll. pour frais de procédures contre les sieurs Queyroulet et Bellengard, anciens syndics de l'hôpital; 36 sols pour frais de procédures contre le sieur Nicolas, aumônier, réclamant le paiement de sa pension de 40 ll. qu'on lui refusait sous prétexte que M. de la Chabroulie, curé de St-Pierre, ayant pris partie des dîmes des pauvres, on comptait l'obliger à servir l'hôpital au lieu et place du dit Nicolas; 20 sols pour la requête du fermier de l'hôpital demandant à être dédommagé des dîmes revendiquées par le curé de St-Pierre; 2 sols pour faire assigner le curé de St-Pierre au sujet des dîmes qu'il a prises aux villages de l'Estang et la Chabroulie; 30 ll. à Antoine Bonhomme et Étienne Mazeau, m^{es} chirurgiens, pour avoir coupé la jambe à une pauvre femme, etc. 31 déc. 1693 : « Nota que j'ai payé le mois de janvier à Marie Ouzeau, hospitalière..., attendu qu'il n'a pu estre fait d'autre nomination de scindicq en maison commune, veu que, suivant l'usage de la présent ville, les scindicqs se nomment le jour qu'on nomme les eschevins; et comme M. l'Intendant prist des eschevins d'office, [ceci] a fait le retardement de la nomination des

(1) Il y avait à Ségur une cour d'appeaux qui a duré jusqu'en 1750. Voy. R. Fage, *Bull. Soc. arch. du Limousin*, XXVIII.

scindicqs... » — Autres comptes rendus par Jean Gondinet, sieur du Verdier, docteur en médecine, et Paul Buisson, notaire, cosyndics de l'hôpital pour les années 1691-1693. Même nature de recettes que précédemment. Parmi les dépenses figurent les suivantes : Donné 1 sol 6 deniers « à un chirurgien d'Orillac pour avoir un pain de froment pour sa nourriture; » 6 sols à une fille de condition de la ville; » 3 ll. 4 sols à Pierre Bonhomme, notaire, pour être distribués aux pauvres, etc.

E. 35. (Liasse). — 2 cahiers in-4°, 11 et 11 feuillets, papier.

1694-1696. — Recettes et dépenses. — Comptes rendus aux administrateurs de l'hôpital de St-Yrieix par Jean Gondinet, m^e chirurgien, à la décharge de feu Yrieix Faure, m^e chirurgien, son beau père, cosyndic avec feu Noël Grangevieille, sieur de la Chabroulie, pour les dites années. Même nature de recettes que précédemment. Parmi les dépenses figurent les suivantes : Payé 2 ll. à Marie Ouzeau, hospitalière; 5 ll. à la Tapissière, gouvernante; 2 ll. « pour avoir fait sommer M. le maire et quatre eschevins et les messieurs du chapitre pour s'assanbler en maison de ville pour délibérer sur l'assignation que le sieur Grangevieille, curé de St-Pierre, nous a fait donner pour le délaissement des dixmes de la Chabroulie dépendant du dit hôtel-Dieu; » 10 sols « pour avoir fait faire un acte par Bauverie, notaire royal, comme quoy les habitants ne se sont voulu assanbler en maison de ville pour délibérer sur la sommation [susdite] que je leur avais fait faire; » 10 ll. pour le quartier de la pension du sieur Nicolas, aumônier; 8 ll. pour la fête de St-Alexis célébrée en la chapelle de l'hôpital, à laquelle assistaient quatre prêtres, un choriste et des enfants de chœur (17 juillet 1694); 20 sols à Jouvy (?), apothicaire, pour fournitures; 14 deniers pour sommation faite à Antoine Viguiier, hôte, fermier des revenus de l'hôpital; 10 sols pour faire proclamer devant le portail de la grande église le bail du revenu des pauvres; etc. — Autres comptes rendus aux administrateurs de l'hôpital de St-Yrieix par Jean Grangevieille, sieur de la Chabroulie, l'ainé, à la décharge de feu Noël Grangevieille son père, cosyndic avec feu Yrieix Faure, pour les dites années. Même nature de recettes que précédemment. Parmi les dépenses figurent les suivantes : Donné 5 ll. à Marie Ouzeau, hospitalière, pour son salaire, « veu la grande infection du dit hospital; » 8 sols pour l'inhumation d'un pauvre mort « dans la chapelle appelée

de Richard, proche le cimetière, » *alias* au faubourg de la Foire; 8 sols « à une pauvre hontense à demander, paroissant d'une honneste condition; » 3 sols pour l'acte d'abandon des dîmes de la Chabroulie au curé de St-Pierre; 3 ll. à la d^{no} Saleys, « fille dévote servant l'hospital; » 8 sols aux six pauvres de l'hôpital, (déc. 1696).

E. 36. (Cahier). — In-4°, 25 feuillets, papier.

1697-1700. — Recettes et dépenses. — Comptes rendus par Yrieix Meusnier et le sieur Ladigue, cosyndics pour les dites années. (Manque le cahier du sieur Ladigue). Même nature de recettes que précédemment. Parmi les dépenses figurent les suivantes: Donné 35 sols à Marie Boyreau, nourrice des enfants exposés; 25 sols à Catherine Delage, aussi nourrice des enfants exposés; 10 ll. à M. Nicolas, « curé de la Haute-chapelle et aumônier de pauvres; » 10 ll. pour sommation au sieur Meyrand, médecin, et à Madeleine Mazeau, sa femme; 8 sols au marguillier pour ensevelir un enfant, etc.

E. 37. (Cahier). — In-8°, 10 feuillets, papier.

1700-1703. — Recettes et dépenses. — Comptes rendus par messire Marc de Jarrige de la Morélie, prêtre, et Hélié Dubourg, cosyndics de l'hospital pour les dites années. (Manque le cahier de ce dernier). « Nota qu'Yrieix Musnier sieur de Quinsac avoit géré et fourny, quoy que sorty de charge, en qualité de syndic rogatoirement prolongé depuis le 28 avril 1700, jusqu'au 15 août dite année. » Même nature de recettes que précédemment. Parmi les dépenses figurent les suivantes: Payé 3 ll. à M. Faute, avocat à Bordeaux, pour sa consultation relativement aux dîmes de la Chabroulie; 6 ll. « pour le proclamat (*sic*) des revenus de l'hôpital; » 4 ll. au sieur Masgontier, apothicaire, pour fournitures; 3 deniers « à une pauvre damoiselle qui manquoit pour payer sa dépense en passant par ici; » 42 ll. au sieur Nicolas, aumônier, etc.

E. 38. (Cahier). — In-4°, 19 feuillets, papier.

1703-1706. — Recettes et dépenses. — Comptes rendus par les feus sieurs Antoine Disnennatin, docteur en théologie et doyen de la collégiale, et Antoine de Jarrige, docteur en théologie, chanoine de la collégiale et prieur de St-André de Chanailac, et

par Antoine de Labrouhe, avocat, et Guillaume Souve, notaire et procureur, cosyndics de l'hôpital pour les dites années. (Manque le cahier de l'un des deux syndics). Même nature de recettes que précédemment. Parmi les dépenses figurent les suivantes: Payé 12 ll. pour avoir fait raccommoier et redorer à Limoges le calice et la patène de la chapelle; 54 sols pour huit cierges blancs en l'honneur de St-Alexis; 10 ll. à M. Faure, chirurgien, pour avoir soigné un enfant du village de Montégut, mordu par un pourceau; 12 sols à un passant « qui se dit Irlandais, avec une femme et un enfant de l'âge de 16 à 17 ans »; 12 sols « à une femme passante ayant 5 petits enfants et une belle sœur; » 15 ll. à M. Madronnet, substitut du procureur du Roi, « pour ses conclusions dans l'affaire contre les mineurs du feu sieur de Moissat, ainsy qu'il est marqué sur les dites conclusions; » 9 sols 7 deniers à deux soldats irlandais, dont l'un était estropié; 17 sols à la femme du nommé Papiste; 9 sols à deux passants qui se disaient du Languedoc; 7 sols à deux passants qui se disaient de Flandre; 9 sols « à deux passans estropiés qui disoient venir de sur mer, travailler de leur mestier de charpantier et vouloir se retirer dans le Berry, leur pays natal; » 9 sols à trois pauvres passants qui se disaient irlandais; 4 sols à un mendiant estropié qui se disait du Béarn; 6 sols à un passant qui se disait de la Rochelle, avec sa femme et un garçon; 3 ll. au sieur Lespeau, apothicaire, pour avoir soigné une femme malade; 6 sols à deux matelots estropiés qui se disaient de Nantes; 9 sols « à un officier, à sa femme et famille, qui se disoient de l'isle d'Oléron; » 6 sols à un passant qui se disait irlandais, avec sa femme et un enfant; 9 sols aux hospitalières « pour gouverner un pauvre Irlandais qui tomba malade dans l'hospital d'une fièvre continue, chargé d'une femme et d'un enfant; » 10 sols à un blessé « qui estoit chez le sieur Marsillion, chirurgien; 20 sols à Pierre Buisson, « demy frère de Queyroulet, régent, pauvre et cassé de maladie et vieillesse; » 4 sols « à un passant qui se disoit du pays de Marianne (*lisez Maurienne*), frontière du Dauphiné; 4 sols à un passant qui se disoit de Bourges; 8 ll. pour diverses réparations faites à la chapelle et aux bâtiments de l'hôpital; 4 sols à un passant qui se disoit de Rodez; 4 sols à un passant qui se disoit de Bordeaux, etc.

E. 39. (Liasse). — 2 cahiers in-8°, 13 et 9 feuillets, papier.

1706-1709. — Recettes et dépenses. — Comptes

rendus par MM. Pierre Pichon, chirurgien, et Yrieix Bonhomme, marchand, cosyndics de l'hôpital pour les dites années. Parmi les recettes figurent les suivantes : 10 ll. léguées par Frontonne Rochaud ; 16 ll. reçues de Jean Delage, fermier des biens de l'hôpital ; 100 ll. de Marguerite Martin, veuve de Paul Buisson, ancien fermier des biens de l'hôpital ; etc. Parmi les dépenses figurent les suivantes : 25 ll. à M. Faure, m^e chirurgien, pour avoir traité un malade et fourni les médicaments ; 9 ll. à M. Bourgest, apothicaire ; nombreuses dépenses pour frais de procédures, aumônes à des soldats estropiés, gages d'Ysabeau Rilhac, gouvernante, etc. 8 mars 1708, « M. Delatreille, curé de la Haute-Chapelle est venu à l'hôpital à 5 heures du soir pour prendre position, en compagnie de M. de Bourdelas, curé, et d'un prêtre étant étranger et de son frère et aussi d'un notaire étranger. Et ils sont entrés dans la basse-cour de l'hôtel-Dieu et s'en sont retournés en même temps. » — Autres comptes rendus par les mêmes. Même nature de recettes que précédemment. Parmi les dépenses figurent les suivantes : 10 ll. à M. Nicolas, aumônier de l'hôtel-Dieu (1706) ; 2 ll. 10 sols à M. Marcilhon, chirurgien, pour avoir pansé une femme malade ; 10 ll. à M. Nicolas, curé de Magnac ; 5 sols à Nicolas Dupic, tambour, « pour battre la caisse et assembler la ville ; » 8 sols à un Irlandais estropié ; 10 sols à deux mendiants se disant bourguignons, etc. (D'après une note de la couverture, M. Nicolas, aumônier, eut pour successeur M. Ponchon, du 1^{er} octobre 1706 au 1^{er} février 1708, puis M. Latreille).

E. 40. (Liasse). — 5 cahiers in-8^o et in-4^o, 13, 16, 17, 11 et 10 feuillets, papier.

1709-1713. — Recettes et dépenses. — Comptes rendus par MM. Jean Dujardin, sieur Dumayne, et Disnematin, doyen, cosyndics de l'hôpital pour les dites années. — Cahier A. Même nature de recettes que précédemment. Parmi les dépenses figurent les suivantes : 25 ll. à M. Latreille, aumônier ; 2 ll. 4 sols pour la nourriture des huit pauvres de l'hôpital ; 3 sols à un mendiant qui se disait Polonais ; 3 sols à deux pauvres « qui avoient esté à St-Jacques [de Compostelle], disant qu'ils s'en retournoient du costé d'Angoulême ; 8 sols à la femme de Aubin Aymedieu, bordienne de M. Lafont, avocat ; 24 sols au sieur Jouvy, apothicaire ; 22 ll. à M. Ponchon, aumônier (1712), etc. — Cahier B. Point de recettes. Parmi les

dépenses ne figurent guère que des aumônes aux passants et des frais d'inhumation, sans particularités. — Cahier C. Mêmes remarques que pour le cahier précédent. — Cahiers D et E. « Brouillards » des cahiers précédents.

E. 41. (Liasse). — In-4^o, 12 feuillets, papier.

1713-1716. — Recettes et dépenses. — Comptes rendus par MM. Labrouhé et Dujardin, cosyndics de l'hôpital pour les dites années. Point de recettes. Parmi les dépenses figurent les suivantes : 10 sols à Marie Bosvieux, gouvernante de l'hôtel-Dieu ; 30 sols à une mendicante, « par ordre de M. de Puyredon, juge royal ; » 120 ll. à M. Ponchon, aumônier, « pour trois années de fonctions, » (1716) ; etc. (On enregistre 335 dépenses différentes, montant à la somme de 200 ll. et faites presque toutes par l'intermédiaire de la gouvernante).

E. 42. (Liasse). — 2 cahiers in-4^o, 21 et 43 feuillets, papier.

1719-1722. — Recettes et dépenses. — Comptes rendus aux administrateurs et syndics trésoriers de l'hôpital par Denis Nespoux et François Gueule, bourgeois, cosyndics du dit l'hôpital et successeurs d'Hélie Monguionaud et Jean Chouly. Le présent cahier enregistre en détail la prise de possession des archives de l'hôpital et les recettes en argent, de même nature que précédemment. — Comptes rendus des dépenses par les mêmes pour les dites années. Parmi ces dépenses figurent les suivantes : 20 ll. à M^e Piédemay, aumônier, pour la moitié de sa pension ; 3 ll. 10 sols à M. du Rayseix, avocat en la cour, habitant à Excideuil, « pour son honoraire ; » 8 ll. au nommé Jeantoux, pour la nourriture d'un bâtard qu'on lui a confié ; 9 ll. 9 sols pour une chasuble achetée au sieur Bonhomme, marchand ; 3 ll. à un avocat qui consulta sur l'usage qu'il fallait faire d'une somme de 600 ll. payée à l'hôpital en billets de la banque royale, conseilla « de les faire proclamer ; » 16 sols au sergent chargé de « proclamer » les dits billets ; 30 sols « pour faire deux tabliers à deux pauvres filles âgées de chacune 14 ans ou environ, montrant leurs corps tout découvert, n'osant mendier leur pain à cause de leur nudité ; » 24 sols pour acheter une chemise, du pain, de la vaine et du vin « à un pauvre prestre qui restoit dans la maison du sieur de Mavaleyx ; » etc.

E. 43. (Cahier). — In-4°, 12 feuillets, papier.

1722-1727. — Recettes et dépenses. — Comptes rendus par Yrieix Villemouneix et Guillaume de Guilhen, cosyndics de l'hôpital pour les dites années. — Même nature de recettes que précédemment. Parmi les dépenses figurent les suivantes : 4 ll. 8 sols à un pauvre innocent, « sur l'ordre de M. Piedemay, aumônier ; » 3 ll. au sieur Gondinet, chirurgien, pour avoir soigné un cancer ; 12 ll. pour célébrer la fête de St-Alexis ; 3 ll. 15 sols « pour faire le carnaval des pauvres ; » 3 ll. 17 sols au sieur Roche, scribe, pour avoir transcrit quelques titres de l'hôpital ; 3 ll. à Guillen Quanty, tambour, « pour avoir convoqué les habitants à diverses fois pour les affaires du dit hôtel-Dieu, » etc. (La plupart des dépenses sont faites par l'intermédiaire de la gouvernante, Marie Bosvieux.)

E. 44. (Registre). — In-4°, 22 feuillets, papier.

1727-1730. — Recettes. — Comptes rendus par M. Gondinet, syndic de l'hôpital pour les dites années. — Parmi les recettes figurent les suivantes : 75 ll. du legs fait à l'hôpital par feu D^{lle} Marguerite Delafon ; 53 sols d'une quête faite à St-Pierre dans les Murs, le Jeudi-Saint ; 500 ll. de M. Meytraud de Laurières, à la décharge de M. de Foucaud ; 30 ll. de M. Duverdier, chanoine, à compte sur les 150 ll. léguées à l'hôpital par feu François Gondinet, son neveu ; 24 ll. et autres menues sommes de M. Gondinet, fermier du revenu des pauvres, etc. *Passim*. Très nombreuses recettes de menues rentes constituées en faveur de l'hôpital, etc. — F^o 20 r^o : total des recettes pour les années 1727-1730 : 2199 ll.

E. 45. (Registre). — In-4°, 128 feuillets, papier.

1727-1730. — Dépenses. — Comptes rendus par M. Gondinet, syndic de l'hôpital pour les dites années. — Parmi ces dépenses figurent les suivantes : 4 ll. 10 sols pour avoir donné à manger à M. Delasaigne et à son fils qui ont fait le procès-verbal de la remise des papiers de l'hôtel-Dieu et de l'état des bâtiments. « Nota que si j'ay donné à manger chez moi (aux dits Messieurs), c'a été pour épargner le bien des pauvres, parceque ne voulans pas d'argent pour leurs peines et vacations et ayant fallu du moins leur donner quelques repas, il en aurait couté

davantage si je les avois invités au cabaret ; » 9 ll. pour le quartier des gages de Marie Bosvieux, « sœur gouvernante dans l'hôpital ; » 15 sols pour l'enterrement de Léonarde Chaminade, « décédée fille, en très bonne chrétienne, pour ne pas dire en odeur de sainteté ; » 2 ll. 2 sols à M. Piedemay, aumônier de l'hôpital, « pour ses droits des deux grands messes du jour de St-Alexis ou du lendemain *pro defunctis* ; » 20 sols pour l'enterrement du « petit enfant des dragons et de cette prostituée, lequel avoit été donné en nourrice à Frontonne Bonnet ; » 5 sols à un marin invalide se rendant de Bordeaux à Auxonne ; 10 sols pour subvenir aux frais d'« encaissement » d'un malade décédé ; 11 ll. au cousin Burguet, apothicaire, pour fournitures ; 7 sols à Philippe Marcillon, m^e chirurgien, pour avoir accouché une femme originaire de Lorraine et lui avoir « retiré le fruit à divers morceaux ; » 5 sols à Marie Petite, « femme sage ; » 3 sols 6 deniers pour deux roquilles de vin ; 2 sols à un passant nommé Dupuy, « se disant chirurgien réformé et s'en allant à Angoulême, lieu de sa naissance ; » 5 sols pour la nourriture du sieur Guillaume Boutot, « cy-devant bourgeois et à présent sans aucun bien ny secours à cause de sa mauvaise conduite, et ce depuis 5 ans ou environ, fort vieux d'ailleurs et grandement incommodé de la vue, en sorte qu'il n'y voit presque pas ; » 8 sols pour la nourriture d'un cuirassier de la compagnie qui est en quartier d'hiver à St-Yrieix ; 58 ll. à Laroze, doreur, pour avoir doré le tabernacle de la chapelle ; 5 ll. à Villemouneix, « sculpteur de cette ville, » pour avoir remis des pièces au tabernacle et aux statuets de la chapelle (1728) ; 10 sols pour l'enterrement d'Antoine Langon, « pauvre passant aiguiser de couteaux ; » 3 ll. au sieur Marcillon, chirurgien, pour avoir commencé de traiter par saignées, purgations et cautérisations une femme atteinte d'un ulcère ; la dite femme fut soignée ensuite par M. Lacombe, médecin, et M^e Lefauve, chirurgien de Brive, lors à St-Yrieix ; 10 sols à M. Bonhomme, chanoine, pour avoir célébré une messe en l'honneur de St-Alexis dont la fête avait été retardée de quelques jours en raison de ce que le St-Sacrement était exposé au Montier, « à cause du St-Scapulaire ; » etc. — *Passim*. Nombreuses dépenses pour frais de procédures, et pour aumônes à des malheureux privés de raison. — F^o 44 r^o : « Le 5 du dit mois, j'ay reçu dans l'hôpital Jean Robert privé de raison, innocent. Nota que c'est seulement pour neufs jours afin d'aller pendant cette semaine à l'offrande de la relique du bon St-Yrieix et de St-Candide, pour intercéder

pour la remise de son esprit; » — f° 56 r° : « Nota que je discontinue de l'avis de MM. de la Chambre, à faire vivre à pot et à feu tous les pauvres de l'hôpital au nombre de 17, du légat de M. Duverdier, parcequ'on a estimé que ceux qui peuvent se promener trouveront facilement du secours à cause de l'abondance des châtaignes et qu'il sera mieux de les secourir par entier, s'il y a de quoi, dans le fort de l'hiver et au printemps, et nourrir seulement comme à l'ordinaire les pauvres alités et les petits enfants; » — f° 63 r° : dénombrement des malades de l'hôpital en janvier 1730 : un homme, 9 femmes et 5 enfants; avec indication du genre de leurs maladies; — f° 63 v° : dénombrement des pauvres secourus hors de l'hôpital : 4 hommes, 9 femmes et 2 enfants. — Total des dépenses pour les 3 années : 2,193 ll.

E. 46. (Registre). — In-4°, 29 feuillets, papier.

1730-1733. — Recettes. — Comptes rendus par M. Gondinet, syndic de l'hôpital pour les dites années. — Parmi les recettes figurent les suivantes : 10 ll. de M. le comte de Taillefert, en déduction des intérêts par lui dus à l'hôpital; 24 ll. de la vente d'un cochon; 50 ll. de dame Gabrielle de Chabrignat veuve de messire Gabriel du Garreau seigneur de la Seynie, en déduction des 200 ll. léguées par le défunt aux pauvres honteux de la ville; 12 ll. de M. de Moissat, curé de Quinsat, pour final paiement des intérêts par lui dus; 30 ll. léguées à l'hôpital par feu M° François Meynard, chanoine de St-Yrieix; 150 ll. à Mad. Gabrielle de Chabrignat de la Seynie, pour acheter du blé aux pauvres; 50 ll. léguées à l'hôpital par feu François du Garreau, écuyer, sieur de Leyssard, et payées par M° Michel de Boisse sieur du Murat, missionnaire au séminaire de la Mission de Limoges, son héritier; etc. — *Passim*. Très nombreuses recettes et menues rentes constituées en faveur de l'hôpital; billets donnés à des mendiants sur les débiteurs de l'hôpital, etc. — f° 28 v° : total des recettes pour les années 1730-1733, 4,142 ll.

E. 47. (Registre). — In-4°, 96 feuillets, papier.

1730-1733. — Dépenses. — Comptes rendus par M. Gondinet, syndic de l'hôpital pour les dites années. — Parmi les dépenses figurent les suivantes : 5 sols à Jean Prat, garçon charpentier, qui se rend de Paris à Montauban; 20 sols pour l'enterrement de Léonard Leymarie, décédé à la Tête noire; 40 sols

pour un enfant privé de raison; 160 ll. pour achat de couvertures de lit et de rideaux chez M. Nouaillier, marchand à Limoges; 50 sols pour réparation du calice qui s'était brisé entre les mains du curé de la Haute-Chapelle disant la messe le jour de la fête de St-Alexis; 5 sols d'aumône « à une pauvre passante étrangère et nouvellement convertie à la mission dernière à Ladignac, cy-devant religionnaire, ainsy que Mad^{le} Leymarie, fille dévote, m'a certifié; » 8 ll. à deux passants, « dont l'un est aveugle et a resté 22 ans entre les mains des Turcs à Alger. Il s'appelle Pierre et est natif de Beaulieu près de Brives; » 3 ll. au sieur Abbatut, chirurgien à Ségur, appelé à St-Yrieix en l'absence du sieur Gondinet; 5 sols au tambour de ville, « aux fins de procéder avec MM. directeurs à la nomination d'un nouveau syndic; » 6 sols à Lacombe, potier d'étain, pour échange d'écuclles; 450 ll. prêtées en rente constituée à François Combret, sieur de Fontbonne, avocat et lieutenant aux appeaux de Ségur; 30 sols pour un berceau « pour les pauvres petits enfans de l'hôpital. — » *Passim*. Très nombreuses aumônes aux pauvres honteux de la ville; — f° 22 r° : reçu dans l'hôpital Anne Porchon, étrangère, native de la ville de Nyort en Poitou, âgée de 31 ans à ce qu'elle m'a dit, femme mariée, ayant un petit enfant qui a la picotte et son mary en Angleterre, religionnaire; la dite femme pauvre mais nouvellement convertie à notre religion par un coup de la miséricorde divine et les soins des Messieurs de Limoges qui ont fait la mission dans le mois passé au bourg de Ladignac. Dieu en soit loué! » — f° 24 r° : mention de la visite de la chapelle par les délégués du chapitre; — f° 32 r° : dénombrement des pauvres nourris dans l'hôpital : un homme, 11 femmes, 7 enfants; des pauvres secourus en ville, hommes ou femmes 16, sans compter les pauvres honteux; des enfants en nourrice 6; — f° 61 v° : « Le 17 du dit mois de janvier 1732, je suis allé au village d'Ouzeillac, paroisse de Jumilhac, chez le sieur Roux, juge du dit Jumilhac, où il s'est retiré d'Exideuil pour y prendre l'air dans sa maladie depuis quelque temps, où étant j'ai cherché dans les ceddes de feu Rempnaud, notaire royal, dont il est détempteur, le contrat d'obligation consenty à notre hôpital par feu Pierre Meytraud sieur de la Gasne.... »; — f° 88 v° : mention d'un voyage du syndic à Limoges « pour consulter les casuistes au sujet de la perception des intérêts dus à l'hôpital, avec l'avis de M. Juge, ancien curé de St-Pierre, homme très intelligent et éclairé. » Ces casuistes sont : MM. de la Mission, déjà consultés

lorsqu'ils vinrent prêcher à St-Yrieix en mars 1733, les PP. Jacobins et les PP. Jésuites; — f° 92 v° : 27 mars 1723, « est décédé et a été enterré sur le soir dans le grand chœur du Moutier, messire François de Musnier, très digne et excellent prêtre, doyen du chapitre et premier directeur-né de notre hôpital. Il est décédé chargé de mérites, âgé de 62 ans. Outre qu'il a été aumônier envers les pauvres pendant toute sa vie, il donne à l'hôpital et aux pauvres honteux 50 setiers de blé seigle; » — f° 95 v° : total des dépenses pour les dites trois années : 4,056 ll.

E. 48. (Cahier). — In-4°, 23 feuillets, papier.

1733-1738. — Recettes. — Comptes rendus par M. Gondinet, syndic de l'hôpital. — Parmi les recettes figurent les suivantes : 360 ll. des fermiers de l'hôpital pour l'affermage des biens des pauvres; 12 ll. de la vente d'un cochon; 50 ll. pour un quartier de legs de 200 ll. fait à l'hôpital par M. de la Seynie; 22 ll. de M. de Fontbonne, lieutenant aux appeaux de Ségur, pour rente constituée; 35 ll. du sieur Mazard, lieutenant général de police, « mon cousin, » pour rente constituée; 3 ll. de M. Magontier, apothicaire; 560 ll. de M. Jean Souve, procureur, agissant au nom de d^{lle} Paule Dubourg, sa tante, à compte des 890 ll. par elle dues; 1,100 ll. de M. Puyrodie, chanoine, pour final paiement du legs de 1,500 ll. fait à l'hôpital par feu M^e Léonard Puyrodie, chanoine, son oncle; 150 ll. d'une dame de qualité des environs de Saint-Yrieix, par l'entremise du sieur Chabrol, chanoine, pour se conformer à la volonté de feu son mari, etc. — *Passim*. Très nombreuses recettes de menues rentes constituées en faveur de l'hôpital; billets donnés à des mendiants sur les débiteurs de l'hôpital, etc.; — f° 28 r° : Total des recettes pour les années 1733-1738 : 7,547 ll.

E. 49. (Cahier). — In-4°, 74 feuillets, papier.

1733-1738. — Dépenses. — Comptes rendus par M. Gondinet, syndic de l'hôpital. — Parmi les dépenses figurent les suivantes : 15 sols à la nommée Jeanne, femme d'Antoine Sage, « pauvre vieux homme boyteux et infirme, restans tous deux dans le bas de la maison habitée par les bordiers du sieur Pichon, au pont de las Bordas; lequel Sage, impotent et infirme, a fait diverses tentatives aussy bien que sa femme pour estre reçus l'un et l'autre dans l'hôpital. Et en effet il leur conviendrait à cause de leur pauvreté, excepté que la femme est servante

du dehors, de la communauté des religieuses, ce qui renferme une raison pour empêcher l'hôpital de recevoir ces sortes de servantes, qui est que les religieuses tout comme les particuliers doivent fournir à leurs dépens à leur service. » On établit en outre que c'est une règle de bienséance de ne point recevoir gens mariés dans l'hôpital, à moins qu'ils ne soient tous deux malades ou « si caducs et décrépits qu'on put les recevoir sans aucun soupçon, séparément comme dit est, chacun dans la salle destinée à son sexe; » 24 ll. à la catin du chapelier pour fournitures; 30 sols d'aumône à la catin de Charles, « pauvre vieille femme alitée et fort misérable; » 7 ll. à M. Beaune, avocat de Bordeaux, consulté « touchant la nomination faite par le chapitre de M. M^e J.-B. de Burguet, sieur de Maillat, pour successeur aumônier, à la place du sieur Piedemay, dernier aumônier de l'hôpital, décédé le 5 d'août dernier, 1733; » 10 sols à Jean Sulpicy, boucher, pour chandelle par lui fournie; 12 sols à Anne Pourieux dont le mari est en prison à Sarlat; 30 sols à un pauvre honteux « et de famille, suivant les dispositions du légat de feu Mad. de la Seynie; » 22 sols pour assignation aux appeaux de Ségur; 10 ll. au sieur Gondinet, chirurgien, pour traitement d'un malade; 8 setiers blé au sieur Autier, secrétaire du Bureau; 17 sols pour l'enterrement de Marie Malardeau, nourrie pendant 18 mois à l'hôpital et ayant coûté de ce chef 80 ll. « qu'on pourra repéter sur quelque bien qu'elle avoit dans le village de la Vallade; » 50 sols pour une chaise-percée, « n'y en ayant aucune; » 5 ll. pour une chaise à porteurs pour les malades de l'hôpital, « n'y en ayant eu aucune jusqu'icy; » 40 ll. à M. de Maillat, aumônier, pour sa pension; 7 ll. au sacristain, « à la décharge de ce que la confrérie du Rosaire lui devoit ou quoy que soit le sieur Grangevieille, trésorier d'icelle, » etc. — *Passim*: nombreuses aumônes à des pauvres privés de raison; nombreuses dépenses pour réparations aux bâtiments de l'hôpital en l'année 1736. — F° 4 v° : Copie d'une inscription sur carton rédigée par M. Gondinet, syndic, et placée dans le sanctuaire de la chapelle de l'hôpital, au jour de la fête de St-Alexis (1): Intentions || dans lesquelles Messieurs les ecclésiastiques sont || priés d'offrir dans cette chappelle le St-Sacrifice || de la messe, le jour de la feste de St-Alexis. || 1° || Pour la gloire de Dieu et l'honneur du Saint. || 2° || Pour demander à Dieu, par les mérites de Jesus-Christ. ||

(1) Cette inscription se trouve reproduite, avec quelques légères modifications, au cahier de l'année 1754. Voy. plus loin E. 62.



l'intercession de la très Ste-Vierge et du St-Patron, || l'accroissement spirituel et temporel de || cet hôpital, || de bons aumôniers, administrateurs et gou || vernantes, la sanctification et bénédiction de || ceux d'à présent, || les secours spirituels et temporels || nécessaires à tous autres bienfaiteurs, || pauvres du dit hôpital et débiteurs d'icelui. || La messe de *Requiem* || qu'on dit le lendemain est appliquée || pour la libération des âmes des bienfai || teurs, administrateurs et pauvres de || l'hôpital, décédés. || Dieu || qui connoit les plus secrets mouvements de || nos cœurs, veuille recevoir ces intentions || pour sa plus grande gloire. Ainsy soit-il. — F° 12 v° : « Le même jour, j'ay reçu un pauvre passant revenant de St-Hubert de Liège en pèlerinage.... Le 1^{er} jour de janvier de l'an de grâce 1734, j'ai reçu à coucher et souper dans l'hôpital Charles Marcel Lenoix, talou-nier, natif de Paris, revenant du pèlerinage de St-Jacques de Compostelle en Gallice, suivant les certificats en bonne forme qu'il m'a fait voir. » — F° 29 v° : « Le même jour, j'ay reçu et fait retirer dans l'hôpital Catherine Poumeyroulie, femme âgée, épouse de M^e Jean de Veupeyre, notaire, habitans d'Oradour-sur-Vayre, gens pauvres; la dite Poumeyroulie ayant icy resté dans les cabarets, chez Massy ou chez Michon, 15 à 16 jours ou environ, en attendant son mary de retour du lieu de Ségur où il a procès pour avoir une provision alimentaire contre sa fille unique mariée qui l'a congédié; la dite Poumeyroulie aussy éconduite par lesdits cabaretiers, n'ayant plus de quoy payer sa dépense après quelques hardes qu'elle a engagées, et ne pouvant, jusqu'à ce que le temps se sera un peu remis, aller trouver son mary au dit lieu de Ségur, à cause de la grande pluye qu'il y fait. » — F° 30 r° : « Le 14 du dit mois [de janvier 1735] est décédé à l'hôpital M^e Jean de Veupeyre, notaire du bourg d'Ouradour-sur-Vayre, âgé de 80 ans ou environ. Nota que j'avois reçu ce notaire dans l'hôpital depuis le 11 du courant qu'il étoit venu de Ségur malade. » — F° 74 r° : « Le 18 du dit mois, j'ay fait reconnaître en rente constituée à Jean Gondinet, maître de forge et directeur des postes de la présent ville, mon cousin, la somme de 200 ll. que je lui avois prêtée à cette fin. » — F° 74 v° : Total des dépenses de 1733 à 1738 : 6,336 ll.

E. 50. (Cahier). — In-4°, 22 feuillets, papier.

1738-1741. — Recettes. — Comptes rendus par M. Gondinet, syndic de l'hôpital. — Parmi les

recettes figurent les suivantes : 24 ll. de M. du Burguet, chanoine, « mon cousin, » à compte des arrérages de rentes par lui dus; 17 ll. du sieur Gondinet, m^e chirurgien, directeur des postes de St-Yrieix, pour reliquat de dette; 315 ll. de M. de la Trenchardie pour final paiement d'une rente constituée de 600 ll.; 25 ll. de M. de la Morélie du Puyredon, aumônier, à-compte des intérêts dus par feu son père Hélié de Jarrige de la Morélie, juge royal; 6 ll. du sieur de St-Aubin, maréchal de logis d'une compagnie de cavaliers du régiment de Clermont-prince, en quartier d'hiver à St-Yrieix, pour le traitement d'un cavalier resté 12 jours à l'hôpital; 222 ll. de M^e Jean Queyroulet, curé de la Haute-Chapelle, comme héritier de Jean Queyroulet, m^e chirurgien, son père; 1,132 ll. de M. l'abbé du Burguet, sieur des Fargès, en remboursement de pareille somme à lui prêtée en rente constituée, etc. — Mêmes remarques que précédemment. Total des recettes pour les années 1748-1741 : 5,957 ll.

E. 51. (Cahier). — In-4°, 74 feuillets, papier.

1738-1741. — Dépenses. — Comptes rendus par M. Gondinet, syndic de l'hôpital. — Parmi ces dépenses figurent les suivantes : 40 ll. à M. de la Morélie, aumônier; 35 sols pour service de bout de l'an en faveur de M. de Puyrodie, chanoine, bienfaiteur de l'hôpital; 5 ll. pour la moitié des décimes; 3 sols à deux pauvres femmes de la ville. « Nota que je ne donneray plus de quelque temps aux pauvres de la ville, parcequ'on les a logés chez les habitants, le 6^e du courant [mois de mai 1739], vu la misère; » 30 ll. pour une chasuble; 45 sols pour les frais de route d'un homme malade d'une jambe enflée, envoyé à Limoges, « pour par luy voir s'il pourra trouver dans l'hôpital général le secours nécessaire qu'il ne peut icy trouver, faute de chirurgien habile; » 10 ll. pour une romaine achetée à Limoges; 10 ll. au sieur Gondinet, chirurgien, pour l'amputation d'une jambe; 24 sols d'aumône à Pierre Dodet et à sa femme, « pauvres passans étrangers, juifs de nation et nouvellement convertis et baptisés, suivant leurs certificats, par M. l'évêque d'Angoulême; » 3 ll. pour une bassinoire, « meuble très nécessaire et dont il n'y en avoit jamais eu; » 30 sols d'aumône à une personne de condition de cette ville; 12 sols d'aumône au geolier de la prison et à sa famille; 45 sols « à une pauvre fille honteuse de cette ville et de bonne famille, pour se sustenter; » etc. — *Passim*. Nombreuses dépenses pour frais de

procédures et aumônes aux pauvres honteux. — F° 5 v° (sept. 1738) : Dénombrement des malades nourris dans l'hôpital, 15 hommes ou femmes et 2 enfants ; hors de l'hôpital, 12 hommes ou femmes ; — F° 27 r° (sept. 1739) : autre dénombrement des pauvres nourris dans l'hôpital, 20 hommes ou femmes dont 2 soldats ; — F° 66 v° (mai 1741) : autre dénombrement des pauvres nourris dans l'hôpital, 22 hommes ou femmes et 2 enfants. — F° 63 r° : « Le même jour j'ay reçu à souper et coucher à l'hôpital un passant de Vienne en Allemagne qui revenait de St-Jacques de Compostelle. » — Total des dépenses pour les années 1738-1741 : 6189 ll.

E. 52. (Liasse). — 2 cahiers in-4°, 8 et 33 feuillets, papier.

1742-1743. — Recettes et dépenses. — Comptes rendus des recettes par M. Gondinet, syndic de l'hôpital pour les dites années. Même nature de recettes que précédemment. — Comptes rendus des dépenses par le même. Parmi ces dépenses figurent les suivantes : 10 sols « à une veuve de condition de la présente ville, pauvre honteuse ; » 12 sols à une fille accouchée d'un enfant naturel qu'elle a aussitôt abandonné, le dit enfant né des œuvres du sieur Senzillon de Champs, « ainsy qu'elle a déclaré devant le juge ; » 12 sols « à une pauvre honteuse de la présente ville et de bonne famille ; » 12 sols d'aumône à Simon Rayet, de la paroisse de St-Jouvent, « homme de famille et de bonne vie et mœurs, mais pauvre mendiant, suivant le certificat qu'il m'a montré ; » 30 ll. au sieur Vallade, m^e chirurgien, pour traitement de malades ; 8 sols d'aumône « à trois passans étrangers Vénitiens, pauvres esclaves qui se retirent de Turquie, suivant leurs certificats de Mons. le duc de Gesvres, gouverneur de Paris ; » 3 ll. à une femme traitée pour une maladie de son sexe par le sieur Beaulieu, « chirurgien de cette ville ; » 20 sols d'aumône « à une demoiselle de bonne famille, pauvre honteuse de la présente ville ; » 3 ll. au sieur Annet Rigaudie, m^e chirurgien, pour traitement de malades ; 7 sols pour l'enterrement d'un petit enfant batard, « que Mademoiselle Senzillon de Champs a fait porter mort à l'hôpital, qu'on dit être des œuvres de son mary ; » 2 sols 6 deniers d'aumône à un Piémontais revenant de St-Jacques de Compostelle ; 15 sols pour l'assignation donnée contre Yrieix Pichon, médecin à Excideuil ; 20 sols à Marie Bosvieux, gouvernante, pour ses gages ; etc.

E. 53. (Cahier). — In-4°, 46 feuillets, papier.

1744-1745. — Recettes et dépenses. — Comptes rendus par M. Gondinet, syndic de l'hôpital, pour les dites années. — Même nature de recettes que précédemment et en outre : 3 ll. données par M. de Grésignat, « dans l'intention de gagner le jubilé. Et c'est le seul qui m'a donné pendant ce temps de jubilé. » — Parmi les dépenses figurent les suivantes : 24 sols à Anne Macary, « femme sage, » chargée de soigner une pauvre femme en état de grossesse avancée ; 2 sols à un pauvre passant, tapissier de la ville d'Aubusson ; 13 sols pour une présentation faite contre le sieur Delacombe, médecin ; etc.

E. 54. (Cahier). — In-4°, 29 feuillets, papier.

1746. — Recettes et dépenses. — Comptes rendus par M. Gondinet, syndic de l'hôpital pour la dite année. — Même nature de recettes que précédemment. — Parmi les dépenses figurent les suivantes : 7 ll. pour célébrer la fête de St-Alexis ; 20 sols pour frais de route d'un enfant de 6 ans qu'on envoie à Limoges, « lequel j'ay fait remettre à Ysabeau sa mère, servante à l'auberge de la *Tête noire* ; » 25 sols à Marie Bosvieux, gouvernante, « pour acheter du sucre, pour luy faire des confitures à cause de sa maladie ; » 4 ll. au sieur Verneil, chirurgien, pour un pansement ; 16 ll. pour un missel in-folio de la nouvelle édition et réformation de 1731, faite par M. de l'Isle du Gast, précédent évêque ; le dit missel acheté à Limoges chez le sieur Boutineau, marchand, au faubourg Manigne, etc. — F° 9 r° : « Nota que la dite Bosvieux, [gouvernante], m'a déclaré en ce jour... donner tous arrérages [de ses gages] à l'hôpital, au cas qu'elle vienne à mourir dans cette année ; » — F° 16 r° : « Le même jour j'ay reçu dans l'hôpital jusqu'à convalescence J.-B. Martin, pauvre peintre de toyle, natif de la ville de Roan, âgé d'environ 48 ans, passant par la présente ville et tombé malade chez Massy, hôte ; » — F° 17 v° : « Le 24 septembre 1746 jour de samedi au soir, est décédée en très bonne chretienne et munie des sacremens de l'Église, Marie Bosvieux, ancienne gouvernante des pauvres dans le dit hôpital, âgée de près de 77 ans. Et le lendemain après vespres, elle a été enterrée, ainsy qu'elle l'avoit demandé, dans la chapelle du dit hôpital, au bas près le mur de la grange. J'ay fait faire son service aux dépens de l'hôpital ainsy qu'elle l'avoit demandé, en considération de ce qu'elle donne

au dit hôpital, suivant un mémoire à moy remis par M^e Delagrance, chanoine, son directeur. » Son testament, rédigé par un tiers, est interfolié dans le présent cahier et porte donation de ses effets à ses nièces, de ses ustenciles de cuisine à la nommée Marguerite, sous gouvernante; de grains, sabots, vêtements et autres objets aux pauvres de l'hôpital; — P^o 18 v^o: Inventaire des meubles de l'hôpital et des ornements de la chapelle confiés aux soins de Marguerite Blondeau, nouvelle gouvernante de l'hôpital: 3 chasubles, 2 aubes, 3 corporaux, 12 purificatoires, un vieux misel, etc.

E. 55. (Cahier). — In-4^o, 31 feuillets, papier.

1747. — Recettes et dépenses. — Comptes rendus par M. Gondinet, syndic de l'hôpital pour la dite année. — Même nature de recettes que précédemment. Parmi les dépenses figurent les suivantes: 20 sols pour un rituel; 6 ll. au sieur Mazeau, chirurgien, pour traitement de malades; 12 ll. au sieur Magonnier, apothicaire, pour fournitures de drogues, etc. Nombreuses dépenses pour réparations aux bâtiments de l'hôpital et à la chapelle; — P^o 2 r^o: « Nota qu'il y a actuellement 17 pauvres dans l'hôpital, contre le règlement de 12 cy-devant fixé, et sans parler des enfants en nourrice. Mais la mendicité et la pauvreté sont si grandes cette année qu'on est d'avis pendant quelque temps de passer au delà du règlement. »

E. 56. (Cahier). — In-4^o, 27 feuillets, papier.

1748. — Recettes et dépenses. — Comptes rendus par M. Gondinet, syndic de l'hôpital pour la dite année. — Même nature de recettes que précédemment. Parmi les dépenses figurent les suivantes: 40 ll. pour droit d'indemnité au chapitre de Saint-Yrieix; 20 sols pour une lanterne destinée à éclairer l'aumônier lorsqu'on va le chercher la nuit; 10 ll. à Léonard Thény, m^e cirier, pour fournitures de cierges; etc. — *Passim*: nombreuses dépenses pour réparations aux bâtiments de l'hôpital et pour frais de procédures.

E. 57. (Cahier). — In-4^o, 28 feuillets, papier.

1749. — Recettes et dépenses. — Comptes rendus par M. Gondinet, syndic de l'hôpital pour la dite année. — Même nature de recettes que précédemment et en outre nombreuses aumônes faites à l'hôpital « pour permission de faire gras. » Parmi les dépenses

figurent les suivantes: 3 ll. au sieur Bonlieu, m^e chirurgien, pour fourniture de « graisse humaine » et autres drogues; 4 ll. pour faire relire le registre des délibérations du Bureau; 15 ll. au sieur du Verneil, chirurgien; 210 ll. à M. de la Morélie, aumônier, en remboursement, etc. — *Passim*: Mentions de la réception à l'hôpital de cavaliers appartenant à la compagnie de M. de Romance, régiment de Moncalin, en garnison à St-Yrieix.

E. 58. (Cahier). — In-4^o, 24 feuillets, papier.

1750. — Recettes et dépenses. — Comptes rendus par M. Gondinet, syndic de l'hôpital pour la dite année. — Même nature de recettes que précédemment. Parmi les dépenses figurent les suivantes: 12 sols pour frais de port de l'édit du Roi concernant les établissements hospitaliers (1749); 20 ll. à Marie Blondeau, gouvernante, pour arrrages de ses gages; 10 ll. pour les décimes de deux semestres; 3 ll. 18 sols pour achat d'un brancard; 5 sols pour le transport d'un lit légué à l'hôpital par M. Blanchon, régent; 16 sols pour le contrôle d'une délibération établissant M^e Jean Bosvieux comme premier médecin de l'hôpital et M^e Jean Bonhomme sieur de Lavaud, comme second, « leurs services devant être gratuits; etc. » — *Passim*. Très nombreuses aumônes à des pauvres honteux de la ville.

E. 59. (Cahier). — In-4^o, 25 feuillets, papier.

1751. — Recettes et dépenses. — Comptes rendus par M. Gondinet, syndic de l'hôpital pour la dite année. — Même nature de recettes que précédemment. Parmi les dépenses figurent les suivantes: 4 ll. au sieur Buis, « secrétaire du Bureau de l'hôpital, » pour le premier quartier de sa pension; 10 sols pour une messe basse que « j'ay fait dire dans la chapelle de l'hôpital à l'honneur du St-Esprit pour implorer ses lumières dans les affaires du dit hôpital; » 5 sols pour le port d'une lettre envoyée à Limoges; 21 ll. pour une armoire destinée à contenir les archives de l'hôpital; 43 ll. pour diverses drogues achetées au sieur Péret, marchand droguiste de Grenoble, « afin d'épargner l'excessive dépense envers l'apothicaire; » 40 sols pour « un tableau en taille douce représentant le *Chrétien mourant*, et ce pour mettre sur la cheminée dans la chambre des hommes malades, n'y ayant aucune représentation de piété; » 12 ll. pour un voyage à Limoges afin d'obtenir décharge des décimes,

« Nota, Mgr. l'évêque a promis d'avoir égard aux décimes. M. l'intendant s'étant trouvé en voyage, j'ay laissé ma requête à M. Bouillé son premier secrétaire, » etc. — F^o 12 v^o : « J'ay reçu à l'hôpital Jean Chariéras dit la Jeunesse, du bourg d'Hautefort, pauvre soldat du régiment de Chartres, accompagné de Blanche-Église, âgé de 20 ans.

E. 60. (Cahier). — In-4^o, 25 feuillets, papier.

1752. — Recettes et dépenses. — Comptes rendus par M. Gondinet, syndic de l'hôpital pour la dite année. — Même nature de recettes que précédemment. Parmi les dépenses figurent les suivantes : 24 sols d'aumône « à une d^{me} de bonne famille, pauvre honnête de cette ville; » 45 sols pour avances à la nourrice chargée d'un enfant exposé à la porte de l'hôpital; — F^o 1 bis v^o : « Le même jour, reçu dans l'hôpital le nommé Jean, marchand, avec des potences à cause d'une incommodité et enflure au-dessus le talon de la jambe droite, lequel j'ay fait inciser par Philippe Darnet, m^e chirurgien et lieutenant de M. la Martinière, premier chirurgien du Roy, pour y être traité gratis par le dit Darnet jusqu'à convalescence, de même que les autres blessés qu'il y aura dans l'hôpital; le dit Darnet ayant offert de faire ou faire gratis par ses correspondants les opérations chirurgicales dans le dit hôpital, ainsy qu'ils y sont tenus par l'art. 22 des statuts et réglemens de chirurgie de 1730.... le sieur de Verneil, cy-devant chirurgien ordinaire, ayant refusé de prêter cette charité gratuite, quoy que luy et les autres y soient contraignables en par l'hôpital fournissant seulement les drogues ou onguens nécessaires; » — F^o 3 bis r^o : « Réflexion » au sujet des 12 messes *pro defunctis* que l'aumônier doit dire annuellement dans la chapelle de l'hôpital conformément aux stipulations faites en 1656 avec M^e Pierre Lavergne, lors aumônier; — F^o 9 v^o : « Nota que hier 10 du courant, le sieur Avril, huissier ambulant aux décimes, faisant icy sa tournée, me déclara notre hôpital n'être plus imposé aux décimes et en avoir été déchargé sur la requête et mémoires que je fus à Limoges présenter à Mgr. l'évêque et Chambre ecclésiastique.... » — F^o 12 v^o : reçu à l'hôpital Yrieix Lavaud, pauvre bancal, âgé de 58 ans, « foytechien » (fouette-chiens ?) du chapitre; — F^o 22 r^o : dénombrement des pauvres nourris dans l'hôpital pendant la dite année : 23 hommes, 21 femmes et enfants, 6 enfants légitimes mis en nourrice et 6 bâtards.

E. 61. (Cahier). — In-4^o, 17 feuillets, papier.

1753. — Recettes et dépenses. — Comptes rendus par M. Gondinet, syndic de l'hôpital pour la dite année. — Même nature de recettes que précédemment. Parmi les dépenses figurent les suivantes : 5 sols pour le port d'une lettre et de 4 aunes de toile envoyées au sieur Maysonnade, « peintre, faubourg Manigne à Limoges, pour faire trois tableaux pour la chapelle de l'hôpital, le vieux qui y est étant uzé, percé et presque pourri; dans lesquels tableaux sera représenté, savoir dans celui du milieu, de la hauteur de 5 pieds sur 4 de large, une belle N.-D. ou que soit l'intérieur de la Ste-Vierge; et dans deux d'à coté, chacun haut de 3 pieds et demy sur 2 pieds et demy de large, le tout dans œuvre, savoir dans l'un l'image de St-Alexis et dans l'autre l'image de St-Jean-de-Dieu, fondateur de l'ordre de la Charité, le tout moyennant la somme de 50 ll. bon marché; » 4 ll. 15 sols pour une demi livre de julep acheté au sieur Célérier, marchand droguiste de Montpellier, etc. — F^o 11 r^o : dénombrement des pauvres nourris dans l'hôpital pendant la dite année : hommes, 8 anciens et 10 nouveaux; femmes, 8 anciennes et 10 nouvelles; enfants légitimes mis en nourrice, 6 : bâtards 7.

E. 62 (Cahier). — In-4^o, 21 feuillets, papier.

1754. — Recettes et dépenses. — Comptes rendus par M. Gondinet, syndic de l'hôpital pour la dite année. — Même nature de recettes que précédemment. Parmi les dépenses figurent les suivantes : 4 ll. au sieur Buis, secrétaire du Bureau, pour un quartier de ses appointements; 16 sols pour messes célébrées à la décharge de M. de la Morélie, précédent aumônier, remplacé par M. Pichon après résignation faite le 1^{er} mars de la dite année; 2 ll. pour un crochet à peser; 3 ll. pour épices à M. de Buat, rapporteur de l'arrêt rendu au Parlement de Bordeaux en faveur de l'hôpital contre Yrieix Lafon; 33 ll. à M^e Yrieix Pichon, bachelier en théologie, curé de St-Pierre et aumônier de l'hôpital, pour 10 mois de son traitement; etc. — *Passim*. Nombreuses dépenses pour frais de procédures, réparations aux bâtimens, célébration des messes mensuelles, etc. — F^o 7 v^o : transcription d'un *Avis au public* affiché au portail de l'hôpital, le jour de la fête de St-Alexis patron : « Le bonheur des familles et des communautés dépend principalement du soin et de la charité qu'on a pour les pauvres

et pour les hôpitaux. C'est pour cela qu'on prie tous les bons habitants de cette ville d'offrir en ce jour leurs vœux à Dieu pour l'accroissement spirituel et temporel de cette maison, pour la sanctification de ses administrateurs et bienfaiteurs et pour la conversion de ceux qui, par dureté ou indifférence, refusent aux pauvres les secours dont ils sont redevables soit par état, soit par justice ; » — f° 10 r° : « Le 4 du dit novembre sur le soir, j'ay, sur le requis de M. de Lourgerie, lieutenant de la compagnie de M. de Mainville au régiment de la Cornette générale dite la Cornette Blanche, reçu à l'hôpital le sieur Lemont, cavalier et premier brigadier ; » — f° 14 r° : dénombrement des pauvres nourris à l'hôpital pendant la dite année : hommes et garçons, 5 anciens et 14 nouveaux ; femmes, 7 anciennes et 4 nouvelles ; enfants légitimes mis en nourrice, 6 ; bâtards 6.

E. 63. (Cahier). — In-4°, 16 feuillets, papier.

1755. — Recettes et dépenses. — Comptes rendus par M. Gondinet, syndic de l'hôpital pour la dite année. — Même nature de recettes que précédemment. Parmi les dépenses figurent les suivantes : 100 ll. au sieur Darnet, chirurgien, pour fournitures de médicaments ; 40 ll. à Charles Vaucin, Suisse, m° vitrier, pour 12 panneaux de vitres ; 36 ll. d'acompte à Yrieix Villemouneix, m° sculpteur de cette ville, pour la construction d'un rétable qui doit contenir les trois tableaux commandés au sieur Maisonnade, peintre à Limoges ; etc. — Total des dépenses : 1,332 ll.

E. 64. (Cahier). — In-4°, 14 feuillets, papier.

1756. — Recettes et dépenses. — Comptes rendus par M. Gondinet, syndic de l'hôpital pour la dite année. — Parmi les recettes figurent les suivantes : 40 sols provenant de la confiscation de deux perdrix faite par le procureur du Roi ; 92 ll. pour l'affermé du borderage des Ayres ; 21 ll. pour la rente foncière du pré de Rochépine ; 6 ll. provenant de l'amende imposée au sieur Deschamps, aubergiste, « pour avoir donné à boire à des cavaliers après 8 heures ; » 3 ll. d'aumône faite à l'hôpital par M. de la Pomélie, seigneur de Chadefeyne, « pour permission qu'il demande à faire gras ce carême prochain, » (nombreuses recettes de ce chef) ; 24 ll. pour moitié du prix de vente de la cueillette provenant du pré Lamothe ; 600 ll. remboursées par M. Mazard du

Masbarteix ; 211 ll. remboursées par J.-B. Bonhomme sieur de la Vallade, comme petit fils et héritier de Pierre Bonhomme, notaire, son ayeul ; 85 ll. pour moitié du prix d'affermé de la terre de Laborie, etc. — Parmi les dépenses figurent les suivantes : 9 ll. pour un sommier de 300 feuillets destiné à la transcription des contrats de l'hôpital, « suivant l'avis de Mgr. l'évêque en sa dernière visite ; » 5 sols au tambour de ville « pour convoquer les habitants à une assemblée générale à l'hôpital où Mgr. Jean-Giles du Coëtlosquet, évêque de Limoges, de présent en cette ville pour la confirmation, a assisté et présidé à 2 heures de relevée ; » 51 ll. pour final paiement d'un rétable ; 26 sols au sieur Courtiau, secrétaire de l'hôpital, pour partie de ses appointements ; 4 ll. à Bernard Bonhomme de la Côte, nouveau secrétaire de l'hôpital, etc. ; — f° 7 v° : mention du congé donné à la plupart des pauvres de l'hôpital, en vertu d'une délibération du Bureau. Restent 3 pauvres et la gouvernante ; — f° 8 r° : mention d'un pauvre admis à l'hôpital sur la recommandation de M. Nespoux de Marsat, curé de St-Pierre et aumônier de l'hôpital ; — f° 9 v° : dénombrement des pauvres nourris à l'hôpital pendant la dite année : 13 hommes, 7 femmes, 7 enfants légitimes mis en nourrice.

E. 65. (Cahier). — In-4°, 30 feuillets, papier.

1757-1758. — Recettes et dépenses. — Comptes rendus par M. Gondinet, syndic de l'hôpital pour les dites années. — Même nature de recettes que précédemment. Parmi les dépenses figurent les suivantes : 23 ll. à M. Nespoux de Marsac, curé de St-Pierre et aumônier de l'hôpital, pour portion de son traitement ; 10 ll. au sieur Bonhomme de la Côte, pour ses appointements de secrétaire du Bureau, « l'ayant suspendu de fonctions pour prendre un nouveau secrétaire ; » 24 ll. au sieur Darnet, lieutenant chirurgien, pour fournitures de drogues ; 6 ll. pour 6 aunes de droguet destinées à confectionner des polonaises pour les enfants de l'hôpital ; 8 ll. pour drogues achetées au sieur Célérier, « droguiste en tournée ; » 360 ll. prêtées en rente constituée au sieur Hélié Vallette, lieutenant criminel au sénéchal de St-Yrieix ; 18 sols au sieur Soubrie, « huissier, porteur du rôle de la cotisation de 1,000 ll. imposée sur les paroissiens et décimateurs de la paroisse de Moutiers ; » 24 ll. au sieur Lascoux, nouveau secrétaire de l'hôpital ; — f° 8 v° : décès de Marguerite Blondeau, gouvernante depuis décembre 1746, enterrée dans la

chapelle du Scapulaire. Elle fut remplacée par Paule Crozetièrre, âgée de 46 ans; — f° 13 v° : mention d'un voyage du syndic à Limoges pour demander à l'intendant et à l'évêque de s'employer à obtenir des lettres patentes en faveur de l'hôpital : « Mais l'intendant n'ayant été visible à cause de ses occupations pour le courrier, je ne l'ay non plus pu voir le lendemain, étant party à bonne heure pour Tulle et Brive pour le département des tailles. »

E. 66. (Cahier). — In-4°, 21 feuillets, papier.

1759. — Recettes et dépenses. — Comptes rendus par M. Gondinet, syndic de l'hôpital pour la dite année. — Même nature de recettes que précédemment. Parmi les dépenses figurent les suivantes : 2 ll. pour les frais de l'assignation faite en la cour de la Bourse de Limoges à Hélie Bordas, aubergiste, pour obtenir paiement d'une somme de 100 ll. à lui prêtée; 5 ll. 6 sols d'aumône « à deux personnes honnêtes et de famille en cette ville; » 24 ll. au sieur Andrieu, secrétaire du Bureau, pour ses appointements de l'année, etc. — *Passim*. Très nombreuses dépenses pour frais de procédures; — f° 17 r° : total des dépenses pour la dite année : 3,389 ll.

E. 67. (Cahier). — In-4°, 26 feuillets, papier.

1760. — Recettes et dépenses. — Comptes rendus par M. Gondinet, syndic de l'hôpital pour la dite année. — Même nature de recettes que précédemment. Parmi les dépenses figurent les suivantes : 5 ll. pour une lampe destinée à brûler dans la chapelle devant le St-Sacrement « où il n'y en avait jamais eu; » 4 ll. pour un crucifix de cuivre, « garni de son pied et très bien travaillé, » acheté au sieur Chabonnel, chaudronnier de passage; 36 ll. pour drogues achetées au sieur Roche, « droguiste provençal; » 5 ll. pour frais d'un voyage à Limoges, pour faire retraite à la Mission et présenter au nouvel évêque les respects du Bureau de l'hôpital, ainsi qu'à Mgr. de Chaumont, nouvel intendant de la Généralité; 4 ll. à Antoine Lascoux, pauvre du village de l'Hospital, paroisse de Freissinet; 5 ll. à Jean Gondinet, secrétaire du Bureau à la place de Jean Andrieu, pour deux mois et demi de ses appointements, etc. — f° 18 r° : dénombrement des pauvres nourris dans l'hôpital pendant la dite année : hommes et garçons 25; femmes et filles 29; enfants légitimes mis en nourrice 21; — f° 22 r° : Paule Crozetièrre,

HAUTE-VIENNE. — ARCHIVES DE SAINT-YRIEIX.

établie gouvernante en février 1757 fut remplacée en décembre 1760 par Françoise Brugerass qui décéda le 11 janvier 1761.

E. 68. (Cahier). — In-4°, 37 feuillets, papier.

1761-1762. — Recettes et dépenses. — Comptes rendus par M. Gondinet, syndic de l'hôpital pour les dites années. — Même nature de recettes que précédemment. Parmi les dépenses figurent les suivantes : 6 ll. pour une paire de chandeliers, « si bien qu'il y a présentement quatre chandeliers à l'autel de la dite chapelle; » 20 sols pour deux messes dites dans la chapelle « pour implorer les lumières et le secours d'en haut pour les affaires de l'hôpital; » 34 sols au messager qui a amené la sœur Lagrange, hospitalière de la Souterraine, envoyée pour régir l'hôpital par M. Servientis, vicaire général (17 mai 1761); 15 ll. pour un coffre à effets acheté à la communauté des religieuses de St-Yrieix pour la nouvelle hospitalière; 8 ll. pour un tapis destiné à couvrir la table du Bureau, acheté à Felletin; 12 ll. à Jacques Cournerie, nouveau secrétaire du Bureau, etc.

E. 69. (Cahier). — In-4°, 35 feuillets, papier.

1763-1764. — Recettes et dépenses. — Comptes rendus par M. Gondinet, syndic de l'hôpital pour les dites années. — Même nature de recettes que précédemment. Parmi les dépenses figurent les suivantes : 600 ll. prêtées à M. J.-B. Teytaud, sieur de la Jarrige, lieutenant-général au sénéchal de St-Yrieix; 2 ll. 15 sols à Antoine Lascoux, de l'hôpital de Freissinet, pour la nourriture d'un pauvre; 7 ll. pour drogues achetées au sieur Célérier, « droguiste du Languedoc; » 9 ll. pour la célébration de la fête de St-Alexis; 30 ll. à M^e François Gondinet, « à present notaire royal, » pour ses appointements de secrétaire du Bureau; 7 ll. pour les frais d'une condamnation obtenue à la Bourse de Limoges contre M. de Ladigné, syndic de l'hôpital, touchant le paiement d'une somme de 200 ll. à lui prêtée; etc. — *Passim*. Nombreuses dépenses pour les pensions des bâtards en nourrice.

E. 70. (Cahier). — In-4°, 16 feuillets, papier.

Janvier-août 1765. — Recettes et dépenses. — Comptes rendus par M. Gondinet, syndic de l'hôpital pour les dits mois. — Même nature de

recettes que précédemment. Parmi les dépenses figurent les suivantes : 74 ll. pour 6 couvertes d'Orléans, achetées au sieur Margerie, marchand forain de St-Flour en Auvergne; 60 ll. à la sœur Lagrange, hospitalière, à compte sur ses gages; 40 ll. à M^e Nespoux, aumônier, pour sa pension de l'année; 8 ll. à M. Pierre Gondinet, commis du greffe au sénéchal de St-Yrieix, nouveau secrétaire de l'hôpital à la place de François Gondinet, son cousin, etc. — F^o 13 r^o : « Nota que le 1^{er} octobre dit an 1765, Marie Mestadier sœur Lagrange, religieuse hospitalière, est tombée malade de la dyssenterie qui n'est partout que trop commune cette année, et est décédée le 11 du dit jour de vendredi à 3 heures de relevée.... » Elle légua à l'hôpital ce qui restait dû de ses gages et fut entermée dans la chapelle.

E. 71. (Cahier). — In-4^o, 12 feuillets, papier.

Septembre-décembre 1765. — Recettes et dépenses. — Comptes rendus par M. Bonhomme, sieur de Lacour, syndic de l'hôpital pour les dits mois (1). — Même nature de recettes que précédemment. Parmi les dépenses figurent uniquement les dépenses courantes de nourriture, pensions de nourrissons, aumônes, réparations aux bâtiments, etc.

E. 72. (Cahier). — In-4^o, 28 feuillets, papier.

1766. — Recettes et dépenses. — Comptes rendus par M. Bonhomme de Lacour, syndic de l'hôpital pour la dite année. — Parmi les recettes figurent les suivantes : 180 ll. d'Antoine Lallet, fermier des revenus de l'hôpital; 28 sols pour prix d'un paquet de chaivre que les pauvres ont filé; 109 ll. de M. Pagnon, avocat, « à compte des intérêts qu'il peut devoir à notre hôpital; » 3 ll. de M. Foucaud, « pour permission qu'il a obtenue à faire gras; » 25 ll. à M. de St-Martin, écuyer, pour arrérages d'intérêts par lui dus à l'hôpital. *Passim*. Menus dons faits à l'hôpital par quelques habitants de la ville. Total des recettes pour la dite année : 1,584 ll. — Parmi les dépenses figurent les suivantes : 50 sols pour une jambe de bois; 15 ll. à la Marianne, gouvernante de l'hôpital, pour 6 mois de gages; etc. Total des dépenses pour la dite année, 1,340 ll.

(1) Ce cahier et les suivants jusqu'en 1770 inclusivement sont vérifiés et paraphés par le sieur Gondinet Dupuy, précédent syndic, comme commissaire délégué par le Bureau.

E. 73. (Cahier). — In-4^o, 25 feuillets, papier.

1767. — Recettes et dépenses. — Comptes rendus par M. Bonhomme de Lacour, syndic de l'hôpital pour la dite année. — Même nature de recettes que précédemment. Parmi les dépenses figurent les suivantes : 80 ll. au sieur Darnet, chirurgien, pour traitement des malades de l'hôpital; 6 ll. à compte sur les 12 ll. promises au sieur Darnet père, « demeurant chez son fils le jeune, » pour soigner une malade de l'hôpital atteinte de la teigne; 20 ll. au sieur Granger, fournier, pour le pain cuit à son four; 2 ll. pour 4 messes dites à l'hôpital en mémoire de M. Antoine Chiquet dit de las Meynias, donateur, par deux récollets et par MM. Poulhier, curé de Ste-Catherine, et Renaud, prêtre, etc.

E. 74. (Cahier). — In-4^o, 35 feuillets, papier.

1768. — Recettes et dépenses. — Comptes rendus par M. Bonhomme de Lacour, syndic de l'hôpital pour la dite année. — Même nature de recettes que précédemment. Parmi les dépenses ne figurent que les dépenses courantes : aumônes, frais de nourriture et d'habillement des pauvres, d'inhumations et de procédures, etc.

E. 75. (Liasse). — 4 cahiers in-4^o, 8, 10, 8 et 11 feuillets, papier.

1769. — Recettes et dépenses. — Comptes rendus par M. Lagrange, syndic de l'hôpital pour la dite année. (Chaque cahier comprend à la fois les recettes et les dépenses d'un trimestre.) — Même nature de recettes que précédemment. Parmi les dépenses ne figurent que les dépenses courantes : aumônes, frais de nourriture et d'habillement des pauvres, d'inhumations, de procédures, etc.

E. 76. (Liasse). — 3 cahiers in-4^o, 9, 11 et 8 feuillets, papier.

1770. — Recettes et dépenses. — Comptes rendus par MM. Lagrange et Ladigné, syndics de l'hôpital pour la dite année. — Même nature de recettes que précédemment. Parmi les dépenses figurent les suivantes : Cahier A (premier trimestre) : 8 sols pour conduire un pauvre à l'hôpital général de Limoges, par ordre de M. Teytut de la Jarrige, lieutenant général; — Cahier B (deuxième trimestre) : 6 ll. pour 10 charretées de pierre destinées à la réfection des

murs du jardin ; — Cahier C (second semestre) : 32 ll. pour la célébration de la fête de St-Alexis ; 25 sols pour louage d'un cheval jusqu'au Châtenet ; 45 sols pour louage d'un cheval jusqu'à Tourdonnet, etc.

E. 77. (Liasse). — 4 cahiers in-4°, 3, 7, 4 et 9 feuillets, papier.

1771. — Recettes et dépenses. — Comptes rendus par M. Ladigné, syndic de l'hôpital pour la dite année. — Cahiers A et B (premier semestre) : Même nature de recettes que précédemment. Parmi les dépenses ne figurent que les courantes. — Cahiers C et D (second semestre) : Même nature de recettes que précédemment. Parmi les dépenses figurent les suivantes : 12 ll. « à la sœur de l'hôpital, » à compte sur ses gages. En marge : « C'est la Marianne gouvernante ; » 11 ll. à un voiturier « pour avoir été chercher la sœur Anzanet ou pour luy avoir amené ses hardes ; » 15 sols au tambour de ville pour avoir convoqué les habitants pendant trois dimanches consécutifs aux fins d'élire un nouveau syndic de l'hôpital ; 3 ll. 7 sols à la Marianne « qui reste dans l'hôpital, » pour final paiement de ces gages.

E. 78. (Cahier). — In-4°, 18 feuillets, papier.

1771-1773. — Recettes et dépenses. — Comptes rendus par M. Voisin, syndic de l'hôpital pour les dites années. — Même nature de recettes que précédemment. Parmi les dépenses figurent les suivantes : 60 sols à la sœur Anzanet, gouvernante, pour trois mois de sa pension ; 6 ll. à M. Gondinet, secrétaire du Bureau ; 17 ll. au sieur Brande, apothicaire, pour fournitures de drogues ; 15 ll. au sieur Mazeau, aubergiste, pour fourniture de vin ; 12 ll. à la Brunette, servante de l'hôpital, etc. — Total des dépenses pour la dite année : 2,341 ll.

E. 79. (Liasse). — 2 cahiers in-4°, 3 et 6 feuillets, papier.

1773-1774. — Recettes et dépenses. — Comptes rendus par M. Chagnac, trésorier de l'hôpital pour les dites années. — On enregistre les sommes reçues des divers débiteurs de l'hôpital, sans autre indication, et les sommes payées sur mandats présentés, sans indiquer l'objet de la dépense.

E. 80. (Liasse). — 2 cahiers in-4°, 13 et 27 feuillets.

1774-1778. — Recettes et dépenses. — Comptes

rendus par M. Mazeau, trésorier de l'hôpital pour les dites années. — Dans le cahier des recettes figurent les suivantes : 37 ll. de M. Bargaet, procureur du Roi, pour prix de l'affermé du pré des Ayres ; 300 ll. de M. de Mazeaubret, procureur du Roi à l'Élection de Limoges, pour arrérages de rentes dus à l'hôpital ; 310 ll. de M. Giry, procureur au sénéchal de Périgueux, provenant d'une saisie faite sur M. du Repaire ; 66 ll. de M. Pagnon, subdélégué de l'intendant, pour prix de l'affermé du pré de la Mothe ; 15 ll. de M^e François Delafon, avocat, pour arrérages d'intérêts ; 30 ll. de M. Buisson, curé du Moutier, de M. de Vilorne, assesseur au sénéchal, de M^e le Doyen du chapitre, de M. Fourrestier, et de M. Lacotte, chanoines, « pour avoir fait gras le carême ; » 50 ll. de M. de St-Grenat(?), maître de la manufacture de porcelaine de St-Yrieix, montant des amendes imposées à 5 de ses ouvriers ; 17 ll. de M. Morange, procureur au sénéchal, pour arrérages d'intérêts, etc. Total des recettes pour les dites années 5,846 ll. — Dans le cahier des dépenses figurent les suivantes : 18 ll. à M. Darnet jeune, chirurgien de l'hôpital ; 27 ll. au sieur Massy, aubergiste, pour fourniture de vin ; 5 ll. à M. Bouverie, aumônier de l'hôpital, pour la fête de St-Alexis ; 15 sols au tambour de ville pour avoir convoqué les habitants aux fins de nommer un nouveau syndic, etc. Total des dépenses pour les dites années, 5,332 ll. (Les paiements sont faits sur la présentation de mandats délivrés par l'un des administrateurs. Les indications relatives à l'objet des dépenses sont excessivement sommaires).

E. 81. (Cahier). — In-4°, 7 feuillets, papier.

1778-1779. — Recettes et dépenses. — Comptes rendus par M. Morange, trésorier de l'hôpital pour les dites années. — Le cahier des recettes fait défaut. Dans celui des dépenses figurent les suivantes : 30 sols pour sommation au sieur Audebert de Chargniac, ancien syndic de l'hôpital, aux fins de lui faire représenter ses comptes ; 500 ll. prêtées à M. Parouty, bourgeois d'Excideuil ; 2,000 ll. prêtées par moitié à M. Foucaud de Malambert, écuyer, et à M. Crezeunet, lieutenant particulier au sénéchal de St-Yrieix, etc.

E. 82. (Cahier). — In-4°, 16 feuillets, papier.

1778-1779. — Recettes et dépenses. — Comptes rendus par M. Morange, trésorier de l'hôpital, des dépenses faites sur mandats, consistant uniquement

en frais d'inhumations et de voyages, pensions des enfants en nourrice, réparations aux bâtiments, etc. — F^o 15 r^o : Mention de la visite de l'évêque de Limoges (5 juin 1779).

E. 83. (Cahier). — In-4^o, 10 feuillets, papier.

1779-1781. — Recettes et dépenses. — Comptes rendus par M. Morange, trésorier de l'hôpital pour les dites années. — Le cahier des recettes fait défaut. Dans celui des dépenses, faites sur mandats, figurent les suivantes : 80 ll. au sieur Bouverie, « vicaire régent de la paroisse de St-Pierre et desservant l'hôtel-Dieu pour M. Nespoux, aumônier, pour deux ans, à raison de 40 ll. par an ; » 3 ll. 12 sols pour le louage d'une voiture avec conducteur jusqu'à Excideuil ; 18 ll. à la servante de l'hôpital pour ses gages ; 72 ll. à M. Gondinet, secrétaire du Bureau, pour ses appointements de 3 années ; etc. — *Passim*. Nombreuses dépenses pour frais de commandements aux débiteurs de l'hôpital.

E. 84. (Cahier). — In-4^o, 14 feuillets, papier.

1779-1781. — Recettes et dépenses. — Comptes rendus par M. Morange, trésorier de l'hôpital, des dépenses faites sur mandats, consistant uniquement en frais d'inhumations et de voyages, pensions des enfants en nourrice, réparations aux bâtiments, etc.

E. 85. (Cahier). — In-4^o, 14 feuillets, papier.

1781-1784. — Recettes et dépenses. — Comptes rendus par M. Antoine Choury, trésorier de l'hôpital pour les dites années. — Le cahier des recettes fait défaut. Dans celui des dépenses figurent les suivantes : 119 ll. au sieur Brande, chirurgien, pour fournitures de drogues ; 9 ll. à Simon Sulpicy, boucher, pour fourniture de viande ; 15 ll. à M. Gondinet, docteur médecin, pour frais d'un voyage fait à Limoges dans l'intérêt de l'hôpital ; 15 ll. à M. Labrouhe, avocat, pour ses honoraires ; 9 ll. pour une charretée de bois envoyée par M. Lavaud, docteur médecin ; 40 ll. à M. Bouverie, curé de St-Pierre et aumônier de l'hôpital, etc. Total des dépenses pour les dites années : 1,703 ll.

E. 86. (Cahier). — In-4^o, 7 feuillets, papier.

1784-1785. — Recettes et dépenses. — Comptes rendus par M. Robert, trésorier de l'hôpital pour les dites années. — Le cahier des recettes fait défaut.

Dans celui des dépenses on enregistre les sommes payées sur la présentation d'un mandat, sans indiquer l'objet de ces dépenses.

E. 87. (Cahier). — In-4^o, 6 feuillets, papier.

1785-1787. — Recettes et dépenses. — Comptes rendus par M. Dujardin-Dumayne, trésorier de l'hôpital pour les dites années. — Le cahier des recettes fait défaut. Dans celui des dépenses ne figurent que les dépenses courantes. Total des dépenses pour les dites années : 3,650 ll.

E. 88. (Cahier). — In-folio, 9 feuillets, papier.

1787-1793. — Recettes et dépenses. — Comptes rendus par M. Sazerat, trésorier de l'hôpital pour les dites années. — Le cahier des recettes fait défaut. Dans celui des dépenses figurent les suivantes : 34 ll. au sieur Pichon, architecte, pour céréales par lui fournies ; 200 ll. à M. Pichon, chanoine, pour 40 setiers de seigle par lui fournis ; 20 sols aux collecteurs « pour les réparations de l'église St-Pierre ; » 36 ll. au Bureau de charité pour un mois et demi (décembre 1789) ; 40 ll. à M. Gondinet, médecin, pour honoraires ; 45 sols « aux batteurs qui ont battu la dîme de Lavaud, » (1790) ; 40 ll. à M. Bouverie, aumônier (1793) ; 518 ll. à M. Pichon, prêtre, pour avances de grains faites à l'hôpital ; 40 ll. au sieur Pichon, chirurgien, pour traitement des malades ; 32 ll. à la sœur Auzanet, pour avances faites à l'hôpital. — Total de la recette y rapportée : 12,195 ll. Total de la dépense : 12,340 ll. « Vu, vérifié et arrêté le cayer cy dessus de dépense, qui a excédé celui de la recette de la somme de 145 ll. qui sont redues au citoyen Sazerat, à St-Yrieix, ce 22 frimaire 1793 l'an second de la République française une et indivisible. MORANGE, DUJARDIN cadet. »

E. 89. (Cahier). — In-folio, 18 feuillets, papier.

1771-1795. — Recettes. — État des recettes de dame Auzanet, gouvernante de l'hôpital. — Les articles enregistrés figurent en menue monnaie pour aumônes, achats de denrées, d'étoffes d'habillement, de bois, etc. Comptes arrêtés le 20 fructidor, an III de la République. A la suite : « Il m'est dû pour les deux derniers quartiers de ma pension, à raison de 60 ll. par quartier, six vingts livres. AUZANET. »

E. 90. (Cahier). — In-folio, 44 feuillets, papier.

1771-1775. — Dépenses. — État des dépenses

de dame Auzanet, gouvernante de l'hôpital. — Les articles enregistrés consistent en aumônes, achats de denrées, d'ustensiles de cuisine, colifichets, fournitures de sacristie, médicaments, etc.

E. 91. (Cahier). — In-4°. 5 feuillets, papier.

1775. — Mobilier — État du linge, meubles et

effets, titres et papiers de l'hôpital de la ville de St-Yrieix, remis par J.-B. Audebert, sieur de Chargnac, et M^e J.-B. Voisin, notaire royal, précédents syndics du dit hôpital, aux sieurs François Mazeau et Aubin Villemouneix, syndics mutuels. — Parmi les objets d'ornement ou de culte figurent : 3 aubes, 3 chasubles, 4 amicts, 12 purificatoires, un calice avec sa patène d'argent, etc. Les titres, énumérés très sommairement, sont ceux qu'analyse le présent inventaire.

INVENTAIRE SOMMAIRE

ARCHIVES HOSPITALIÈRES AYRIÉTOISES A 1770

SÉRIE E

1775

État du linge, meubles et effets, titres et papiers de l'hôpital de la ville de St-Yrieix, remis par J.-B. Audebert, sieur de Chargnac, et M^e J.-B. Voisin, notaire royal, précédents syndics du dit hôpital, aux sieurs François Mazeau et Aubin Villemouneix, syndics mutuels. — Parmi les objets d'ornement ou de culte figurent : 3 aubes, 3 chasubles, 4 amicts, 12 purificatoires, un calice avec sa patène d'argent, etc. Les titres, énumérés très sommairement, sont ceux qu'analyse le présent inventaire.

État du linge, meubles et effets, titres et papiers de l'hôpital de la ville de St-Yrieix, remis par J.-B. Audebert, sieur de Chargnac, et M^e J.-B. Voisin, notaire royal, précédents syndics du dit hôpital, aux sieurs François Mazeau et Aubin Villemouneix, syndics mutuels. — Parmi les objets d'ornement ou de culte figurent : 3 aubes, 3 chasubles, 4 amicts, 12 purificatoires, un calice avec sa patène d'argent, etc. Les titres, énumérés très sommairement, sont ceux qu'analyse le présent inventaire.

Département de la Haute-Vienne.

VILLE DE SAINT-YRIEIX.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES HOSPITALIÈRES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE F.

(Indigents, Décès.)

F. 1. (Cahier). — In-4°, 8 feuillets, papier.

1771-1779. — « Registre pour servir à constater les pauvres que moi sœur Auzanet ai trouvés lors de mon entrée dans l'hôpital de St-Yrieix et ceux qui y entreront à l'avenir. » — F^o 1^{er} : « Le 22 nov. 1771 s'y est trouvé dix-neuf pauvres tant hommes, femmes que enfans. » Suivent quelques enregistrements de nouveaux venus. Les récapitulations faites le 1^{er} janvier de chaque année varient de 19 à 20 pour les années 1772-1775. Au 1^{er} janvier 1776 restent vivants dans l'hôpital : 5 hommes, 5 femmes, 4 garçons et 2 filles, la servante et la sœur Auzanet, hospitalière ; au 1^{er} janvier 1777 : 11 hommes, 3 femmes et 40 enfans à la mamelle, « non compris la servante et la sœur Auzanet, religieuse ; » au 1^{er} janvier 1778 : 10 hommes, 3 femmes et 31 enfans trouvés ; au 1^{er} janvier 1779 : 14 hommes ou garçons, 6 femmes ou filles. — 27 décembre 1774, « entré un garçon de 8 ans, fils d'une servante des religieuses de cette ville, par les ordres de M. le procureur du Roy ; » — 2 février 1775, « entré Denis Robert par les ordres de M. Lavaud, médecin ; — 26 juin 1776, « entré un enfant de 4 mois que M. Paignon

avoit reçu à la charge du Roy dans le temps qu'il fut exposé et qu'il a fait entrer malgré les représentations que j'ai pu lui faire que cet enfant périroit dans l'hôpital, n'y ayant qu'une nourrice pour trois enfans et celui-la faisant le quatrième ; » — 18 novembre 1778, entrée d'un vieillard de 75 ans par l'ordre de M. Gondinet, ancien administrateur.

F. 2. (Cahier). — In-4°, 34 feuillets, papier.

Septembre 1779-février 1794. — « Registre pour servir à constater les pauvres que moi sœur Auzanet ai reçus dans l'hôpital de St-Yrieix. » — On enregistre environ 550 entrées, qu'on récapitule ainsi qu'il suit : au 1^{er} janvier 1780 il y a dans l'hôpital 9 hommes ou garçons et 8 femmes ou filles ; au 1^{er} janvier 1781 : 4 hommes et 8 femmes ; au 1^{er} janvier 1782 : 2 hommes et 10 femmes ; au 1^{er} janvier 1783 : 3 hommes et 10 femmes ; au 1^{er} janvier 1784 : 2 hommes et 9 femmes ; au 1^{er} janvier 1785 : 8 hommes et 9 femmes ; au 1^{er} janvier 1786 : 6 hommes et 9 femmes ; au 1^{er} janvier 1787 : 8 hommes et 6 femmes ; au 1^{er} janvier 1788 : 4 hommes et 6 femmes ; au 1^{er} janvier 1789 : 7 hommes

et 6 femmes; au 1^{er} janvier 1790 : 6 hommes et 7 femmes; au 1^{er} janvier 1791 et ss. : point de récapitulation; au 1^{er} janvier 1794 : 9 hommes et 8 femmes. — *Passim*. Mentions : de M. Gondinet, médecin et administrateur; de M. Lavaud, administrateur; de l'abbé Pichon, administrateur; de M. Queyroulet, maire de St-Yrieix et administrateur de l'hôpital; de M. Desbiards, maire; du citoyen Suplicy (*sic*), administrateur, etc. — 1787, 17 février, entrée de François Chateau, soldat du régiment de royale-infanterie, âgé de 48 ans, natif de la Rochefoucauld; 3 avril, obligation de 15 ll. consentie par l'hôpital à Marie Dufour pour la nourriture d'un enfant de 7 ans pendant un an; 9 septembre, entrée à l'hôpital d'un homme détenu à la prison de la ville; 1793, 4 février : entrée de Mathurin Guilloufeu, domestique du curé constitutionnel de Sarlande.

F. 3. (Liasse). — 13 cahiers in-8^o, 34 feuillets, papier.

1771-1790. — Décès survenus à l'hôpital. — Cahiers de quelques feuillets, tenus par sœur Auzanet, sœur hospitalière, sur papier timbré et paraphé

par le lieutenant de la sénéchaussée à partir de 1779. Parmi les noms enregistrés figurent des mendiants, des enfants naturels, des enfants exposés, etc. 1779, 14 février, entrée d'Antoine Rosier, métayer de M^e Linard, maître de forge, « qui fut tué par sa charrette aux environs de cette ville et transporté à cet hôpital; » — 11 novembre, entrée d'Étienne Denis, âgé de 25 ans, métayer de M. Chézenet, lieutenant particulier : — 1780, 13 décembre, entrée de Marianne Théodery, native de Paris, « ancienne gouvernante du dit hôpital; » — 1781, 3 mars, entrée d'un enfant dont la mère était nourrice résidente de l'hôpital; — 1782, 4 février, entrée d'un enfant qui avait été exposé à la croix des Pénitents; 1787, 14 mai, entrée d'un enfant de 8 ans, « ci-devant à la charge du Roi; » — 1789, 25 février, entrée de Joseph Pejue, pionnier, natif du diocèse de St-Flour. — Du 19 décembre 1771 au 13 décembre 1778 il y a 77 décès enregistrés; du 1^{er} janvier 1779 au 28 décembre 1790 il y en a 198. Antérieurement à 1780, les inhumations se font principalement au cimetière St-Pierre; à partir de 1780 elles se font toujours au cimetière de la Nouaille.

Département de la Haute-Vienne.

VILLE DE SAINT-YRIEIX.



INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES HOSPITALIÈRES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE G.

(Enfants exposés, Filature.)

G. 1. (Liasse). — 23 pièces, papier.

1703-1757. — Enfants exposés. — Lettres des intendants de la généralité ou de leurs subdélégués à divers magistrats de St-Yrieix, relatives à la nourriture des enfants exposés : de M. d'Orsay : « Il est sans difficulté, Monsieur, que l'enfant, dont une femme qui a suivy depuis Douay jusqu'icy le régiment de dragons de la Reyne, est accouchée à St-Yrieix, doit être noury aux dépens du Roy et du chapitre, comme enfant exposé, puisqu'il y a apparence que plusieurs dragons y ont part, » 1727; — de M. de Tourny : « Des cinq enfants, Monsieur, que vous faites nourrir à l'hôpital, il n'y en a qu'un qui étant bâtard doit être à la charge du Roi et du chapitre de St-Yrieix; c'est celui des deux domestiques de M. de Puyredon... » 1739, etc. — Requêtes du syndic de l'hôpital : au chapitre pour être remboursé des frais de nourriture de l'enfant issu des deux domestiques de M. de Puyredon, 1740; — au lieutenant général de la sénéchaussée de St-Yrieix, 1754, — et à l'intendant de la généralité,

1755, pour être remboursé des frais de nourriture de quelques autres enfants exposés, 1754-1757. — Lettres des subdélégués de l'intendant répondant aux réclamations de l'hôpital de St-Yrieix au sujet de la nourriture des enfants exposés, 1750-1854. La lettre de 1757, signée de Lespine, porte en post-scriptum : « M. Delaforest, maire de votre ville, m'avoit promis de m'envoyer de la mine d'antimoine et de l'antimoine préparé, environ une livre de chaque espèce. Si vous le voiez, je vous prie de lui rappeler sa promesse; je lui en paierai la valeur. »

G. 2. (Cahier). — In-4°, 44 feuillets, papier.

Janvier 1781-février 1790. — « Registre des procès-verbaux des enfants exposés à l'hôpital de St-Yrieix. » — Il y a 258 procès-verbaux rédigés ordinairement sous cette forme, *mutatis mutandis* : « Aujourd'hui 26 janvier 1781, nous, Jean Teytut de la Jarrige, conseiller du Roy, lieutenant général civil et de police en la sénéchaussée de St-Yrieix, sur le requis du procureur du Roy, nous sommes transporté à l'hôpital de cette ville, où étant la sœur Auzanet

nous aurait présenté une fille âgée d'environ 8 mois qui fut exposée le jour de hier, environ les 8 heures du soir, au portail du dit hôpital, ayant les cheveux et sourcils blonds, les yeux gris, la peau blanche et fraîche, le nez et la bouche bien faits, le menton allongé et le front grand; le dit enfant enveloppé dans une mauvaise bourrasse de droguet brun; de tout quoy nous avons dressé le procès-verbal et ordonné que le dit enfant serait présenté au curé de la paroisse pour le sacrement du baptême luy être administré. Fait au dit hôpital en présence du substitut du procureur du Roy qui a signé avec nous et le greffier, les dits jour et an que dessus. » En marge à gauche, on

inscrit la date de la mort de l'enfant ou de sa remise à l'âge de sept ans; à droite, les noms de l'enfant, ceux de sa nourrice et la date du jour où celle-ci s'en est chargée.

G. 3. (Liasse). — 1 pièce, papier.

1751. — Filature. — Requête de Pierre Gondinet, syndic de l'hôpital, à l'intendant de la généralité de Limoges pour obtenir l'établissement d'une filature dans l'hôpital, aux fins d'augmenter les revenus de l'établissement.

INVENTAIRE

SÉRIE H

Correspondance, Papiers divers

par M. de la Roche, syndic de l'hôpital, le 1751. — Procès-verbal de la mort de l'enfant exposé le jour de hier, environ les 8 heures du soir, au portail du dit hôpital, ayant les cheveux et sourcils blonds, les yeux gris, la peau blanche et fraîche, le nez et la bouche bien faits, le menton allongé et le front grand; le dit enfant enveloppé dans une mauvaise bourrasse de droguet brun; de tout quoy nous avons dressé le procès-verbal et ordonné que le dit enfant serait présenté au curé de la paroisse pour le sacrement du baptême luy être administré. Fait au dit hôpital en présence du substitut du procureur du Roy qui a signé avec nous et le greffier, les dits jour et an que dessus. » En marge à gauche, on

1751-1750. — Correspondance. — Lettres adressées à M. Gondinet, syndic de l'hôpital, par le curé de la paroisse de Saint-Yrieix, le 1751, pour obtenir l'établissement d'une filature dans l'hôpital, aux fins d'augmenter les revenus de l'établissement. — Par M. de la Roche, syndic de l'hôpital, le 1751. — Procès-verbal de la mort de l'enfant exposé le jour de hier, environ les 8 heures du soir, au portail du dit hôpital, ayant les cheveux et sourcils blonds, les yeux gris, la peau blanche et fraîche, le nez et la bouche bien faits, le menton allongé et le front grand; le dit enfant enveloppé dans une mauvaise bourrasse de droguet brun; de tout quoy nous avons dressé le procès-verbal et ordonné que le dit enfant serait présenté au curé de la paroisse pour le sacrement du baptême luy être administré. Fait au dit hôpital en présence du substitut du procureur du Roy qui a signé avec nous et le greffier, les dits jour et an que dessus. » En marge à gauche, on

Département de la Haute-Vienne.

VILLE DE SAINT-YRIEIX.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES HOSPITALIÈRES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE H.

(Correspondance, Papiers divers.)

H. 1. (Liasse). — 13 pièces, papier.

1727-1730. — Correspondance. — Lettres d'affaires adressées à M. Gondinet, lieutenant de la cour du commun pariage et syndic de l'hôpital : par le sieur Boisse, fournissant quelques renseignements sur l'organisation de l'hôpital général de Limoges, 1727; — par M. Juge, curé de St-Pierre de Limoges, conseillant d'accepter la donation de 3,300 ll. que M. Lafont de Moissat veut faire à l'hôpital de St-Yrieix, 1727; — par le sieur Dumont de Limoges, déclarant qu'on peut remettre à huitaine la célébration de la fête de St-Alexis s'il n'y a pas d'indulgence attachée à un jour spécial, 1729; — par M. du Vigier, procureur général au parlement de Bordeaux, approuvant la résolution prise par le Bureau de l'hôpital de St-Yrieix de régler son administration « suivant les dispositions de la déclaration du 12 décembre 1698, » et déclarant, en outre, qu'un particulier ne peut se soustraire à l'obligation de remplir les fonctions de syndic en raison du nombre de ses enfants, 1730; —

par Mad. Dupéret, sœur du St-Esprit, hospitalière de l'hôpital de Limoges, fournissant quelques renseignements sur la literie de l'établissement, 1730; — par le sieur Reynard, indiquant les moyens à tenter et les pièces à produire pour obtenir un secours d'argent en faveur de l'hôpital, 1730; — par le même, indiquant la procédure à suivre pour obtenir des lettres patentes en faveur de l'hôpital, 1730.

H. 2. (Liasse). — 9 pièces, papier.

1733-1740. — Correspondance. — Lettres d'affaires adressées à M. Gondinet, syndic de l'hôpital : par le sieur du Vigier, procureur : « Il est d'usage, Monsieur, que les baux des revenus des hôpitaux ne doivent être passés que pour trois années au plus offrant et dernier enchérisseur. Cependant, lorsqu'on s'aperçoit qu'un plus long terme est profitable aux pauvres et procure l'augmentation de leur revenu, on est dispensé de suivre scrupuleusement cette règle... » 1733; — par le sieur Garat, de Limoges, déclarant qu'en 1729 l'hôpital de Limoges a été contraint, par

l'intendant de la généralité, d'accepter des remboursements en billets de banque de 1,000 ll., 100 ll., 50 ll. et 10 ll. pour près de 20,000 écus, 1735; — par le sieur Dureau, procureur à Bordeaux: « On ne peut obliger les administrateurs à recevoir dans un hôpital que les pauvres dont est fait mention dans l'érection en lettres patentes. Il n'est pas qu'il n'y en aye pour le vostre. Ainsi, il faut que le seigneur des lieux profite de cette aubaine comme il profite des autres; s'il a du profit dans l'un, il faut qu'il supporte la perte dans l'autre. Vous sentés bien que s'il eut été permis de mettre les enfans trouvés au grand hôpital St-André [de Bordeaux], on n'y eut pas manqué. Je trouve dans les statuts [de l'hôpital] de la ville de Bordeaux (1) que les pauvres natifs de cette ville y sont reçus sans préférence; que les malades atteints d'un mal extraordinaire n'y sont pas reçus ny les boiteux et aveugles, et tous ceux en état de travailler en sont exclus... » 1739; — par le sieur Lavaud, « greffier des chasses de Vincennes, » demandant qu'on retrouve l'arrêt rendu en faveur de l'hôpital de St-Yrieix contre MM. de St-Lazare, 1739, etc.

H. 3. (Liasse). — 11 pièces, papier.

1742-1749. — Correspondance. — Lettres d'affaires adressées à M. Gondinet, syndic de l'hôpital: par le sieur Étienne, de Limoges: « Je vois, Monsieur, bien de la difficulté de procurer à votre hôpital le remboursement de ce qui lui en a coûté pour la nourriture des enfans exposés depuis 1700 jusqu'en 1727. Vous sentez que le receveur des domaines a rendu ses comptes depuis bien du tems... » 1743; — par le sieur Lavaud: « ... A l'égard de M. votre cousin Pichon, je vous diray naturellement que je n'ay aucune connoissance particulière d'aucun chirurgien à présent. J'en ai connu deux: ils sont morts il y a longtemps. J'en ay été si peu scavant quand mon neveu est venu, que je n'ay pu faire autre chose que de le mener sans aucune connoissance chez un chirurgien près de l'hôtel-Dieu, le mettre là en pension, la payer à condition qu'il auroit la liberté d'aller le matin et l'après-midy au pansement des malades du dit hôtel-Dieu, où il a été deux ou trois ans. S'estant ensuite marié avec une fille nièce d'un curé de village, il s'y est établi moyennant 50 écus qu'il faut payer au prévôt des chirurgiens. Dans ces villages

ils n'ont guères besoin de garçons; à peine peuvent ils gagner leur pain. A l'égard de Paris j'ay demandé comment il falloit s'y prendre. Ils m'ont dit s'adresser à St-Cosme où les chirurgiens s'assemblent toutes les semaines et où les garçons ont droit de se trouver, et entre eux ils se communiquent des places vacantes s'il y en a; ou s'adresser rue de la Huchette chez un couteilhier à l'enseigne de *la Musette*. icy ou à Paris, quand j'ay besoin d'une saignée, j'envoye chercher le chirurgien voisin. Il fait son office; on le paye sur le champ. Voilà la connoissance faite et finie... » 1745, etc.

H. 4. (Liasse). — 12 pièces, papier.

1751-mai 1758. — Correspondance. — Lettres d'affaires adressées à M. Gondinet, syndic de l'hôpital: par le sieur Desfossez, avocat à Bordeaux: « Je vous renvoye le mémoire que vous m'aviez adressé dans l'intérêt de l'hôpital de St-Yrieix, avec mon avis au bas. Vous ne devez pas être surpris si je ne l'ai pas signé; car quoique les avocats se soient déterminés à se prêter au besoin du public, ils ont en même temps résolu de ne point signer ni de ne mettre point leurs honoraires... » 1751; — par le même: « J'aurois été aussi flatté si vous m'aviez appris que MM. Lagrange et Paignon se portent bien et qu'ils sont l'un et l'autre revêtus des premières charges du sénéchal. Vous m'obligerés infiniment, la nomination des officiers une fois faite, de m'en faire part... Je sais un particulier qui a une rente sur les aides et gabelles de 114 ll. 15 sols 5 deniers au capital de 5,498 ll. Ces rentes sont des mieux établies et les gens de main-morte les recherchent avec avidité à Paris. Elles se négocient à 50 % du capital et ceux qui veulent s'en défaire les premiers les donnent à 48 %, moyennant quoy, si votre hôpital étoit en état de l'acheter, ce seroit une affaire de 2200 ll.... » 1753; — par le sieur Gallois, de Paris: « Rien n'est plus vray, Monsieur, que j'ay, il y a quelques années, obtenu les lettres-patentes de l'hôpital d'Userche. Cela n'a point esté aisé et a demandé alors bien des mémoires, soins et mouvemens. Mais enfin la réquisition que vous voulez faire est aussi légitime et de droit. Il fault s'y livrer. Je me persuade même que l'établissement de la nouvelle sénéchaussée dans votre ville pourra vous aider... » 1756; — par le sieur Étienne, de Limoges, démontrant que les syndics de l'hôpital en 1720-1722 n'ont pu échapper à l'obligation de recevoir des billets de banque et sont par conséquent à l'abri de toute sus-

1) Cf. ci-dessous, H. 12.

picion, 1757; — par M. Clédat de Laborie, procureur du Roi à Uzerche: «... Je pense que la haute justice appartenant au Roi dans la ville et banlieue de St-Yrieix, la nourriture des enfans exposés dans l'étendue de cette justice doit être à la charge du Roy, parce que la jurisprudence qui, dans ce royaume, fait des épaves un droit de haute justice a pour motif l'obligation où est le seigneur justicier de nourrir les enfans exposez... » 1758; — par M. Fargeaud, syndic de l'hôpital de St-Léonard: « M. Pour répondre un peu régulièrement à votre lettre, je crois qu'il est bon de distinguer ici l'usage que nous observons pour l'hôpital de notre ville d'avec le droit qui peut lui appartenir. Dans le fait notre hôpital a été anciennement fondé par les consuls et notables habitans de cette ville qui lui ont attaché un petit revenu honnête pour faire subsister les pauvres malades de la ville et banlieue, et l'on y donne la passade aux allans et venans du soir au matin. Les revenus en sont perçus et régis par un syndic laïque nommé de trois en trois ans par les consuls et notables habitans dans une assemblée de ville; et pour le spirituel la direction en appartient à un ecclésiastique qui, sur des provisions de M. l'évêque et sous le titre de prieur de l'hôpital, a soin d'administrer les sacremens aux pauvres malades et d'enterrer les morts. Il y a une redevance d'un certain nombre de setiers de bled qui lui est assignée pour cela. Notre hôpital n'est point patenté pas plus que le votre, quoique plusieurs de MM. les intendants de la province ayent successivement promis d'agir pour cela. M. de la Milière en dernier lieu avoit assuré qu'il obtiendrait des lettres à ce nécessaires; mais tout est demeuré sans effet. Notre justice est en partage entre le Roy et l'évêque de Limoges; mais les officiers de la justice n'assistent point aux assemblées non plus que les curés de la ville. On regarde les seuls consuls comme administrateurs nés du dit hôpital. Ce sont eux qui de tems en tems font des assemblées à cet égard et qui visent les comptes du syndic. Cela supposé, il semble facile dans le droit de décider à qui appartient la nourriture des enfans exposés, qui paroît être le motif de votre lettre, et l'on peut dire que les seigneurs hauts justiciers ayant le droit de prendre les biens vacans, les droits de deshérence, de batardise et autres, la nourriture des enfans exposés doit les regarder en seul... » 1758.

H. 5. (Liasse). — 8 pièces, papier.

Juln 1758-1761. — Correspondance. — Let-

tres d'affaires adressées à M. Gondinet, syndic de l'hôpital: par M. Dissandes de Bogenest, « avocat et l'un des administrateurs élus » de l'hôpital de Guéret: «... L'hôtel-Dieu ou hôpital de charité de notre ville est également que le votre très ancien. Il n'a cependant été autorisé par lettres patentes de sa Majesté qu'en 1667, tems auquel la ville invita des religieuses hospitalières de l'ordre de St-Augustin, de la ville de Riom en Auvergne, de venir avoir soin des pauvres malades. Il paroît par les registres qui furent tenus depuis 1667 jusqu'en 1698 que le temporel de notre hôtel-Dieu étoit régi et administré par deux notables que la ville nommoit ou continuoit de tems à autre. Depuis 1698 l'on s'est exactement conformé à la disposition de la déclaration du mois de décembre, même année, surtout lorsque l'exécution en eut été ordonnée par un arrêt du 3 may 1707, sur le réquisitoire de M. le procureur du Roy en notre siège présidial, en sorte que notre Bureau ordinaire de direction est composé de M. le lieutenant général, ou, en son absence, de M. le lieutenant particulier, de M. le procureur du Roy, de M. le lieutenant général de police, du maire, de M. le curé et de deux administrateurs élus ou continués dans un Bureau général de trois en trois ans, ce qui fait en tout sept administrateurs ayant voix. Quant au spirituel, les pauvres sont administrés par l'aumônier des dames religieuses, auquel, depuis la dernière visite de M. l'évêque, nous payons 80 ll. annuellement pour raison de ce. Mais pour la célébration des messes, fêtes et dimanches et quelques autres jours de fêtes retranchées ou autres indiquées par des fondations, nous avons trois chappellains parcequ'il y a deux salles et deux autels. Deux de ces chappellains disent la messe à l'un de ces autels, l'un le dimanche et l'autre les fêtes; pour l'autre autel, c'est le même chappellain pour les dimanches et fêtes. Aucun de ces chappellains pas plus que l'aumônier n'assistent jamais qu'aux Bureaux généraux, s'ils le jugent à propos... » 1758; — par M. Servientis, supérieur de la Mission à Limoges, conseiller de remplacer la gouvernante de l'hôpital décédée par quelque religieuse hospitalière de la Souterraine: « Ces filles sont employées utilement à Turenne, à Eimoutiers et ailleurs. Si même il vous en falloit deux, on pourrait les y trouver; et dans le cas que vous prissiez une de ces hospitalières, il suffiroit de lui donner 150 ll. ou environ pour sa nourriture et entretien sans vous charger de la nourrir hors le cas de maladie... » janvier 1761; — par le même touchant même objet que dessus: «... J'en écrivis

tout de suite à M. le curé de la Souterraine qui a la direction des sœurs hospitalières de la Souterraine, qui me manda qu'il y avoit dans la communauté de St-Alexis nombre de sujets de bonne volonté capables de répondre à vos pieuses intentions. Je vous le fis scavoir sans délai. J'ajoutai même que, pour la nourriture et l'entretien de la sœur, 150 ll. seroient plus que suffisant. Vous ne m'avez pas répondu là-dessus, et la sœur qu'on destinoit pour diriger votre hôpital m'a fait marquer par son curé sa surprise, ajoutant que, si la somme de 150 ll. pour sa nourriture, honoraire et entretien vous faisoit de la peine, vous pourriez en retrancher ce que vous jugeriez à propos, qu'elle offroit même de se nourrir à ses dépens trois et six mois et servir gratuitement vos pauvres pendant ce temps et au delà, après que vous auriez éprouvé la sagesse de sa conduite.... » avril 1761; — par le même annonçant qu'il va presser le départ de la sœur Lagrange, choisie par la communauté de la Souterraine pour diriger l'hôpital de St-Yrieix, et donnant quelques conseils sur une autre affaire : « Quant à cette fille dont la cheute est un grand sujet de scandale, il ne convient pas de la placer dans l'hôpital de Limoges, et quand même on voudroit l'y envoyer elle n'y seroit point recue, suivant le règlement que MM. du Bureau ont fait depuis quelque temps. Vous ne devez pas non plus penser à l'envoyer au Refuge si elle n'y est condamnée par sentence de M. le lieutenant général, et de plus payer une pension dont on conviendrait avec la supérieure du Refuge.... » août 1761; — par l'évêque de Limoges demandant si l'on fait rentrer les arrérages de rentes dus à l'hôpital et recommandant de placer les capitaux de l'hôpital sur les communautés ecclésiastiques, conformément à l'édit de 1749 et non sur des particuliers, 1761.

H. 6. (Liasse). — 14 pièces papier.

1727-1761. — Correspondance. — Minutes de lettres adressées par M. Gondinet, syndic de l'hôpital, à M. Juge, curé de St-Pierre de Limoges, pour obtenir son avis sur le cas de M. Moissat, prêtre, débiteur de l'hôpital : « La bonté que vous avez toujours témoignée à feu M. Gondinet, curé du Moutier, mon oncle, dans les occasions où il a eu recours à vos lumières, me fait espérer que vous aurez la charité de m'éclairer par les mêmes lumières sur le fait que j'ay l'honneur de vous proposer.... » 1727; — à une personne non dénommée pour lui demander si l'hôpital pourrait obtenir des lettres patentes avec attribution d'amendes et le

droit pour les juges de la ville de poursuivre les débiteurs des pauvres en quelque juridiction qu'ils demeurent. Le signataire fournit à cette occasion quelques renseignements nouveaux sur la situation de l'hôpital : « J'ay l'honneur de vous dire, Monsieur, que notre hôpital a toujours été et est encore imposé aux décimes sous le nom d'aumônerie, en sorte qu'il faut les payer sur le tant-moins de son revenu qui est très médiocre, ainsy que je vous l'ay desja expliqué; et encore d'avantage, MM. les curés s'étant fait adjuger presque tout le peu de dixme qui en dépendoient pour le remplissement de leurs portions congrues. J'ay à cette occasion présenté requête à la Chambre ecclésiastique de Limoges, notre capitale, pour avoir décharge de cette imposition sur la remontrance des raisons cy-dessus et de la misère où sont nos pauvres, étant obligés de mandier la plupart du temps; mais inutilement, car la chambre nous a dit ne pouvoir décharger de l'imposition aux décimes, qu'il falloit pour cela se pourvoir au Grand Conseil.... Cet hôpital est d'un éloignement considérable des autres hôpitaux, si bien que le plus près est celui de Limoges quoy que distant de sept grandes lieues, en sorte qu'il y a toujours une affluence de pauvres dans la ville, soit de la province ou du Périgord limitrophe, qui accablent par leurs importunités le petit nombre de nos habitants, ne pouvant les loger dans l'hôpital qui à peine a de quoy en nourrir douze pendant l'année.... J'ajoute encore, Monsieur, à vous exposer que notre hôpital a toujours été régi par deux syndics en seul, qui en nommoient à leur sortie autres deux devant le juge pour régir à leur place, jusqu'en 1727 que M. d'Orsay, cy-devant intendant de notre province, instruit de la négligence des syndics et du dérangement de notre hôpital, écrit à nos Messieurs du chappitre en leur remontrant qu'il seroit de leur charité d'établir une chambre pour l'inspection et gouvernement du dit hôpital. Nos Messieurs ne manquèrent pas de s'assembler là-dessus et le chappitre deputa pour assister à cette chambre M. le doyen et un chanoine, lesquels avec le procureur du Roy, le juge viguier et procureur fiscal du chappitre, le maire et le premier échevin commencèrent dès lors à s'assembler dans un lieu destiné, comme ils ont fait jusqu'à présent, pour délibérer avec les syndics dans les différentes occurrances des affaires des pauvres.... Comme il convenoit de nommer un autre syndic à la place de François Moureau, cy-devant mon collègue, le Bureau de direction après avoir tenu trois fois assemblée et fait interpellé à chaque fois les habitans au son de la caisse, négligens à se présenter,

a nommé la troisième fois avec deux habitans seulement présens, après avoir donné deffaut contre les absens et défailans, Jean Granjaud, notaire de cette ville, pour consindic à la place du dit Moureau... » 1730 ; — à M. de Fonjaudran pour obtenir copie des règlements, actes de fondation et autres titres de l'hôpital général de Limoges, 1730 ; — au procureur général [de Limoges] pour lui demander avis sur quelques points d'administration. Le signataire déclare qu'ayant été nommé d'office syndic de l'hôpital par le juge royal, le 7 février 1727, il fut « continué du depuis, sur les prières et réquisitions des Messieurs qui composent le Bureau ou chambre de direction du dit hôpital, » 1730 ; — à l'évêque de Limoges pour lui rendre compte de la situation de l'hôpital, selon l'ordre qu'il en avait donné au sieur Gondinet, et pour lui demander son avis sur quelques points d'administration, 1740 ; — à M. Gallois pour lui demander les voies et moyens de faire patenter l'hôpital de St-Yrieix à l'exemple de celui d'Uzerche : « J'ay oublié de vous observer que depuis l'établissement du Bureau de 1727, les députés du chapitre y ont présidé, sauf depuis 1750 que le nouveau sénéchal étably en cette ville, les députés du chapitre n'y ont plus paru, n'y ayant que M. le lieutenant général qui y préside, M. le procureur du Roy, M. l'aumônier, le maire, un échevin et le syndic trésorier, » 1756 ; — à M. Laloubie, avocat au parlement de Bordeaux, au sujet de la nourriture des enfants exposés. Le signataire rappelle que ceux-ci étaient nourris autrefois *pro media* par le Roi et le chapitre, coseigneurs de la justice de St-Yrieix. Le Roi étant devenu seul seigneur haut justicier de la ville par la suppression du pariage et l'établissement de la sénéchaussée en janvier 1750, la charge des enfants exposés revient au domaine. « Mais comme le sénéchal établi a demeuré 5 ans en vacance sans être pourveu d'officiers et que, pendant cet intervalle, il fut exposé sept enfans, le Bureau de direction ordonna pour pourvoir à une nourriture si précieuse que le sindic en fairoit les avances par provision, sauf de se pourvoir pour la décharge d'abord qu'il y auroit des officiers.... » ce qui a eu lieu sans obstacle dès la fin de 1754 jusqu'en la présente année 1758 ; — aux administrateurs de l'hôpital d'Angoulême, touchant même objet que ci-dessus, 1760 ; — à l'évêque de Limoges en réponse à la lettre par laquelle il recommandait de faire rentrer les arrérages de rentes et de ne placer les revenus de l'hôpital que sur les communautés ecclésiastiques. Dont acte, 1761.

H. 7. (Liasse). — 10 pièces, papier.

1729-1783. — Correspondance. — Lettres diverses concernant les affaires de l'hôpital : de M. d'Ormesson à M. Chouly de Mesurat, ancien syndic, touchant le cours des billets de 20 ll. 1729 ; — du sieur des Fossés, avocat à Bordeaux, au R. P.... au sujet des paiemens en billets de banque reçus en 1720 par l'hôpital, 1740 ; — de M. St-Contest de la Châtaigneraie, intendant de la généralité de Limoges, à M. Paignon, subdélégué à St-Yrieix, demandant : 1° un extrait des lettres de fondation des hôpitaux de sa subdélégation ; 2° un état de leurs revenus ; 3° un état de leurs dépenses ; 4° un état de leurs dettes ; 5° des observations « sur les occupations ordinaires des pauvres et celles que l'on pourrait y ajouter eu égard à la situation des lieux et aux propriétés du pays ; » 6° des observations sur les réunions qui ont pu être faites de plusieurs hôpitaux ; 7° un mémoire sur la comptabilité des dits hôpitaux ; 8° la composition des bureaux, 1749 ; — du sieur Clédat, d'Uzerche, à M. Peyroudie, chanoine de la collégiale de St-Yrieix, analysant en gros les divers mémoires « sur lesquels furent formées les lettres patentes pour l'hôpital d'Uzerche, » et déclarant qu'on ignorait l'époque de sa fondation, 1754 ; — des sieurs Faure et Lafon à M. Morange, procureur au sénéchal de St-Yrieix, touchant quelques procès de l'hôpital, 1778-1781 ; — de l'évêque de Limoges au doyen [de St-Yrieix], au sujet des lettres patentes réclamées par l'hôpital : « Les mémoires qui y sont relatifs sont depuis plus de 18 mois dans les bureaux de M. Amelot, sans qu'on puisse venir à bout de les en tirer.... » Séz, 3 octobre 1783.

H. 8. (Liasse). — 3 pièces et 1 brochure in-8°, 14 pages, papier (imprimées.)

1720-1742. — Arrêts du Conseil d'État : portant règlement en 15 articles pour les billets de banque et les actions de la Compagnie des Indes, 15 septembre 1720 ; — portant suppression des billets de banque, 10 octobre 1720 ; — portant règlement pour le recouvrement des droits d'amortissement et francs-fiefs, 21 janv. 1738. (Impr. à Limoges chez la veuve de Jean Barbou) ; — portant que tout propriétaire qui doit rente ou pension au clergé adressera sa requête en déduction des dixièmes à l'intendant de la généralité, 1742.

H. 9. (Brochure). — In-4°, 8 pages, papier (imprimée).

1726. — « Extrait des avis et observations données par l'assemblée générale du clergé de France de 1726 sur la manière dont les déclarations doivent être fournies par nos seigneurs les archevêques et évêques, messieurs les abbés, prieurs et autres bénéficiers, par les communautés séculières et régulières de l'un et de l'autre sexe et généralement par tous les contribuables aux impositions du clergé.... »

H. 10. (Liasse). — 21 pièces et 1 cahier in-8°, 21 feuillets, papier.

1734-1777. — Religieuses de Ste-Claire de St-Yrieix. — Deux obligations d'une somme de 307 ll. consenties en faveur des dites religieuses contre d^{ne} Marie Lagratte, veuve du sieur Massy, 1734 et 1760. — Procédures pour les dites religieuses contre d^{ne} Marie Lagratte et M^e Robert Massy, notaire royal à la Roche-l'Abeille, touchant le paiement de la susdite obligation, 1751-1777.

H. 11. (Liasse). — 3 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1737-1752. — Procédures pour le baron d'Abzac contre MM. Teytat père et fils, touchant le paiement d'une rente de 100 ll. constituée par ces derniers.

H. 12. (Brochure). — In-8°, 22 pages, papier (imprimée).

1720. — « Statuts de l'hôpital St-Louis pour les enfans trouvez de la ville de Bordeaux, du 3 mars 1720, homologuez par arrêt du parlement de Bordeaux du 23 mars 1720. A Bordeaux, chez Guillaume Boudé-Boé, imprimeur de la cour de parlement et de l'hôtel-de-ville près du grand marché. M.D.CC.XXI. » (En marge) : « Reçu de Bordeaux par voye particulière le 4 janvier 1741. GONDINET, syndic » de l'hôpital de St-Yrieix. — Ces statuts sont divisés en 12 titres : I. du bureau, II. de l'ecclésiastique, III. du trésorier, IV. du syndic, V. du greffier, VI. des sœurs de charité destinées au service des enfans trouvez, VII. de la réception des enfans, VIII. du procureur au parlement, IX. des chirurgiens, X. des quêtes et aumônes, XI. des biens temporels de l'hôpital, XII. des malades.